



Diagnostic

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

Mars 2016

Ailly-sur-Noye	Fotleville	Louvrechy
Aubvillers	Fouencamps	Mailly-Raineval
Chaussoy-Épagny-Hainneville	Fransures	Quiry-le-Sec
Chirmont	Grivesnes	Rogy
Cottenchy	Guyencourt-sur-Noye	Rouvrel
Coullemelle	Hallivillers	Sauvillers-Mongival
Dommartin	Jumel	Sourdon
Esclainvillers	La Faloise	Thory
Flers-sur-Noye	Lawarde-Mauger-L'Hortoy	



TOPO
RAMA



BAILLY LEBLANC
PATRIMOINE
Urbanisme & Architecture



COMMANDITAIRE

Communauté de communes du Val de Noye
 1 rue du Docteur Binant 80250 Ailly sur Noye
 03 22 41 70 74
 comdecom@valdenoye.com
 www.valdenoye.com

MEMBRES DES COMITÉS TECHNIQUES

M. Jean-Claude LECLABART (CCVN, Président)
 M. Jany FROISSART (CCVN, Vice-président)
 M^{me} Anne-Charlotte BLANCHARD (CCVN)
 M. Adrien COUTANCEAU (DREAL Picardie)
 M. Christian VARLET (DREAL Picardie)
 M. Joël RICORDAY (DREAL Picardie)
 M. Jérôme GRANGE (ADUGA)
 M^{me} Marion GOBIN (ADUGA)
 M^{me} Thérèse RAUWEL (CAUE 80)

PARTICIPANTS AUX COMITÉS DE SUIVI

M. Ackli ASSAL (Ailly-sur-Noye)
 M. Guy BARRE (Ailly-sur-Noye)
 M. Joël BEAUMONT (Flers-sur-Noye)
 M. Frédéric BLIN (ADUGA)
 M. Alain CANOINE (Flers-sur-Noye)
 M^{me} Carole CARON (Fouencamps)
 M. Hubert CARON (Fransures)
 M. Gregory CAZIN (Chaussoy-Épagny)
 M. Adrien COUTANCEAU (DREAL Picardie)
 M^{me} Claudine DARTUS (Esclainvillers)
 M. Dominique DEFRANCE (Rogy)
 M^{me} Lucie DEHEYER (Quiry-le-sec)
 M. Sébastien DUFRÉNOY (Ailly-sur-Noye)
 M. Dominique DUHAMEL (Louvrechy)
 M. Pierre DURAND (Ailly-sur-Noye)
 M. David HEDIN (Rouvrel)
 M^{me} Thérèse FLAMANT (Lawarde-Mauger)

M^{me} Béatrice FLAMENT (Dommartin)
M. Jany FROISSART (Guyencourt-sur-Noye, Vice-président de la CCVN)
M. Olivier LANDRE (La Faloise)
M. Jean-Claude LECLABART (CCVN, Président)
M^{me} Élodie LECOMTE (Coullemelle)
M. Irwin LEULLIER (La Faloise)
M. Patrick LE MOULLEC (Fransures)
M. Roger LEVASSEUR (Folleville)
M^{me} Marie-Christine MAILLART (Cottenchy)
M^{me} Véronique MESUREUR (Mailly-Raineval)
M. Hervé NOWAK (Cottenchy)
M. Ghislain PELTOT (Chirmont)
M^{me} Anne-Marie PROVOST (Grivesnes)
M^{me} Gwendoline QUEQUET (Sourdon)
M^{me} Thérèse RAUWEL (CAUE 80)
M. Didier RICARD (Louvrechy)
M. Vincent SZYROKI (Sourdon)
M. Michel TROMPETTE (Grivesnes)
M. Jean-Michel VAN OOTHEGHEM (Chirmont)
M. Christian VARLET (DREAL Picardie)

RÉALISATION

Toporama paysagistes dplg, mandataire
3 avenue Marguerite Renaudin 92140 Clamart
01 70 28 82 82
contact@toporama.fr
www.toporama.fr

Biotope Ingénierie de l'environnement, co-traitant
13 rue Pierre Gilles de Gennes
Parc de la Vatine 76130 Mont-Saint-Aignan
02 35 65 69 12
normandie@biotope.fr
www.biotope.fr

Agence Bailly-Leblanc architectes du patrimoine, co-traitant
8 rue de la Mare 75 020 Paris
01 47 97 93 31
bailly.leblanc@architectesdupatrimoine.eu

1. Introduction	8
1.1 Localisation de la Communauté de communes du Val de Noye	11
1.2 Qu'est-ce que le paysage?	12
1.3 Qu'est-ce qu'un Plan de paysage?	14
1.4 Le Plan de paysage du Val de Noye, un document élaboré de façon participative	16
1.5 Comment le Plan de paysage du Val de Noye sera-t-il mis en œuvre?	17
2. Les structures paysagères	18
2.1 Qu'est-ce qu'une « structure paysagère »?	20
2.2 Méthode pour caractériser les structures paysagères du Val de Noye	21
2.3 Les structures paysagères du Val de Noye	22
2.4 Les plateaux	24
2.5 Les vallées sèches et les coteaux	38
2.6 Les vallées humides	48
2.7 Parcourir les paysages	58
3. Le diagnostic écologique	60
3.1 La topographie et l'hydrographie	62
3.2 Les milieux naturels	64
• Les milieux humides (vallée de la Noye et vallée de l'Avre)	66
• Les larris (coteaux secs)	70
• Les bois et forêts	72
• Les terres agricoles	78
3.3 Les continuités écologiques	86
4. Des paysages issus de l'histoire	90
4.1 Le patrimoine construit, identitaire du Val de Noye et constitutif de ses paysages	92
• Les vestiges antiques, un paysage invisible	94
• Les positions fortifiées médiévales	100
• La présence aristocratique	110
• Le marquage du territoire par les édifices religieux	116
• Les ouvrages hydrauliques	124
• Mémoire de la Guerre et la reconstruction	128
• L'habitat vernaculaire	132
• Les routes anciennes	134
4.2 Les espaces publics de cœur de village	138
• Les mails et les mares-abreuvoirs, constitutifs des villages	138
• Le cas de Merville-au-bois	140

5. Les tendances d'évolution du paysage et les projets	142
5.1 Le Val de Noye, un territoire rural qui se «péri-urbanise»	144
5.2 L'impact de la péri-urbanisation sur la morphologie des villages sur la morphologie des villages	145
5.3 Dégradation de l'architecture vernaculaire et des églises	147
5.4 L'agriculture	148
5.5 Un développement à venir de l'énergie éolienne important	150
5.6 Les projets ayant un impact sur le paysage	152
6. Les enjeux du paysage du Val de Noye	154
7. Annexes	159
Résultats du comité de suivi sur les «structures paysagères»	160
Carte de Cassini	160
Atlas de Trudaine	162
Plan des terres bois et prez aé sur le territoire de Faloise	164
Carte d'État-Major	162
Carte spéciale des régions dévastées	168
Bataille de Moreuil et Sauvillers	170
Offensive française et chars britanniques	171
Projet Ramsar	172
Convention de Florence, dite Convention européenne du paysage	174
Acronymes	176
Bibliographie	178



1.
Introduction

1.1 LOCALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE NOYE

La Communauté de communes du Val de Noye (CCVN) rassemble un territoire vaste de 215 km² comptant 8900 habitants, à une vingtaine de kilomètres d’Amiens et 120 km de Paris. Elle appartient au département de la Somme, région Picardie.

Selon l’Atlas des paysages de la Somme, on distingue «six grandes entités paysagères dans la Somme: le littoral picard, la vallée de la Somme, le Ponthieu, le Vimeu, l’Amiénois, le Santerre et le Vermandois.» La CCVN se trouve à cheval sur l’Amiénois et le Santerre, séparés par la Noye.

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE L’ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

Source:

- DREAL Picardie



Situation de la Communauté de communes du Val de Noye



LE GRAND AMIÉNOIS

Source:

- ADUGA



Situation de la Communauté de communes du Val de Noye



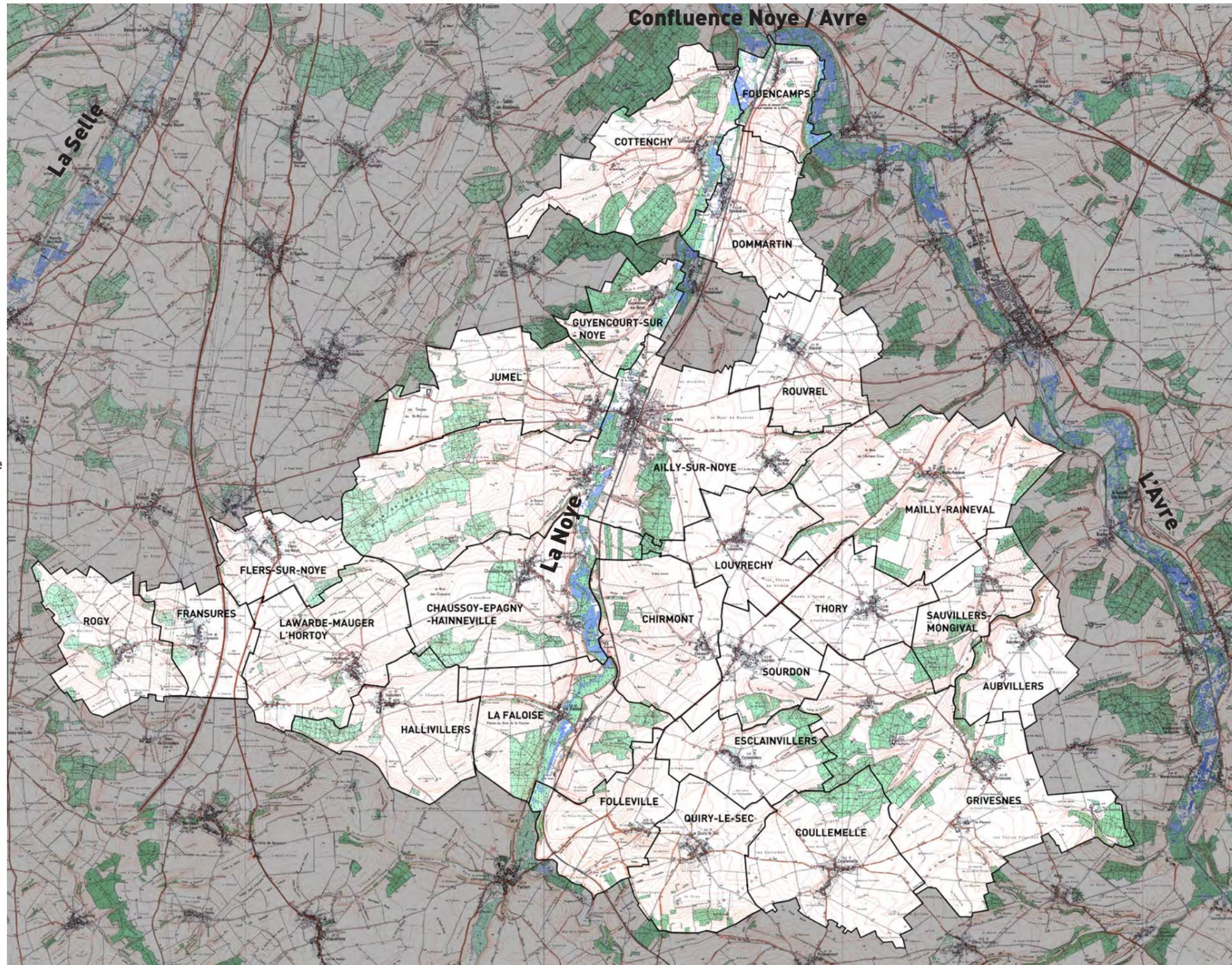
CARTE IGN 25000
DU TERRITOIRE
DU VAL DE NOYE

Le cadrage de la carte
intègre:

- La confluence de la Noye et de l'Avre, qui marque la limite nord du territoire de la CCVN.
- Le cours complet de l'Avre (dont le bassin versant s'étend en partie sur le territoire de la CCVN)
- Une section de la Selle puisqu'une petite partie des eaux du Val de Noye se déverse dans cette rivière.

LES 26 COMMUNES

Ailly-sur-Noye
Aubvillers
Chaussoy-Épagny-Hainneville
Chirmont
Cottenchy
Coullemelle
Dommartin
Esclainvillers
Flers-sur-Noye
Folleville
Fouencamps
Fransures
Grivesnes
Guyencourt-sur-Noye
Hallivillers
Jumel
La Faloise
Lararde-Mauger-L'Hortoy
Louvrechy
Mailly-Raineval
Quiry-le-Sec
Rogy
Rouvrel
Sauvillers-Mongival
Sourdon
Thory



La Noye
ROGY

Cours d'eau
Nom de commune
Limite communale

Sources:

- Carte IGN 25 000
n° 2309 E et n° 2309 O



1.2 INTRODUCTION À LA NOTION DE PAYSAGE

«PAYSAGE», UN MOT POLY-SÉMIQUE

Tantôt employé de façon imagée (par exemple, « le paysage politique français » ou « le paysage numérique »), tantôt employé par les artistes, les géographes, les paysagistes ou les politiques selon des acceptions variées, le mot « paysage » envahit les discours, les lois ou les documents de planification territoriale et d'urbanisme réglementaire, mais reste difficile à cerner. Quelques définitions permettront d'y voir clair. On retiendra que le paysage est façon d'éprouver et d'apprécier l'espace, qu'il y est donc autant question d'émotion que de raison et de culture.

CE QU'EN DISENT LES DICTIONNAIRES

Dictionnaire Petit Robert de la langue française. 2008.

« Nom masculin. 1. Partie d'un pays que la nature présente à un observateur. 2. Tableau représentant la nature et où les figures (d'hommes ou d'animaux) et les constructions (« fabriques ») ne sont que des accessoires. 3. Aspect général. »

Michel Conan. Dictionnaire historique de l'art des jardins. Éditions Hazan
« Paysage, n.m. (XVI^e siècle, dérivé de pays)

1. Terme désignant un genre de peinture inventé par les artistes d'Europe du Nord à la Renaissance, puis repris et développé par les écoles italiennes et l'école classique française.
2. Par extension on appelle ainsi, à partir du XVII^e siècle, une étendue de pays que l'on découvre d'un seul regard.
3. Ce sens a encore été étendue au XIX^e siècle afin de désigner des territoires qui présentent à l'observation des caractéristiques communes. On désigne ainsi des ensembles de territoires qui seraient impossibles à découvrir d'un seul regard (exemple: paysage d'openfields, paysage de vallée alpine, etc.).»

Dictionnaire mondiale des images.

Sous la direction de Laurent Gervereau. Nouveau monde éditions. 2006.
Extrait d'un article rédigé par Sonia Keravel, paysagiste dplg et docteur en géographie.

« L'usage veut qu'on emploie le mot « paysage » l'environnement physique dans son aspect matériel et sa représentation, l'image de ce même environnement. Cette ambiguïté sémantique interroge et peut expliquer, en partie, les polémiques contemporaines entre tenants de l'objectivité des paysages et partisans de leur subjectivité. Subjectif ou objectif, naturel ou culturel, la question du paysage se pose en ces termes en occident. »

**CE QU'EN DIT
L'UNION EUROPÉENNE**

«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.»¹

Cette définition, qui figure en préambule à la Convention de Florence — communément appelée Convention du paysage —, ne prétend pas à l'universalité, mais indique le sens dans lequel le mot est employé dans la Convention et, depuis, par les pouvoirs publics de l'Europe.

**CE QU'EN DISENT
QUELQUES THÉORICIENS**

Court traité du paysage. Alain Roger. Éditions Gallimard. 1997.

«[...] un paysage n'est jamais réductible à sa réalité physique — les géosystèmes des géographes, les écosystèmes des écologues, etc. —, la transformation d'un pays en paysage suppose toujours une métamorphose. En d'autres termes, le paysage n'est jamais naturel, mais toujours surnaturel, dans l'acception que Baudelaire donnait à ce mot. [...] Un pays n'est pas, d'emblée, un paysage, et il y a de l'un à l'autre toute l'élaboration de l'art.»

L'homme dans le paysage. Alain Corbin. Éditions du Seuil. 2001.

«Le paysage est façon d'éprouver et d'apprécier l'espace. [...] Mais le paysage ne se réduit pas à un spectacle. Le toucher, l'odorat, l'ouïe surtout, sont aussi concernés par la saisie de l'espace. Tous les sens contribuent à construire les émotions que celui-ci procure. [...] La notion de paysage est floue. Les géographes, quand ils l'évoquent, décrivent ce qui s'impose avec le plus d'évidence: c'est-à-dire ce qui ressortit à la morphologie et à l'écologie. [...] Longtemps a dominé cette notion de paysage défini par sa matérialité, puis la réflexion s'est compliquée grâce à l'intervention des philosophes, sociologues, des anthropologues.

Le paysage est manière de lire et d'analyser l'espace, de se le représenter, au besoin en dehors de la saisie sensorielle, de le schématiser afin de l'offrir à l'appréciation esthétique, de le charger de significations et d'émotions. En bref, le paysage est une lecture, indissociable de la personne qui contemple l'espace considéré. Évacuons donc, ici, la notion d'objectivité. L'appréciation individuelle peut se référer à une lecture collective. Toute société a besoin de s'adapter au monde qui l'entoure.»

**DANS LE PLAN DE PAYSAGE
DU VAL DE NOYE**

Dans le Plan de paysage du Val de Noye, «paysage» sera entendu dans un sens large: à la fois la morphologie du territoire, la contemplation de l'espace et sa perception à travers le prisme des représentations sociales et culturelles.

¹ Source: Convention de Florence. 2000. Texte complet du préambule et de l'article 1 du chapitre 1 de la Convention en annexe.

1.2 INTRODUCTION À LA NOTION DE PAYSAGE

En complément de ce petit panorama de la notion de paysage, on peut aussi se référer à ce qu'en ont dit, depuis des millénaires, les écrivains, les géographes ou les paysagistes. Ci-contre, quelques visions d'artistes au cours de l'histoire.



¹ Nicolas de Staël. Montagne Sainte-Victoire (Paysage de la Sicile). 1954. Huile sur toile. 89 x 130 cm. Collection privée, France.

² L'étang dans la forêt. Albrecht Dürer. vers 1495. 26 x 37 cm. British Museum, Londres

³ Joachim Patinir. Paysage avec saint

Jérôme. Vers 1516 - 17. Huile sur bois. 74 x 91 cm. Musée du Prado, Madrid.



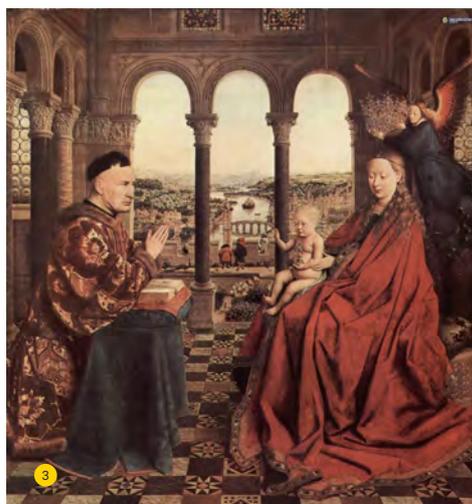
«Ce qui me distingue de mes confrères du Land Art, les Américains notamment, c'est qu'eux font des monuments. Mon travail est le fait d'un individualiste. Je peux le faire seul. Et je le fais seul. Sans assistant, sans avion, sans machine. Avec mes pieds, mes mains, ma propre énergie. Au fond, je suis un artiste paysagiste! La nature est le cœur de mon travail».

Richard Long.



¹ Gobi desert circle. Mongolie. 1996. Richard Long.

² Les très riches heures du Duc de Berry. Août. Musée Condé (Chantilly).



Auteurs: Frères de Limbourg, Barthélemy d'Eyck? Jean Colombe. XV^e siècle.

³ La vierge au chancelier Rolin. Jan Van



Eyck. 66x62cm. Vers 1433. Musée du Louvre.

⁴ Le Voyageur contemplant une mer de nuages. Caspar David Friedrich.

1818. Huile sur toile. 74,8 x 94,8 cm. Hambourg Kunsthalle.

1.3 QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

CE QU'EN DIT L'ÉTAT

« Le Plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. »¹ **Autrement dit, il met en cohérence les politiques sectorielles.**

« Le Plan de paysage est aussi une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.) au service d'un projet de territoire. Il peut donc influencer les pratiques individuelles. »¹

Un Plan de paysage s'élabore en cohérence avec les principes édictés par la Convention européenne du paysage.

UN PROJET TERRITORIAL PARTAGÉ

Un Plan de paysage est un projet de paysage partagé qui associe les partenaires locaux et les populations, acteurs de la transformation du territoire. C'est un outil qui permet à la fois aux acteurs et à la population de ce territoire d'appréhender l'évolution des paysages de manière prospective (projet).

UNE VISION TRANSVERSALE

En effet, sa logique consiste à dépasser les approches univoques telles que la seule approche règlementaire de protection (qui ne porte pas en elle de dynamique de projet), l'approche d'« intégration paysagère » (où la notion de paysage se réduit souvent à un « verdissement » ou une dissimulation) ou bien encore l'approche de l'ingénierie, dans laquelle la forme du paysage se limite à la somme des contraintes techniques.

« La dimension transversale du paysage (urbanisme, architecture, infrastructures, nature, etc.) impose une vision d'ensemble et un traitement global pour sa bonne prise en compte dans les différentes politiques sectorielles de l'État, des collectivités, des établissements publics et privés. »²

UN CONTRAT MORAL

Le Plan de paysage n'est pas un document d'urbanisme opposable. Mais :

- Il est pour chacun des signataires un contrat moral.
- Il nourrit les volets paysage / urbanisme / environnement du futur PLUi du Val de Noye.
- Il donne un cadre à chaque porteur de projet dans le territoire du Val de Noye.

¹ Source: Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (www.developpement-durable.gouv.fr/)

Le-plan-de-paysage-Agir-pour-le.html)

² Communication relative à la reconquête des paysages

et à la place de la nature en ville. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

SON ORGANISATION

Le corps du Plan de paysage sera ainsi composé:

- D'un diagnostic des paysages du Val de Noye (objet du présent fascicule), qui débouche sur une série d'enjeux de paysage.
- Des «orientations» de projet pour le paysage du Val de Noye. Elles définissent des «objectifs de qualité paysagère».

Les «objectifs de qualité paysagère» désignent la formulation par les autorités publiques compétentes, et pour chacune des orientations, les aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères du Val de Noye.

- D'un programme d'actions, formalisé en fiches, qui facilite la mise en œuvre des objectifs. On distinguera les «fiches-actions», destinées aux élus, et les «fiches-conseils», destinées aux particuliers.

1.4 UN PLAN DE PAYSAGE ÉLABORÉ DE FAÇON PARTICIPATIVE

1. PARTICIPATION : FINALITÉ

La démarche participative revêt un triple intérêt:

- Recueillir une multitude de connaissances sur le territoire, des idées de projet et opportunités d'actions, les interrogations et espoirs auprès des habitants du Val de Noye et des multiples acteurs qui le rendent vivant;
 - Donner la parole à chacun, impliquer dès l'origine tous ceux qui devront mettre en œuvre le Plan de paysage sur le long terme, et notamment les élus.
 - Dégager un consensus sur les finalités du Plan de paysage.
- D'une manière générale, la démarche participative permet de co-construire un projet qui sera choisi, et non subi.

2. ATELIERS PARTICIPATIFS THÉMATIQUES

Au cours des phases d'élaboration, les élus, les habitants et les « personnes-ressources » furent invités à participer sous diverses formes:

- Les Comités de suivi. Ce sont des ateliers de travail se déroulant sur site ou en salle, portant sur diverses thématiques (les unités paysagères, les tendances d'évolution du paysage, les trames vertes et bleues, etc.)
- Les « ateliers-habitants ». Quelques habitants volontaires, originaires de tout le territoire et exerçant des métiers variés, participent à des visites de site animées par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Au cours de ces balades, on (re)prend connaissance de la réalité du paysage pour le ressentir, le comprendre et en débattre.



¹ Lors du comité de suivi sur les structures paysagères, à Folleville. 2014.

1.5 COMMENT LE PLAN DE PAYSAGE SERA-T-IL MIS EN ŒUVRE ?

LE TRANSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Pour donner un poids réglementaire aux objectifs de qualité paysagère et au programme d'actions, il est nécessaire qu'une grande partie d'entre eux soit intégrée aux documents d'urbanisme qui régissent la CCVN, et notamment au PLUi du Val de Noye, en cours d'élaboration.

ANIMER LE PLAN DE PAYSAGE

Il est souhaitable qu'une véritable animation du Plan de paysage s'organise au sein de la Communauté de communes, avec le soutien des acteurs de l'aménagement (DDTM de la Somme et DREAL Picardie, CAUE 80, ADUGA, etc.). Ainsi, on fera vivre le projet au quotidien et on en assurera la continuité sur plusieurs années. L'animation permettra également d'évaluer les résultats et d'affiner le projet au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

On peut imaginer que, parmi les élus et/ou les techniciens de chaque commune, l'un d'entre eux devienne un « ambassadeur » du Plan de paysage, et qu'il en défende les objectifs. Ce pourra être, par exemple, l'adjoint à l'urbanisme.

Le Plan de paysage permettra donc d'engager des réalisations concrètes et exemplaires à brève échéance, mais aussi à long terme, au fil des opérations d'aménagement successives.



¹ Lors du séminaire portant sur le schéma de gestion des eaux pluviales, le Plan de paysage et le PLUi, à Ailly-sur-Noye. Juillet 2015.





2.

Les structures paysagères

2.1 QU'EST-CE QU'UNE «STRUCTURE PAYSAGÈRE» ?

DÉFINITION

Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.¹

POURQUOI DÉFINIR LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ?

Pour partager le territoire selon des critères de paysage, et non selon des critères administratifs, économiques, ou autres.

Les communes appartiennent à une ou plusieurs structures, de sorte que les voisinages perdent de leur pertinence. Ceux que la distance éloigne sont rapprochés par l'appartenance à une même structure paysagère. En considérant le territoire de la CCVN sous l'angle du paysage, on crée des appartenances et des communautés d'intérêt entre des villages éloignés les uns des autres. On «rebat les cartes».

¹Source: Les Atlas de paysages,
- méthode pour l'identification, la
caractérisation et la qualification des
paysages, MEDDE, 2015.

2.2 MÉTHODE POUR CARACTÉRISER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES DU VAL DE NOYE

SYNTHÉTISER LES TRAVAUX EXISTANTS

La caractérisation des structures paysagères du Val de Noye (cf. pages à venir) résulte de la synthèse d'une ensemble de travaux :

- Les études existantes (Atlas des paysages de la Somme, étude paysagère pour la ZDE du Val de Noye).
- Les travaux du maître d'œuvre (basées sur ses connaissances bibliographiques, cartographiques et sa connaissance du terrain).
- Le travail des élus lors d'un comité de suivi.

Le diagnostic du Plan de paysage fait la synthèse des divers résultats.

FAIRE PARTICIPER LES ÉLUS

La participation des élus s'est faite de la manière suivante :

1. Présentation par le maître d'œuvre de la notion de « structure paysagère ».
2. Détermination des structures paysagères par les élus : travail par groupes de cinq élus autour d'une table. Autant que possible, on évite de se regrouper par voisinage de communes.

Mis à disposition :

- Des photos du territoire,
- Quelques cartes thématiques du territoire,
- Des feuilles blanches.

3. Synthèse : chaque groupe présente des conclusions.

Simple, cette méthode permet non seulement de dégager des résultats, mais aussi d'impliquer les élus dans l'élaboration du document final.

2.3 LES TROIS GRANDES STRUCTURES PAYSAGÈRES DU VAL DE NOYE

L'IMPORTANCE DU RELIEF

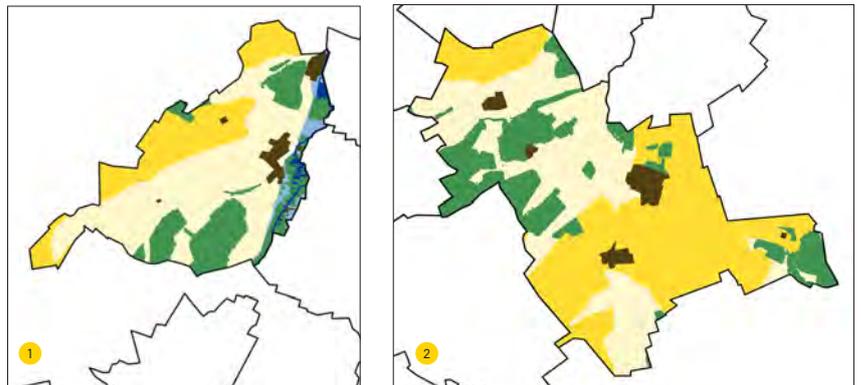
Souvent, la délimitation et l'appellation des structures paysagères sont liées au relief puisque, dans le Val de Noye, il détermine en grande partie l'occupation de sol, les horizons, la morphologie des villages, et donc le paysage.

DES LIMITES ADMINISTRATIVES DÉPASSÉES

Beaucoup de communes disposant d'un territoire communal qui s'étend sur plusieurs terroirs (le territoire communal comme héritier des finages permettant aux villages, notamment au Moyen-Âge, de vivre dans une certaine autonomie agricole et alimentaire) rassemblent plusieurs structures paysagères. De même, les structures paysagères dépassent bien souvent les limites de la Communauté de communes du Val de Noye.

DES VILLAGES SOUVENT À L'INTERFACE DE DEUX STRUCTURES PAYSAGÈRES

Les villages n'appartiennent pas toujours à l'une ou l'autre des structures paysagères. S'il est vrai que, par exemple, Chirmont, Louvrechy, Rouvrel ou Flers-sur-Noye sont des villages de plateau, et s'il est vrai aussi que Mailly-Raineval, Sauvillers-Mongival et Ainval sont des villages de vallée sèche, beaucoup sont situés à l'interface de deux structures. Cette position stratégique leur a permis de cultiver facilement deux terroirs: plateau et vallée sèche ou vallée sèche et vallée humide, qui sont des terroirs autorisant des activités agricoles variées et complémentaires. C'est particulièrement valable des villages qui bordent la Noye; toujours les «pieds au sec», ils bordent les vallées sèches. C'est le cas de Dommartin et Cottenchy, Guyencourt-sur-Noye et Remiencourt (hors CCVN) Ailly-sur-Noye et Jumel, Berny-sur-Noye, Épagny, etc. Mais c'est aussi le cas de Grivesnes, qui jouxte une vallée sèche en étant installé sur un plateau.



¹ Le territoire de la commune de Cottenchy s'étend à la fois la vallée humide, la vallée sèche et le plateau. Le village se trouve à l'interface de la

vallée de la Noye (inondable) et de la vallée sèche.

² le territoire de grivesnes, fusionné avec celui d'Ainval, traverse une vallée

sèche et s'étend sur le plateau. Le village est à l'interface du plateau et de la vallée sèche.

Dans le territoire du Val de Noye, on distingue les structures paysagères suivantes :

PLATEAUX

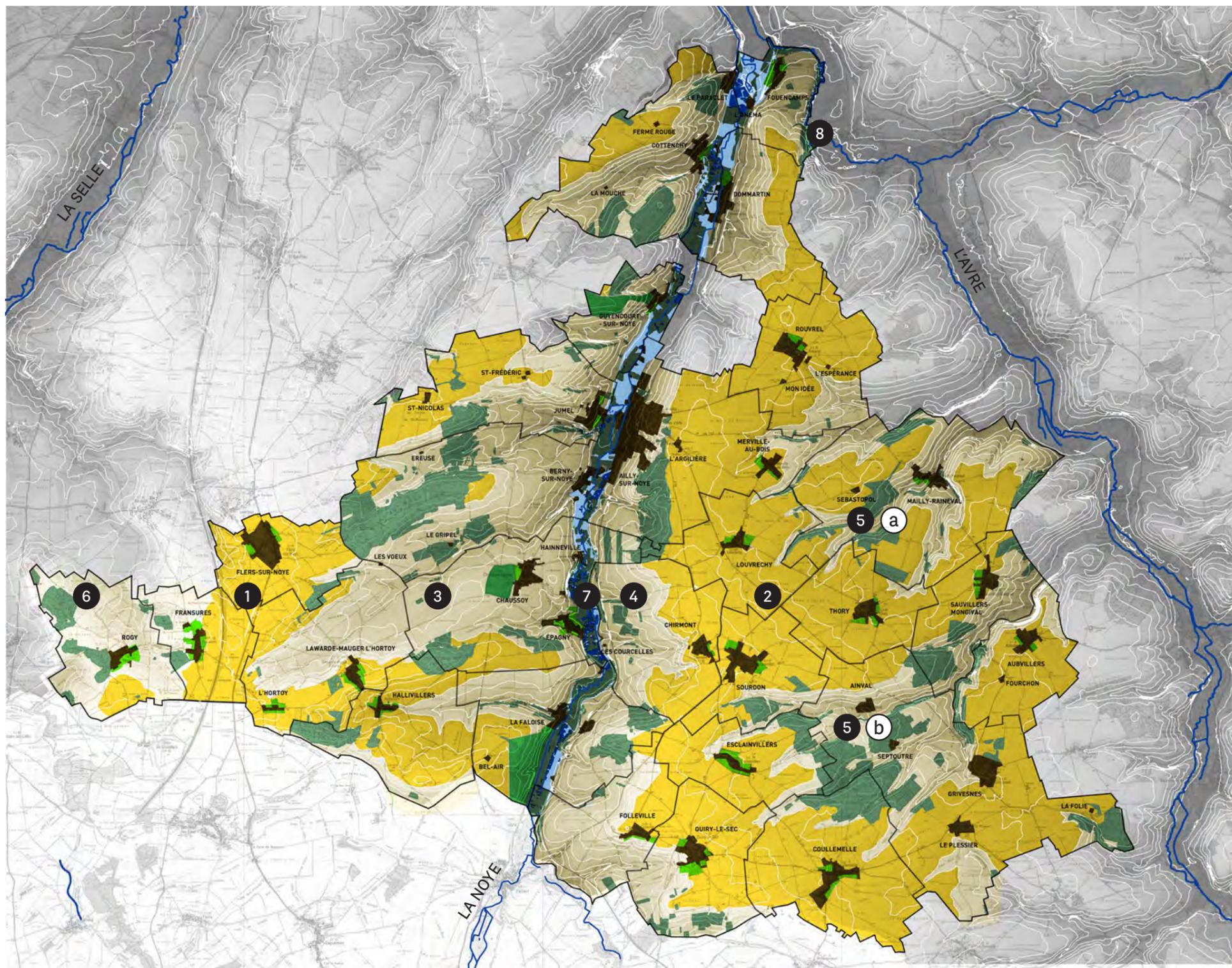
- 1 • Plateau de l'Amiénois
- 2 • Plateau du Santerre

VALLÉES SÈCHES ET COTEAUX

- 3 • Vallées sèches et coteaux de la Noye (rive gauche)
- 4 • Coteaux de la Noye (rive droite)
- 5 • Vallées sèches et coteaux de l'Avre, rive gauche. Cette unité comprend deux sous-unités :
 - a — Vallée sèche de Mailly-Raineval
 - b — Vallée sèche de Sauvillers-Mongival
- 6 • Vallée sèche de Rogy

VALLÉES HUMIDES

- 7 • Vallée humide de la Noye
- 8 • Vallée humide de l'Avre



STRUCTURES PAYSAGÈRES

- Plateaux
- Vallées sèches et coteaux
- Vallées humides

OCCUPATION DE SOL

- ROGY
- Toponyme
- Cours d'eau
- Aire urbaine
- Bois et forêt
- Parcs de château
- Courtils
- Limite communale

Source:
• Carte IGN 25 000
n°2309 E et n°2309 O



2.4 LES PLATEAUX GÉOLOGIE, RELIEF ET ÉCOLOGIE

DES PLATEAUX LIMONEUX

Les plateaux du Val de Noye possèdent une formation sédimentaire majoritaire, le limon. Ces sédiments ont un intérêt majeur pour le renouvellement de la fertilité des sols.

Dans son « Tableau de la géographie de la France » (1903), Paul Vidal de la Blache décrit ces formations limoneuses si caractéristiques de cette région.

« On voit parfois des pans verticaux de limon se dresser de trois à quatre mètres entre les chemins creux qu'il encadre. Ce n'est souvent qu'à sept ou huit mètres en profondeur qu'on trouve la craie.

Ce limon n'est pas argileux comme celui des Flandres : sa couche supérieure est généralement décalcifiée, mais au-dessous il présente une texture sableuse et friable à travers laquelle les eaux de surface trouvent un écoulement naturel. Par quel procès naturel, sous quelles influences mécaniques et climatiques ce puissant dépôt s'est-il formé ? Il n'est pas douteux qu'ici les apports sablonneux des mers éocènes n'aient largement contribué à lui fournir les matériaux. [...] Dans la France du Nord, où ces sols couvrent une surface considérable, où ils tapissent non seulement la région picarde, mais le Vexin et la Beauce, ils n'atteignent nulle part autant de puissance que sur la zone qui va de Cambrai à Montdidier »

DES PLATEAUX FAUSSEMENT PLATS

Si, sur place, les plateaux apparaissent parfaitement plats, la carte ci-contre révèle une pente douce et régulière du sud vers le nord. Entaillés par les vallées sèches, ils peuvent être réduits, notamment à l'ouest, à une étroite bande de territoire, en balcon sur les vallées.

LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES DES PLATEAUX

Cette structure paysagère est quasi-exclusivement composée de terres arables. Elle ne présente donc pas de réel intérêt écologique hormis pour certaines espèces spécifiques (œdicnème criard, vanneau huppé, busards, etc.) qui peuvent venir y nicher. Néanmoins, les prairies encerclant les bourgs sont des milieux d'intérêt accueillant des espèces prairiales.

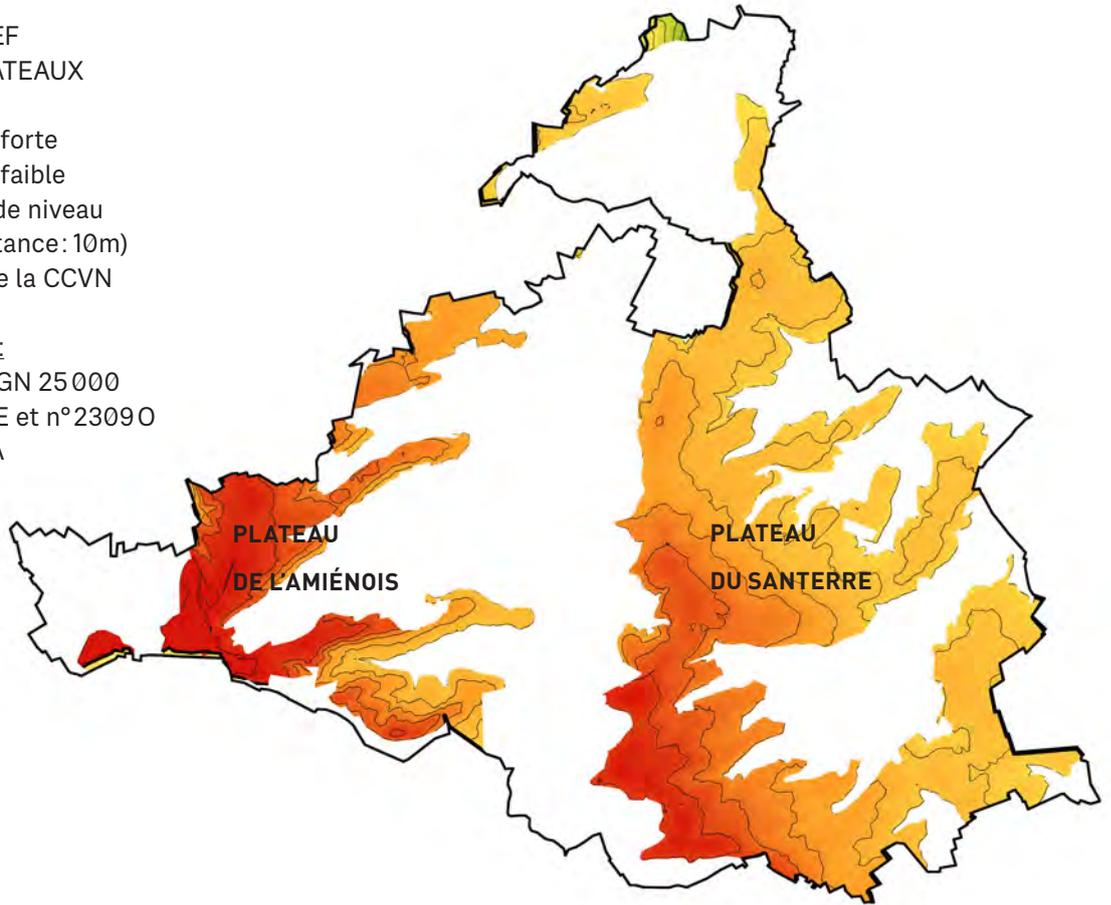
Une ZNIEFF de type I (« cavité souterraine de Chirmont ») est tout de même présente, elle possède un milieu présentant un intérêt spécifique pour les chiroptères.

LE RELIEF
DES PLATEAUX

-  Altitude forte
-  Altitude faible
-  Courbe de niveau
(équidistance: 10m)
-  Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25 000
n° 2309 E et n° 2309 O
- ADUGA



DES PAYSAGES AGRICOLES INTEMPORELS

Bien souvent, c'est l'immensité des espaces agricoles qui donne au paysage du Val de Noye toute leur force et leur intemporalité. Mais les variations de couleurs des terres et des plantes, l'évolution des cultures au cours des saisons et le graphisme des semis ou des traces de tracteurs contrebalancent l'abstraction des grandes cultures en les rendant vivantes et incarnées.

En grande majorité, c'est une agriculture de labours dont les champs, très grands, sont organisés en openfields (sauf exception). Parfois, la craie affleure et blanchit les champs une fois qu'ils sont labourés.



¹ Chaussoy-Épagny.

Les équipements et les objets techniques agricoles en tous genres — silos, hangars, clôtures, abreuvoirs, etc. — participent aussi du paysage. Les silos, par exemple, dont la forme bien particulière renseigne immédiatement sur leur fonction, parlent de l'activité économique du territoire tout en caractérisant son paysage. Les éoliennes appartiennent au même registre architectural.



¹ Éoliennes et silos des Essertaux vus de la RD920.

UNE OCCUPATION DE SOL SIMPLE

DES STRUCTURES AN-
CIENNES ENCORE VISIBLES
AUJOURD'HUI

Sur les plateaux, l'occupation du sol apparaît simple :

- Des espaces agricoles qui occupent la majeure partie du paysage.
- Très peu de bois et forêts.
- Un habitat groupé en villages.
- Pas de cours d'eau.

La description que Paul Vidal de la Blache fait de ces paysages, et de leur relation fine avec la géologie, reste, pour l'essentiel, d'actualité. Même s'ils ne sont pas nommés ainsi, on reconnaît aisément ce que les picards appellent les courtils, soit des espaces jardinés qui entourent les villages, qu'on voit encore aujourd'hui, notamment à l'ouest du territoire.

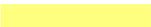
« LA VIE SUR LES PLATEAUX LIMONEUX

Entre les champs nus, sillonnés de routes droites, qui souvent sont des chaussées romaines, le regard est attiré, ça et là, par de larges groupes d'arbres, d'où émerge un clocher. [...] En été ce sont des oasis de verdure entre les champs jaunis. C'est ainsi que s'annoncent, dans le Cambrésis, le Vermandois, le Santerre, les villages où se concentre la population rurale. Entre eux, presque pas de maisons isolées ; un moulin à vent, un arbre protestent contre la solitude générale. C'est que, dans ce sol perméable, le niveau de l'eau est si bas qu'il faut creuser, jusqu'à 80 mètres parfois, des puits coûteux pour l'atteindre. Les habitants se serrent autour des puits et des mares.

Ces villages sont nombreux, à peine distants de 3 kilomètres les uns des autres. Plusieurs ont recherché des plaques de sable argileux dont l'humidité favorise la croissance des arbres. Ce sont des villages ou des bourgs ruraux, dont les noms souvent terminés en court (cortis) indiquent l'origine agricole. Presque invariablement ils se composent d'un noyau de bâtiments contigus, disposés sur le même type. C'est en réalité une agglomération de fermes, chacune avec sa cour carrée. [...] En face d'elle, formant la face opposée de l'enceinte carrée qu'occupe la cour, la maison proprement dite, c'est-à-dire la partie réservée à l'habitation, suivie à son tour d'un verger et d'un plant où des peupliers s'élancent entre les arbres fruitiers. Le village est ainsi enveloppé d'arbres. Cette périphérie boisée qui embrasse plusieurs kilomètres donne l'illusion d'une étendue singulière. En réalité il est rare, même dans les parties les plus fertiles, que les groupes comprennent plus de quelques centaines d'habitants. »

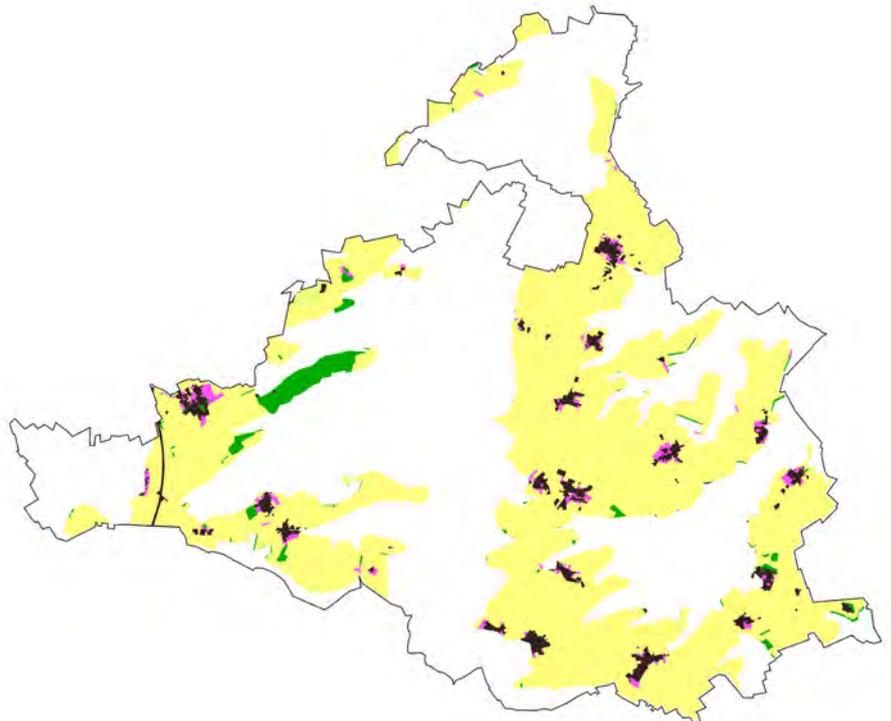
Alors que le plateau ouest (Amiénois) présente des villages généralement entourés de courtils (Rogy, Fransures, Lawarde, etc.) ceux du plateau est (Santerre) le sont moins systématiquement. Le plateau ouest, largement entaillé par les vallées sèches, se réduit à une bande de terres entre deux vallées, au point de n'apparaître parfois que comme une ligne de crête. Le plateau est s'étend davantage.

L'OCCUPATION DE SOL DES PLATEAUX

	Urbanisation
	Boisements de feuillus
	Pelouses et prairies
	Cultures
	Vergers et petits fruits
	Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- ADUGA



¹ le village d'Halivillers vu depuis Lawarde-Mauger. Les plateaux étant entaillés par des vallées, et les bois occupant certains coteaux, l'horizon

des plateaux apparaît riche, varié, avec alternance de lignes droites et légères courbes, champs donnant directement sur le ciel ou bois s'intercalant

entre le ciel et les champs. On est loin des paysages uniformes de la Beauce, par exemple.

SUR LA LIGNE DE CRÊTE DU PLATEAU DE L'AMIÉNOIS, L'ANCIENNE ROUTE ROYALE

Comme la plupart des grandes voies de communication entre Paris et Amiens, la route royale dessinée par Trudaine (devenue par la suite la route nationale 1 puis route départementale 1001) emprunte la ligne de crête entre le Val de Noye et le Val de la Selle, de manière à minimiser les pentes (profil en long quasi rectiligne), quitte à s'écarter du tracé le plus court.

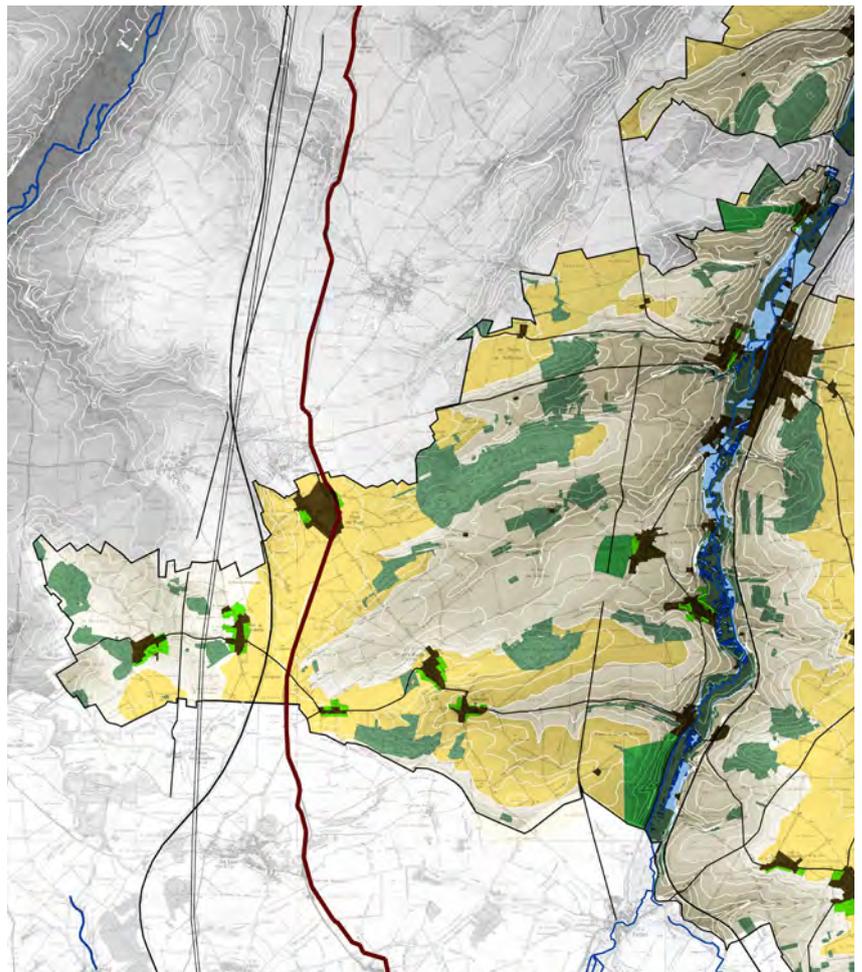
Elle y cotoie aujourd'hui les vestiges d'une chaussée Brunehaut ainsi que l'autoroute A16 et les lignes électriques THT qui, deux millénaires plus tôt ou deux siècles plus tard, obéissent aux mêmes logiques.

La RD 1001 est un véritable marqueur du paysage : son double alignement de platanes se déploie sur l'horizon, tendu entre deux bosquets, en surlignant la ligne de crête entre la vallée de la Noye et la vallée de la Selle (ci-dessous).

- LA ROUTE ROYALE
-  Route royale de Paris à Amiens
 -  Ligne THT
 -  Autre route : A 16, RD, Chaussée Brunehaut, etc.
 -  Limite de la CCVN

Sources :

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O





¹et² La route royale (actuelle RD 1001)
vue de voiture.
La répétition des arbres scande la
vitesse tout en faisant écho aux

éoliennes qui bordent la route, un peu
plus au sud.

DES PAYSAGES MARQUÉS PAR LES INFRASTRUCTURES MODERNES

LES BÂTIMENTS AGRICOLES MODERNES

Nombre de bâtiments agricoles en tous genres (entrepôt, grange, serre, silo, etc.) s'installent le plus souvent en périphérie de village, à proximité des champs, où la place ne manque pas. Souvent de couleur claire, présentant généralement des volumes simples, de grand taille, et des architectures rudimentaires, les hangars et entrepôts qualifient (ou déqualifient) le paysage des franges de village, notamment sur les plateaux. Autrefois, les bâtiments agricoles avaient un caractère de représentation sociale ; aujourd'hui, ils sont souvent réduits à leur simple expression technique.

ÉOLIENNES ET LIGNES THT

Les éoliennes et les lignes THT s'installent sur les plateaux. Le grand nombre d'éoliennes (29 visibles) en fait, d'ores et déjà, un élément majeur du paysage.

Selon les situations, elles produisent des paysages très divers : posées sur l'horizon, elles dialoguent avec le ciel comme l'ont fait les moulins pendant des siècles. Leur design épuré et leur gigantisme (jusqu'à 120 m) sont alors en harmonie avec le site. Strictement alignées dans les champs, elles orientent, dirigent, sculptent l'espace comme le ferait une œuvre de land art. Placées derrière un village, elles peuvent donner l'impression d'une rupture d'échelle, d'une monstruosité qui menace à tout moment de tomber sur les maisons. Parfois encore, leur design rutilant se téléscopie avec les formes traditionnelles d'un hameau, créant alors un paysage fait de contrastes.





DES ÉDIFICES PATRIMONIAUX QUI PARTICIPENT DU PAYSAGE

Un objet isolé— une croix, une église, un arbre, un monument aux morts, un calvaire— suffit à organiser l'espace autour de lui, à créer un point focal dans l'immensité. Le plateau agit comme une scène dont la parfaite horizontalité met en exergue n'importe quel objet. Outre leur importance symbolique, historique et, parfois, architecturale, ces édifices patrimoniaux acquièrent alors une valeur paysagère. Ils forment des repères.

Ci-dessous: cimetière Saint-Aignan. Commune de Grivesnes.





SYNTHÈSE

Le paysage des plateaux se caractérise ainsi :

- Une occupation de sol simple : des champs en openfields, des villages groupés, des bois épars et de petites routes souvent rectilignes qui rend le paysage lisible au premier coup d'œil.
- Des champs aux cultures variées sur des sols limoneux riches.
- Des horizons larges et ouverts mais animés par un relief qui n'est pas totalement plat et une alternance de bois, de villages et de champs.
- Entourés de courtils, les « villages-bosquets » forment comme des oasis au milieu des champs. Plus nombreux sur le plateau de l'Amiénois que sur le plateau du Santerre, ils sont l'une des caractéristiques majeures du paysage du Val de Noye.
- Toujours groupés autour de leur église dont le clocher émerge des maisons, les villages se développent de façon cruciforme (Merville-aux-Bois) ou radiale.



-
- Des infrastructures diverses — routes et autoroute, éoliennes, ligne THT — qui marquent le territoire. Leur implantation ne se résume pas à des logiques techniques ou économiques, mais est aussi topographique.
 - Un petit patrimoine — croix et calvaires, oratoires et églises — mis en scène par l’immensité des plateaux.
 - Deux plateaux qui se distinguent l’un de l’autre:
 - Le plateau de l’Amiénois: étroit, entaillé par les vallées sèches, bascule entre la vallée de la Noye et la vallée de la Selle, marqué par les grandes infrastructures. C’est un balcon sur les vallées sèches.
 - Le plateau du Santerre: large, sans bois ou presque, apparaissant totalement plat, habité par des villages bien groupés, dominé par le parc d’éoliennes du « Val de Noye », il est la bascule entre la vallée de la Noye et la vallée de l’Avre.



2.5. LES VALLÉES SÈCHES ET LES COTEAUX

GÉOLOGIE, RELIEF ET ÉCOLOGIE

ORIGINE GÉOLOGIQUE DES VALLÉES SÈCHES

Les vallées sèches et coteaux présentent différentes formations géologiques: des craies, du limon, des colluvions (dépôt meuble mis en place par la gravité) et des roches résiduelles (argiles, silex, etc.).

MORPHOLOGIE DES VALLÉES SÈCHES

Les vallées sèches résultent de l'alternance de périodes glaciaires et tempérées qui ont placé hors d'eau les vallées les moins profondes. Dans ces vallées, le calcaire du Crétacé est parfois visible.

DISSYMMÉTRIE DES VERSANTS DE LA NOYE ET DE L'AVRE

Ces petites vallées latérales sont plutôt orientées selon une direction sud-ouest / nord-est. Celles à l'ouest de la vallée de la Noye présentent des profils plus évasés alors que celles à l'est sont plus étroites.

Les versants des vallées sont souvent dissymétriques. D'un côté la pente est douce — donc généralement cultivée —, de l'autre elle est forte — donc généralement boisée.

À l'époque des grandes glaciations du Quaternaire, tandis que les versants ombragés conservaient plus ou moins leur profil d'origine, la craie tendre des versants les plus ensoleillés éclatait sous l'effet de l'alternance gel-dégel, selon le phénomène de cryoclatie. Avec le temps, les débris ont été emportés par le courant, entraînant peu à peu l'adoucissement du versant érodé et l'accentuation de la dissymétrie de la vallée.

LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES DES VALLÉES SÈCHES

Les vallées sèches possèdent des habitats reconnus au niveau régional répertoriés en ZNIEFF de type I (« Larris de la vallée du pont à Aubvillers et Braches » et « Larris de la vallée de Languéron à Grivesnes, bois de Coullemelle et bois Fermé », « Bois Louvet et vallée d'Egoulet », etc.) notamment dus aux particularités géologiques (calcaires) et topographiques (pente) qui permettent l'expression d'une flore diversifiée.

Les vallées sèches étant principalement composées de terrains agricoles (terres arables), leur intérêt environnemental repose donc principalement sur les prairies calcaires notamment sur la vallée du pont à Aubvillers et Braches, sur la vallée de Languéron à Grivesnes, la vallée sèche de Belval où il existe encore des prairies calcicoles reposant sur des affleurements calcaires (maintenues ouvertes par l'action des lapins).

Les massifs boisés disséminés au sein de l'entité sont principalement constitués de feuillus (hêtres, charmes, chênes, etc.).

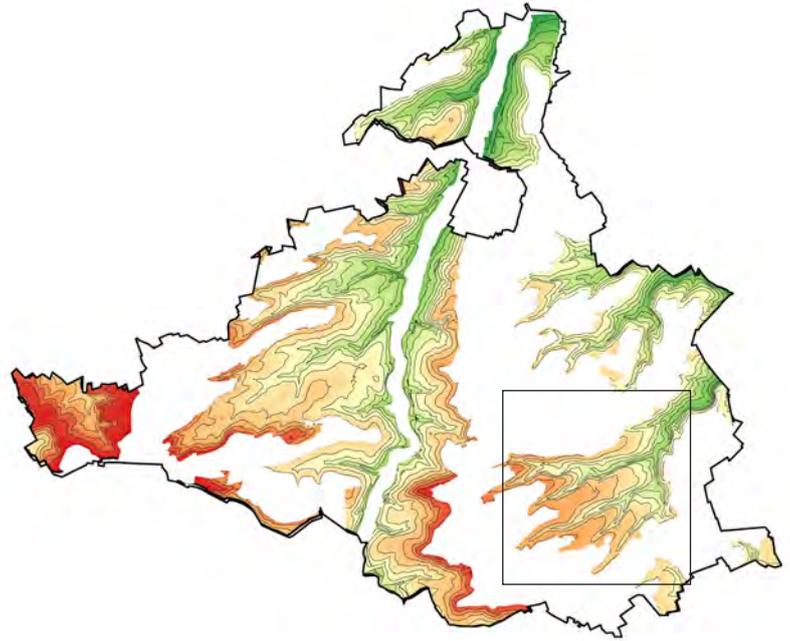
Plusieurs boisements se dégagent de par leur taille et leur intérêt écologique: le bois de Louvet-Ailly, le bois de Berny, le bois du Roi-Preux et le bois d'Hallivilliers. Ils sont composés de milieux d'intérêt reposant notamment sur des sols calcaires: hêtraies sur calcaire, pelouses calcicoles, lisières forestières thermophiles, etc.

LE RELIEF DES VALLÉES SÈCHES



Sources:

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- ADUGA



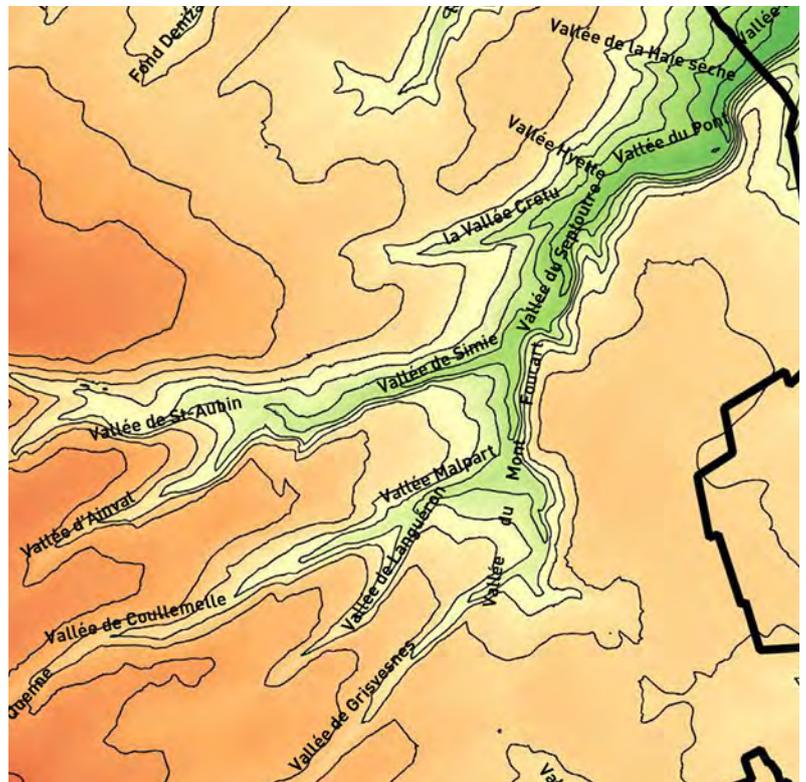
LES TOPONYMES DE RELIEF

L'exemple de la vallée sèche de Sauvillers-Mongival

Sources:

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O

Alors que les dénivelées et les pentes sont peu marquées, le Val de Noye présente un grand nombre de toponymes de relief, preuve de la valeur que les habitants lui accordent depuis longtemps. En désignant et nommant le moindre creux, la toponymie donne de l'intérêt à des ondulations qui, sans elles, existeraient peu.

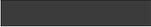
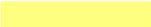


LES VALLÉES SÈCHES, ENTRE PLATEAU ET VALLÉE HUMIDE

Alors que les coteaux raides sont davantage occupés par les bois (pentes moins facilement exploitables, érosion), les vallées sèches douces, en rives droite de la Noye et de l'Avre, sont propices à l'exploitation agricole. Les bois sont alors repoussés à la convexité des coteaux. Les talwegs sont parfois marqués par une route, une haie, une ligne d'arbres, alors qu'aucune rivière n'y court.

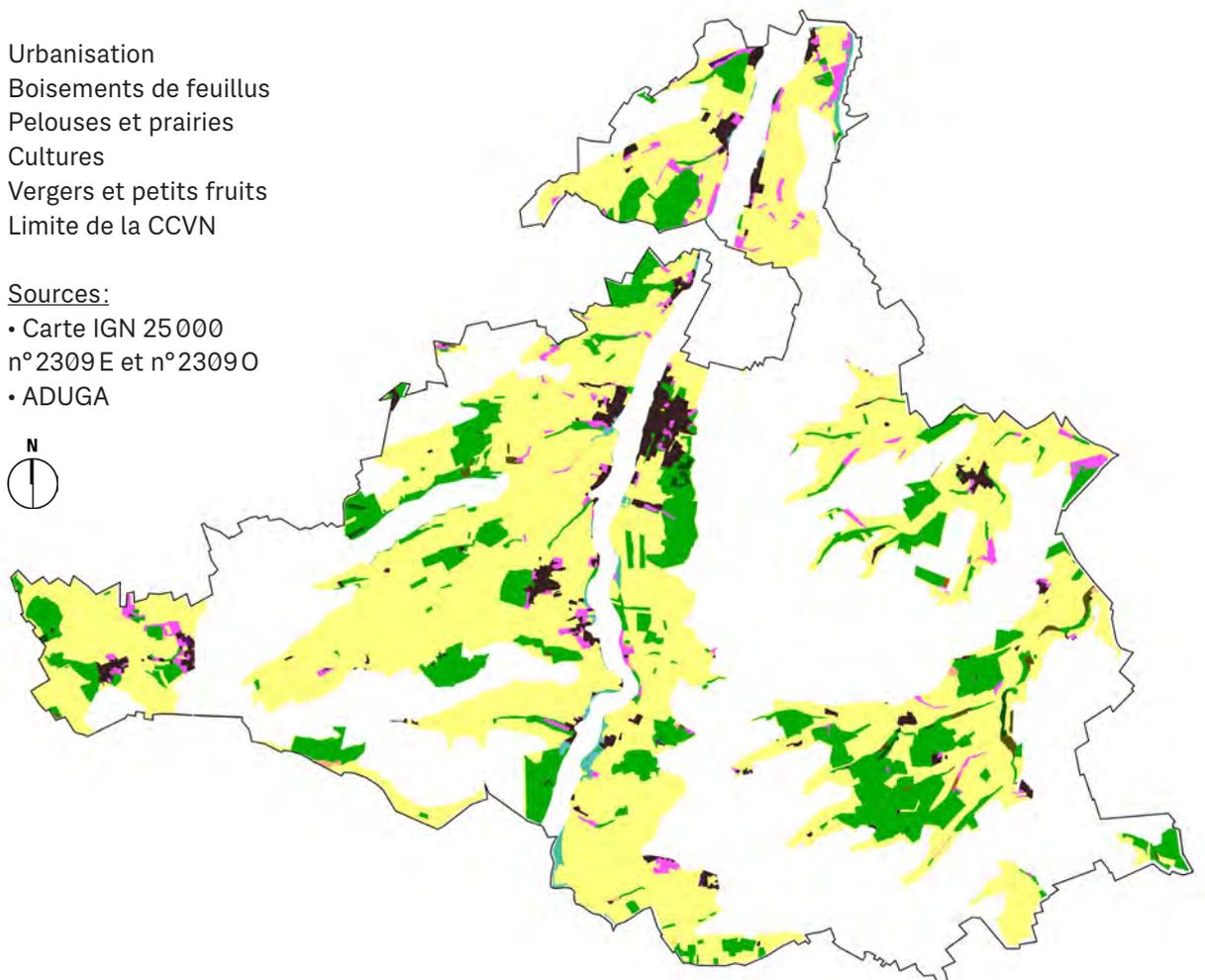
Lorsqu'on se place en fond de vallée, les faibles ondulations de relief suffisent à cadrer le regard vers la vallée humide et, parfois, jusqu'au coteau de la rive opposée. La vallée de la Noye apparaît alors comme un large sillon arboré (peupliers, ripisylve, etc.), qui tranche avec les cultures plus claires et ouvertes des vallées sèches.

L'OCCUPATION DE SOL DES VALLÉES SÈCHES

	Urbanisation
	Boisements de feuillus
	Pelouses et prairies
	Cultures
	Vergers et petits fruits
	Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- ADUGA



¹ Ici comme souvent, le talweg de la vallée reste sec mais est souligné par un chemin ou une petite route bordé d'arbustes ou de petits arbres.

² Croix au hameau de Septoutre, commune de Grivesnes.

Paul Vidal de la Blache, dans son *Tableau de la géographie de la France*, montre la relation géologique — et ses conséquences sur l'occupation du territoire — entre les vallées sèches et les vallées humides.

« L'EAU EN PICARDIE

Pourquoi ces villages souffrent-ils souvent en été de la sécheresse? Pourquoi des lieues se passent-elles sans voir eau courante? Et que deviennent les 600 à 700 millimètres d'eau qui tombent par an, dans un climat où l'évaporation n'est pas capable d'en soustraire beaucoup son profit? Cette eau s'infiltré dans la masse fissurée et homogène de la craie blanche. Elle l'imbibe entièrement, comme une éponge: mais elle finit pourtant par trouver des couches plus compactes, qui l'arrêtent. Ainsi s'établit un niveau au-dessus duquel les croupes et les vallées faiblement creusées sont à sec, au-dessous duquel au contraire la nappe souterraine, par suintements, par sources, affleure à la surface. Pas de source à flancs de coteaux [...]. Une source initiale, somme, fait son apparition dans le fond d'une vallée qui se prolonge en amont, mais sans eau permanente. Elle est sujette à reculer vers l'aval, si le plan d'eau s'abaisse. Mais à partir du moment où le courant définitif s'établit, il ne cesse pas de se renforcer d'afflux. »



¹ Le village d'Ainal. La faiblesse du relief autorise que, d'un même point de vue, le regard embrasse à la fois une vallée et le plateau.

Dans ces paysages dominés par les horizontales, le moindre élément vertical (clocher, éolienne, bosquet) devient un événement paysager. La

modernité du plateau, tout proche, se téléscopie avec le paysage traditionnel d'Ainal.

LES LARRIS, IDENTITÉ DES PAYSAGES DES VALLÉES SÈCHES

Sur les versants abrupts des vallées sèches, là où le calcaire affleure, se développent des pelouses rases — appelées aussi pelouses calcicoles — particulièrement riches en biodiversité. La déclivité et la pauvreté du substrat y ont empêché toute mise en culture. Des boisements s’y sont parfois spontanément développés, mais le défrichement du Moyen-Âge les ont fait disparaître pour y créer des pâtures. Soumis alors aux passages réguliers de troupeaux de moutons, aucune végétation pionnière préforestière n’a pu s’y développer.

Longues bandes herbeuses, où on ne décèle aucune trace de culture, les larris s’intercalent avec de grands champs labourés aux teintes plus franches et aux contours plus nets.



¹ À gauche, la pelouse reste ouverte. Mais à droite, elle s’enrichit (pelouse armée), ce qui la met en danger. En occupant tout le coteau, la pelouse souligne le relief.



LES VALLÉES SÈCHES, TRAVERSÉES PAR LES CHAUSSÉES-BRUNEHAUT

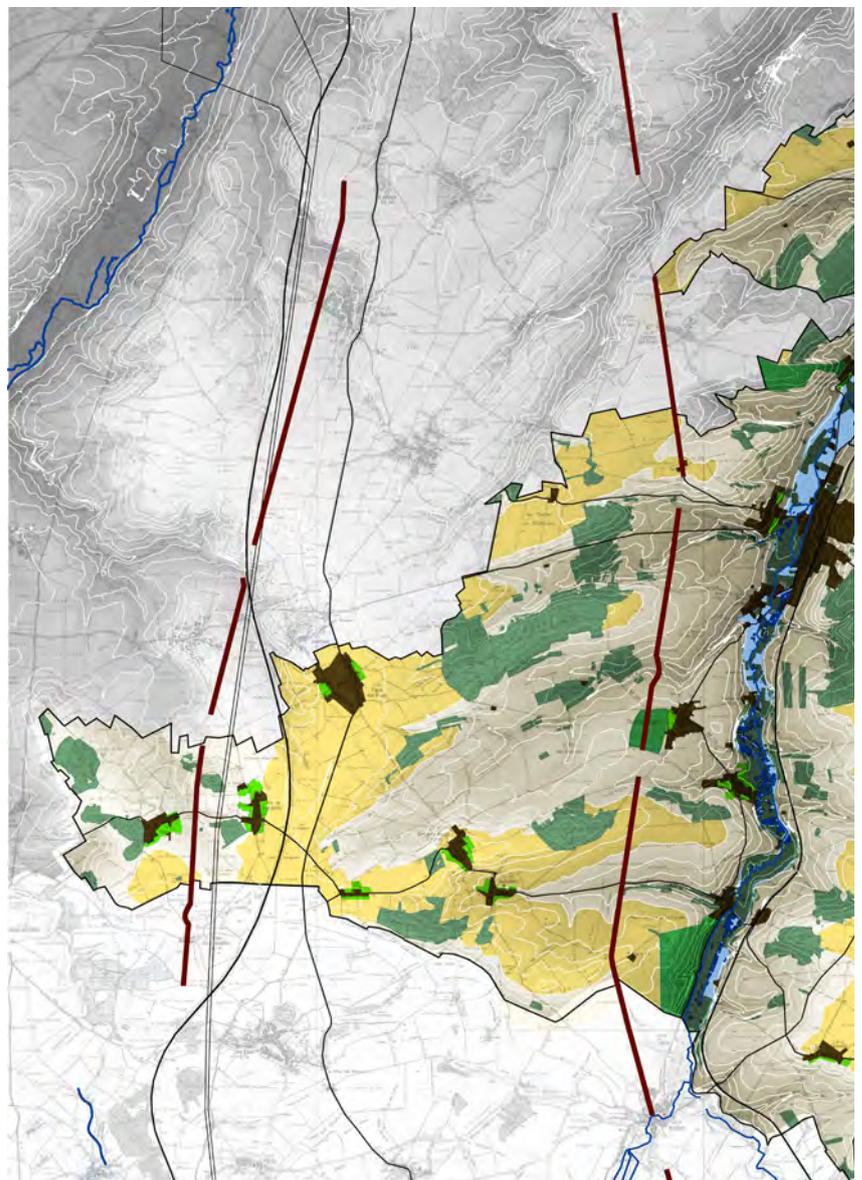
Le nom de «chaussée Brunehaut» est donné dès le Moyen-Âge à plusieurs routes dont l'origine n'est pas définie (époque romaine?). Elles sont généralement longues et rectilignes.

Si les chaussées Brunehaut se résument aujourd'hui à un long chemin de terre ou une petite route plus ou moins rectiligne, leur l'impact dans le paysage peut être fort si l'on se place en point haut (ci-contre), dans leur axe.

- LES
CHAUSSÉES-BRUNEHAUT
-  Chaussée Brunehaut
 -  Autre voie: A 16, RD, ligne THT, etc.
 -  Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- Atlas de Trudaine





¹ Chaussée brunehaut qui traverse les vallées sèches, le long de la Noye.
² Chaussée brunehaut entre Rogy et Fransures, le long du cimetière.

SYNTHÈSE

Le paysage des vallées sèches se caractérise ainsi :

- Des vallons plus ou moins profonds qui entaillent le plateau et se jettent dans la vallée de la Noye ou la vallée de l'Avre. Alors que les versants ouest de la Noye et de l'Avre présentent des vallées sèches longues et amples, le versant est de la Noye se caractérise par des vallons plus courts et des coteaux relativement pentus.
- Une toponymie riche, signe que les vallées sèches sont investies depuis longtemps.
- Des talwegs souvent marqués par une route ou une haie bocagère.
- Des versants raides qu'occupent parfois des larris, dont certains sont en voie d'enfrichement, par manque d'usage.
- Des espaces agricoles vastes, en openfields, qui témoignent d'un sol d'une grande valeur agronomique.
- Des bois juchés sur les hauts de versant, à la limite entre plateau et vallée sèche.
- Des villages positionnés de façon stratégique: soit en tête de vallon, de façon à accéder facilement au plateau et à la vallée (Ainval). Soit à proximité d'un point d'eau souterrain. Soit à la confluence de plusieurs vallées (Mailly-Raineval). Se blottir dans une vallée permet aussi de se protéger du vent.
- Quelques fermes isolées, dont certaines ont donné naissance à de petits hameaux (Septoutre).
- Des «village-bosquets», formant comme des oasis, dont Rogy est l'un des meilleurs représentants.
- Des vues cadrées sur la vallée de la Noye, dont la végétation de milieu humide (peupleraies, ripisyles, etc.) contraste avec celle des vallées sèches.
- Des vestiges de chaussées-Brunehaut qui les traversent en ligne droite, parallèlement à la vallée de la Noye.

¹ la vallée sèche de Rogy et Fransures (bassin versant de la Selle).



2.6 LA VALLÉE HUMIDE

ÉCOLOGIE

LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES DE LA VALLÉE HUMIDE

La vallée de la Noye possède des habitats naturels remarquables reconnus au niveau européen (site Natura 2000 «Tourbières et marais de l'Avre») ainsi qu'à l'échelle régionale répertoriés en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I «Marais de Boves, de Fouencamps, de Thézy-Glimont et du Paraclet» et «Cours de la Noye et marais associés»).

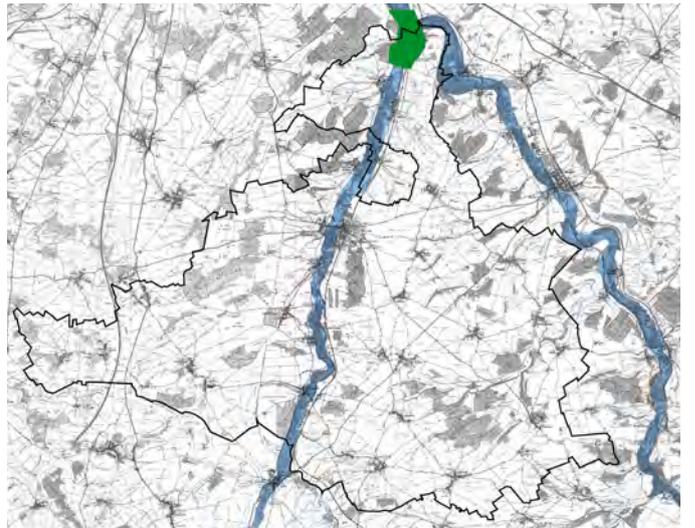
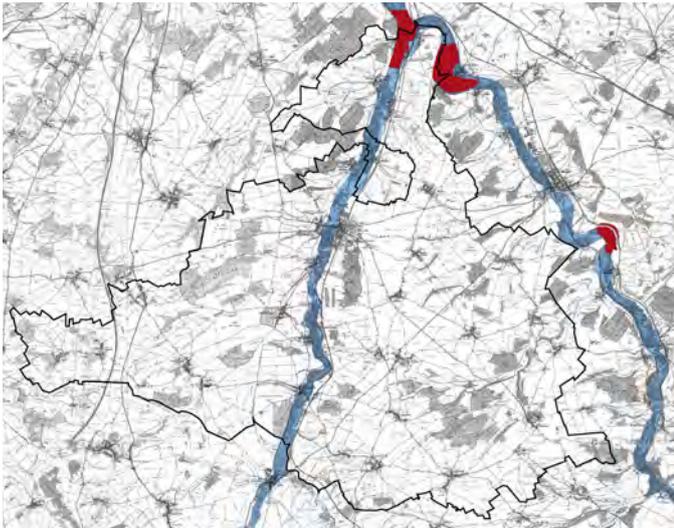
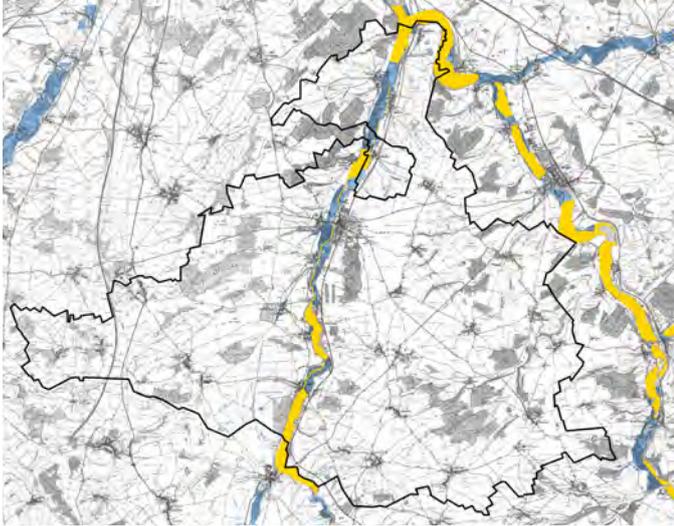
Ainsi, la vallée de la Noye présente une écologie intéressante grâce à ses milieux humides et aquatiques qui constituent un enjeu majeur pour la biodiversité.

Plusieurs milieux sont présents : marais, pelouses, prairies humides, chênaies - charmaies, frênaies, mares, étangs, etc. Cette mosaïque d'habitats permet le développement d'une flore et d'une faune diversifiée (lieu de refuge, d'alimentation, de reproduction, etc.).

LES MENACES SUR SON ÉCOLOGIE

Toutefois, l'intérêt écologique de la vallée humide est menacé par :

- Les aménagements de berges (voirie, aires de tourisme).
- Le creusement d'étangs (pour les activités cynégétiques).
- La plantation de peupleraies (fermeture des milieux et appauvrissement du patrimoine naturel).
- Le boisement des prairies humides (évolution spontanée de la végétation) et la mise en culture de certaines prairies.



LES PROTECTIONS
ET INVENTAIRES DE
MILIEU HUMIDE

-  Natura 2000
-  ZICO
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Vallées humides
-  Limite de la CCVN



UNE ALTERNANCE D'ESPACES CONFINÉS ET D'ESPACES AMPLES

Alors que le fond de vallée s'apparente, sur une carte, à une succession d'étangs plus ou moins alimentés par la Noye, le paysage alterne les espaces amples, où l'horizon se dégage, et les espaces confinés ou intimes, entourés par la ripisylve, les peupleraies ou les villages (cf. page ci-contre). L'organisation du site devient alors peu compréhensible :

Les vues sont cloisonnées et souvent limitées ; la ripisylve, les peupleraies ou les villages masquent la Noye et la majeure partie des nombreux plans d'eau et étangs. Dans les villages, on voit très peu la Noye, qui est souvent cachée.

LES TOPONYMES DE LA VALLÉE DE LA NOYE SE RÉFÉRANT AU PAYSAGE

le Marais

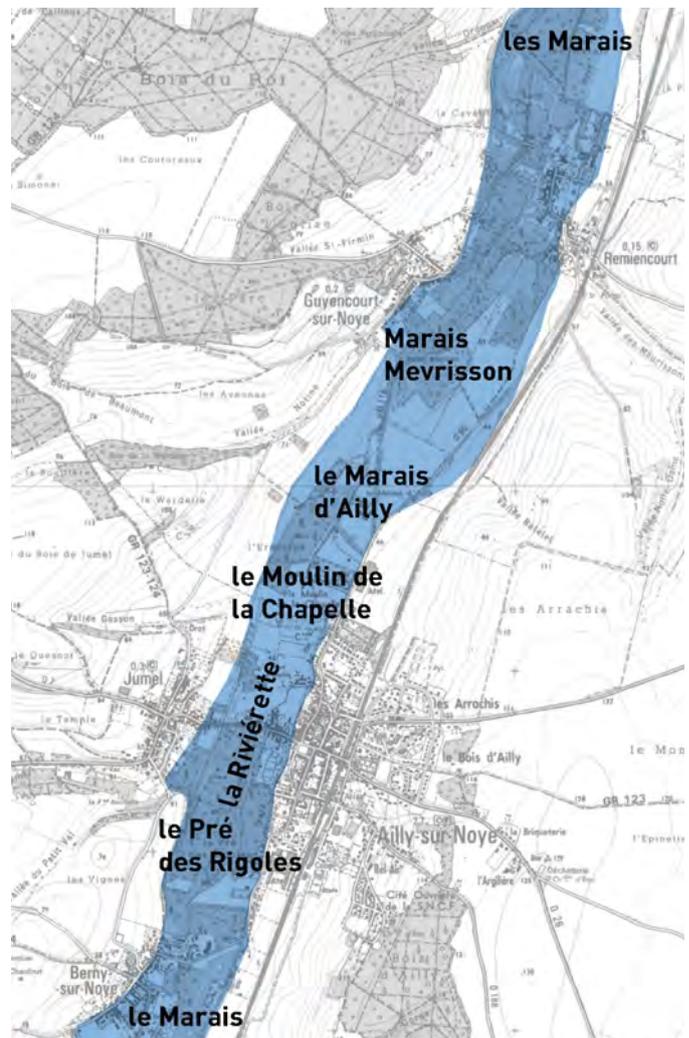
Vallées humides
Toponyme

Sources :

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O



Sans doute moins importante que dans les vallées sèches, la toponymie des vallées humides renseigne surtout sur les usages et les occupations de sol, passés ou actuels. La vallée a longtemps été le lieu de la production de denrées agricoles, d'énergie, de bois.





¹ Un des chemins permettant de parcourir le fond de la vallée de la Noye. Berny-sur-Noye, commune d'Ailly-sur-Noye.

² Moulin Ô papier. Commune de Chaussoy-Épagny-Haineville. S'il est parfois difficile de s'approcher de la Noye, et encore plus de la

suivre, la plupart des plans d'eau de la vallée de l'Avre, à proximité de la confluence, sont accessibles par un entrelacs de sentes et chemins.

Des aménagements plus ou moins précaires marquent une certaine appropriation des lieux.

UNE VALLÉE QUI CONCENTRE LES REGARDS



Ci-dessous, la carte de Cassini (XVIII^e siècle) montre, sur tout le linéaire de la Noye, une série de moulins, dont certains demeurent encore aujourd'hui.

Ci-contre, la carte d'État-Major (XIX^e siècle) distingue de façon très nette les vallées humides, voire inondables (en bleu) et le reste du territoire.

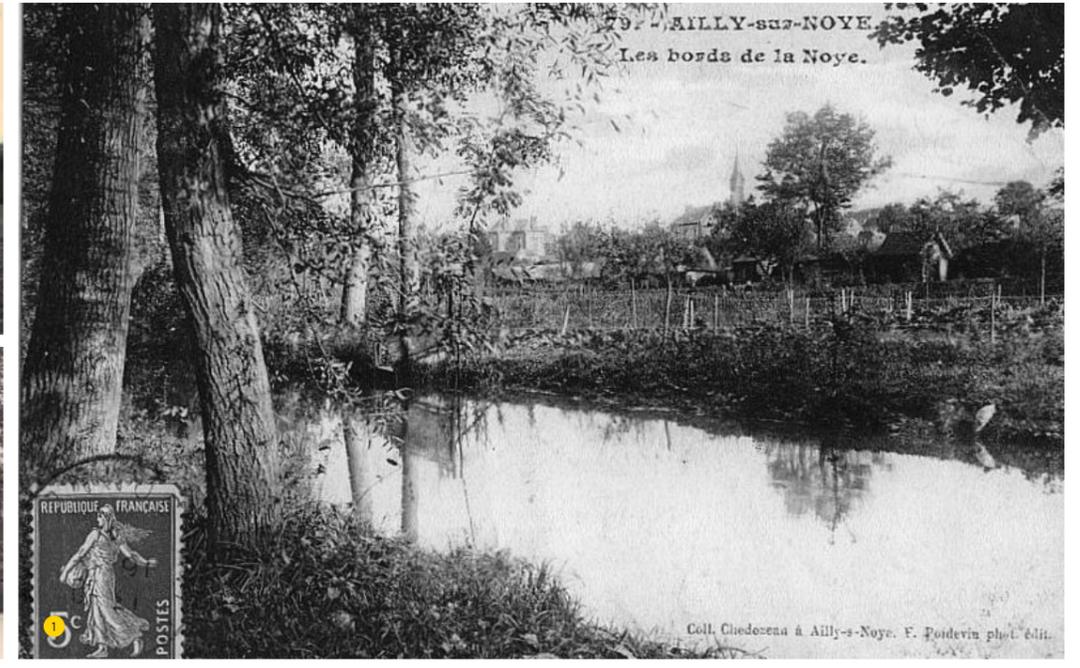
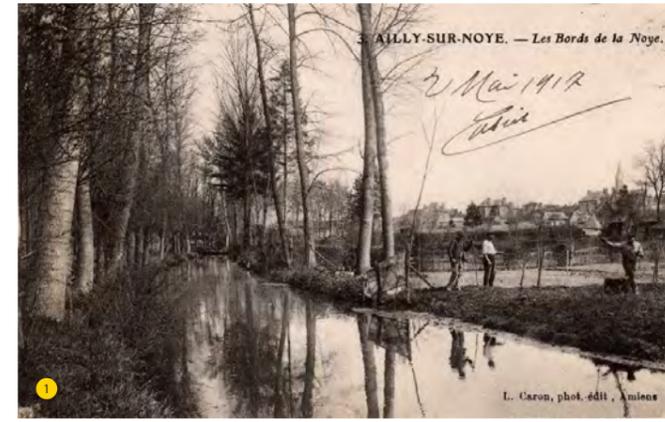
C'est comme si la vallée de la Noye, parce qu'elle présente un paysage unique très différent de ceux qu'elle traverse, parce qu'elle concentre la population et les activités économiques, était représentée en tant que « structure paysagère » sur les cartes topographiques et les cartes postales anciennes.

¹ Carte d'État-Major. Source: IGN

Alors que peu de cartes postales du début du XX^e siècle montrent les paysages de plateau ou de vallées sèches (hormis les rues ou places des villages), les paysages de la vallée de la Noye y sont largement représentés.

Sans doute apparaissent-ils plus pittoresques, plus vivants. Le regard que porte la majorité des habitants et des visiteurs d'aujourd'hui sur les paysages du Val de Noye est donc vieux d'au moins un siècle. Alors que les plateaux sont considérés comme « mornes », la vallée est jugée riante, pleine de nature et de vie, intime, à l'abri de la modernité des plateaux (même si, aujourd'hui, l'industrie se développe aussi dans les vallées, comme en témoigne la zone industrielle d'Ailly-sur-Noye).

Ces cartes postales, vieilles d'environ un siècle, montrent une vallée très humanisée, où beaucoup d'arbres sont taillés (saules têtard, peupliers régulièrement élagués pour fournir du bois), où l'élevage est bien présent, et où quelques industries tirent partie de la rivière: moulin, tannerie, etc.



¹ Carte postale ancienne d'Ailly-sur-Noye. Début du XX^e siècle. Sources: delcampe.fr et Archives départementales 80.

² Carte postale ancienne de Jumel. Début du XX^e siècle. Sources: delcampe.fr et Archives départementales 80.

³ Carte postale ancienne de La Faloise. Début du XX^e siècle. Sources: delcampe.fr et Archives départementales 80.

⁴ Carte postale ancienne de Hainneville (aujourd'hui Chaussoy-Épagny-Hainneville). Début du XX^e siècle. Source: delcampe.fr

UNE VALLÉE DISSYMMÉTRIQUE

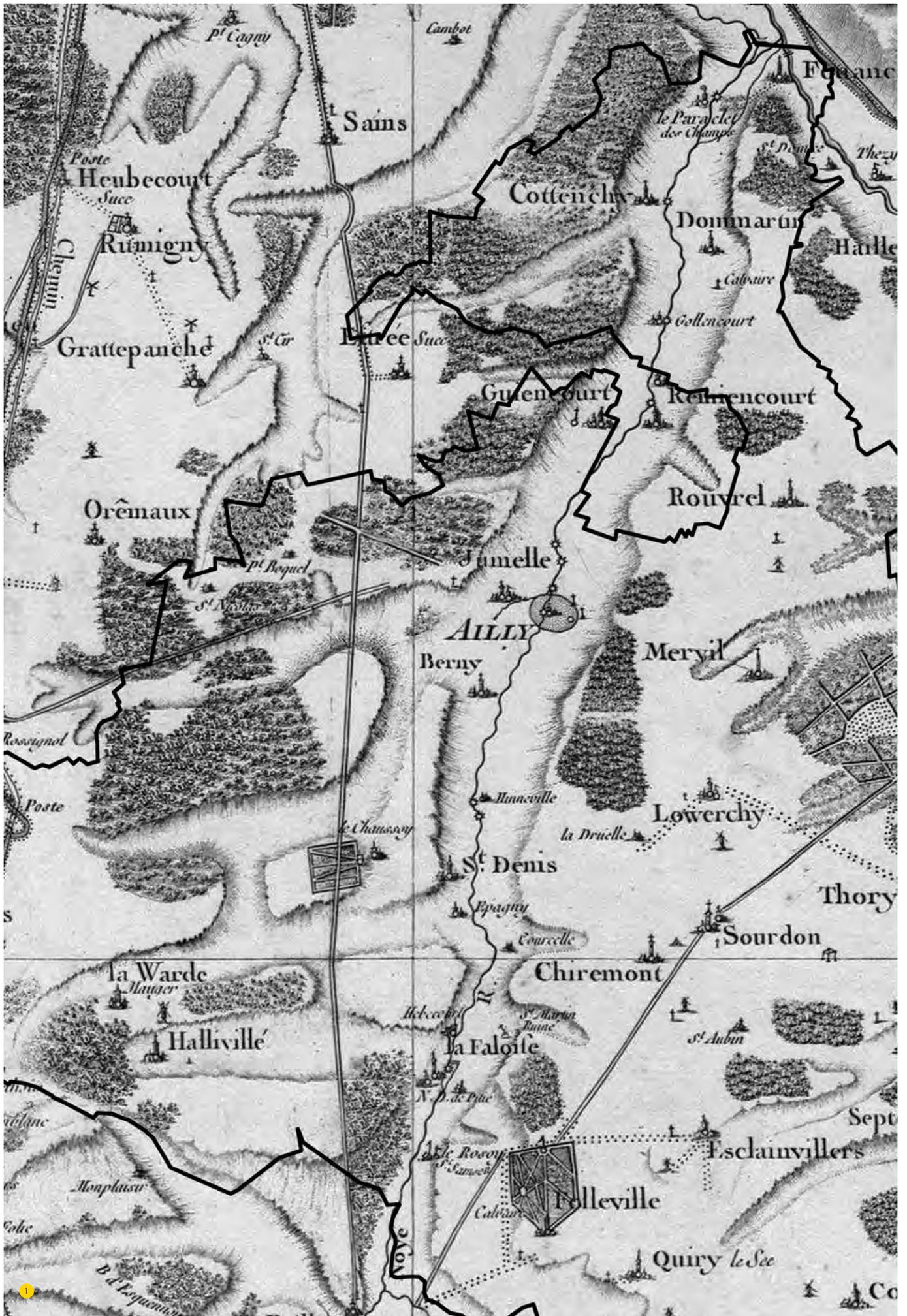
De direction sud / nord, la vallée de la Noye entaille le plateau crayeux. Ses versants présentent une nette dissymétrie.

À l'ouest, de profondes vallées sèches adjacentes à la Noye entaillent la plateau, ce qui crée un versant peu abrupt. Inversement, le versant est est continu et régulier. Il forme donc une limite nette, tandis qu'en rive gauche le coteau se lit plus comme une transition. Les boisements soulignent le relief, s'étendent sur les points hauts et accompagnent les vallées sèches.

Cette dissymétrie se lit particulièrement bien sur la carte de Cassini (ci-contre).

Depuis les coteaux, de larges panoramas s'ouvrent par endroits sur le fond de la vallée qui apparaît alors comme un large sillon arboré tranchant avec les cultures plus claires.

¹ Carte de Cassini. Source: IGN



DES VILLAGES DONT L'IMPLANTATION EST SOUVENT LIÉE AU RELIEF

DES VILLAGES JUMELÉS

De part et d'autre de la vallée de la Noye, certains villages semblent se regarder, les clochers se répondant au-dessus du fond de la vallée. Ailly-sur-Noye et Jumel, Dommartin et Cottency, Guyencourt-sur-Noye et Remiencourt (hors CCVN) sont autant de villages qui adoptent une implantation « jumelée » de part et d'autre de la Noye.

DES VILLAGES À L'INTERFACE DE DEUX TERROIRS

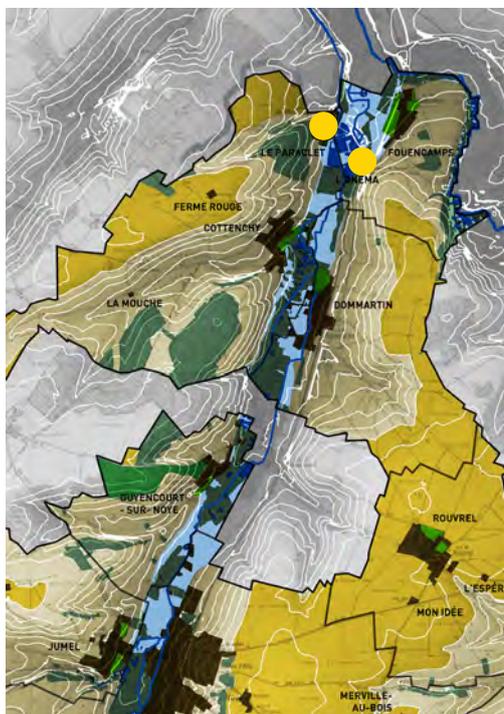
La plupart des villages qui bordent la Noye s'installent à l'interface de la zone inondable et des vallées sèches. Comme on l'a vu précédemment, cette position stratégique leur a permis de cultiver facilement deux terroirs : vallée sèche et vallée humide, qui autorisent des activités agricoles variées.

Toujours les « pieds au sec », ils étagent leurs constructions jusqu'au bord des zones humides et dans le coteau. C'est le cas de Dommartin, Cottency, Guyencourt-sur-Noye, Ailly-sur-Noye, Jumel, Berny-sur-Noye, Épagny.

QUELQUES IMPLANTATIONS DÉFENSIVES

Un des intérêts majeurs de la vallée de la Noye réside dans la position des villages de Faloise et de Chaussoy-Épagny qui, tout comme Folleville, ont valorisé l'atout défensif de la topographie en promontoire. Une forteresse médiévale fut implantée sur le site de Faloise dès le Moyen-Âge. Le village actuel montre encore une silhouette groupée qui s'étend du bord de la rivière jusqu'au château sur le point haut. Le site de Chaussoy est plus à l'écart de la vallée. La majestueuse présence de l'église Saint-Denis, à l'extrémité d'un promontoire qui surplombe le hameau d'Épagny, rayonne sur une bonne partie du paysage.

L'ONEMA ET LE LYCÉE DU PARACLET, UNE PORTE D'ENTRÉE DANS LE VAL DE NOYE



Placés de part et d'autre de la vallée de la Noye, en vis-à-vis, les deux édifices imposants que sont le lycée du paraclet et l'ONEMA forment, depuis la RD 90 ou la voie ferrée, comme la porte d'entrée dans le territoire de la Communauté de communes du Val de Noye, en venant d'Amiens. Ils se répondent comme d'autres villages, plus en amont, semblent se répondre au-dessus de la Noye. Ils sont une marque, un signal dans le paysage dont l'impact sur le visiteur est bien plus fort que n'importe quel panneau.

Parce que l'activité de l'ONEMA est directement liée à l'eau, parce qu'il est astucieusement placé juste au-dessus des terres inondables, ses bâtiments parlent de la vallée de la Noye.



¹ Vus depuis la RD 90, les bâtiments de l'ONEMA, au premier plan ; ceux du Paraclet, au second plan.

SYNTHÈSE

Le paysage de la vallée humide se caractérise ainsi :

- Des villages placés au bord des espaces inondables, souvent en vis-à-vis.
- Une végétation de ripisylve et de peupleraies dont les couleurs et la luxuriance contrastent avec la relative sécheresse des coteaux et des vallées sèches.
- De rares ouvertures sur l'horizon, des espaces souvent fermés et intimes.
- Des paysages qui, depuis longtemps, attirent les regards et sont valorisés, voire loués pour leur qualités pittoresques.
- Le paysage de la vallée de la Noye s'est construite en opposition avec celui des vallées sèches et des plateaux, dont les paysages, plus abstraits, s'ouvrent sur le ciel et l'horizon, déploient de grands motifs graphiques (champs, alignements d'éoliennes, routes rectilignes) et sont consacrés à la production agricole ou énergétique.





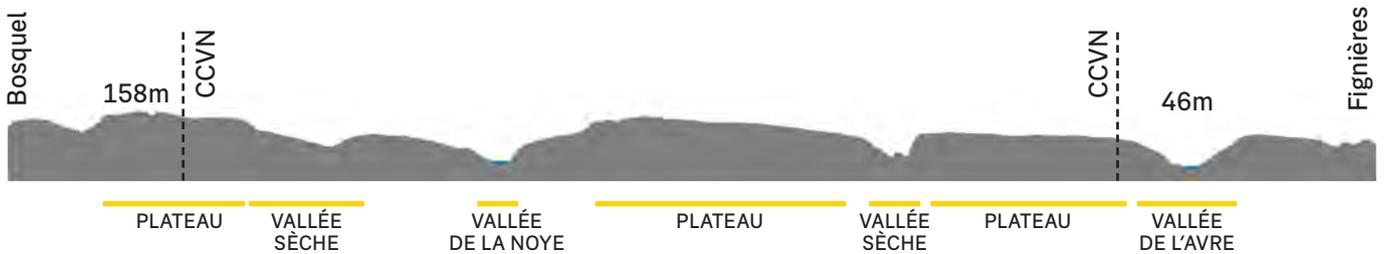


3. Le diagnostic écologique

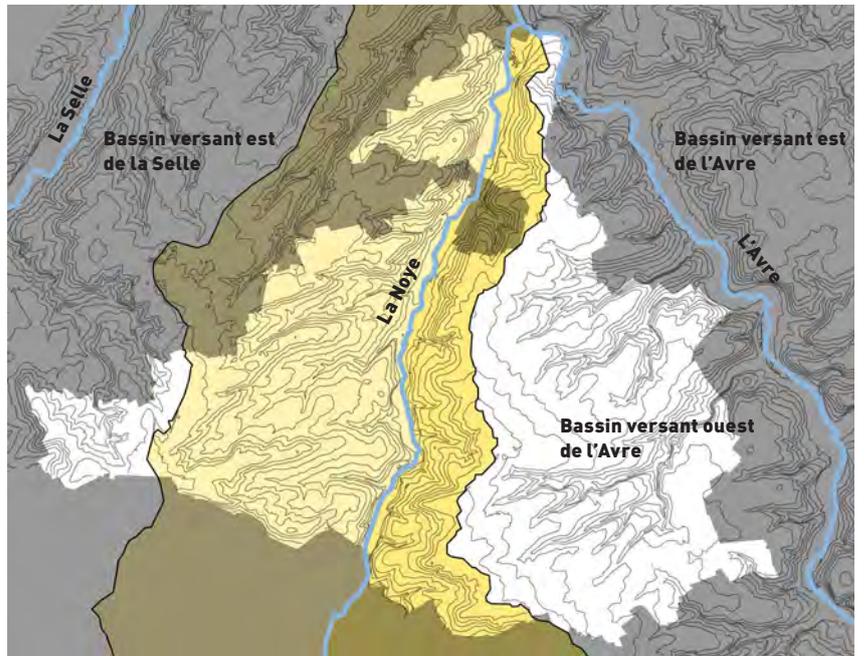
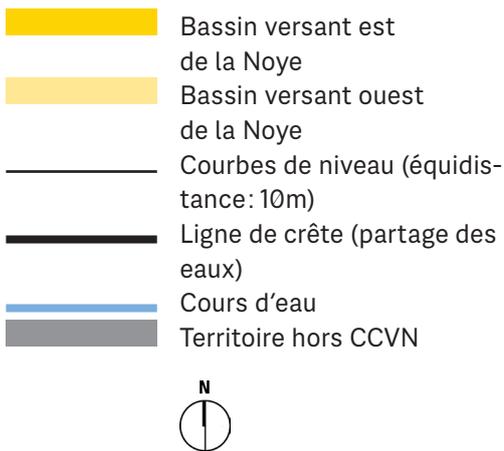
3.1 LA TOPOGRAPHIE ET L'HYDROGRAPHIE

- Toute la partie est du territoire de la Communauté de communes du Val de Noye appartient au bassin versant de l'Avre, qui coule pourtant hors de son territoire.
 - À l'inverse, la pointe ouest de la CCVN dépend de la Selle.
 - Seule la partie centrale du territoire se déverse dans la Noye.
- Même si cette configuration géographique peut compliquer la gestion des eaux de la CCVN, elle ne remet nullement en cause la bonne gouvernance de la gestion des eaux, assurée par la volonté des élus de travailler ensemble.

COUPE TRANSVERSALE DU RELIEF
(cf. localisation sur la carte ci-contre)



LES BASSINS VERSANTS

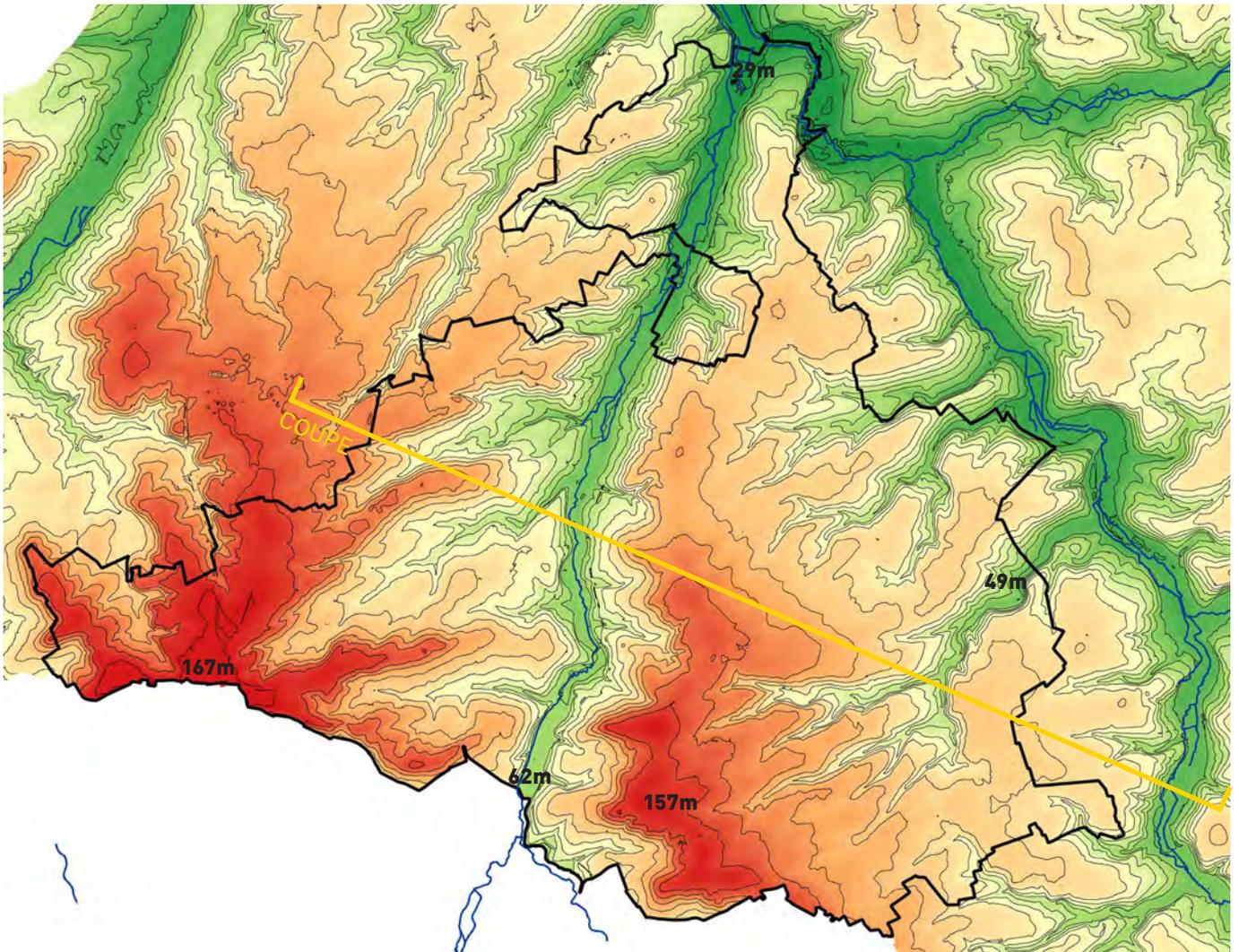


LE RELIEF

-  Altitude forte
-  Altitude faible
-  Courbe de niveau (10m)
-  Cours d'eau
-  Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- ADUGA



3.2 LES MILIEUX NATURELS

UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE VARIABLE SELON LES LIEUX

Le territoire de la CCVN est riche d'une diversité d'écosystèmes et d'espèces banals en milieu agricole, dans les agglomérations et les forêts du plateau, ou remarquables sur les coteaux calcaires boisés ou prairiaux. Le diagnostic écologique qui suit a pour but d'identifier, de localiser et de caractériser ce patrimoine, et d'évaluer les différentes dynamiques qui pourraient lui porter atteinte.

Il est basé sur :

- Les inventaires des espaces naturels (sites Natura 2000, ZNIEFF I)
- Des visites de repérage
- L'atlas des paysages de la Somme
- L'élaboration en cours du PLUi
- Le Schéma départemental des Espaces Naturels de la Somme.

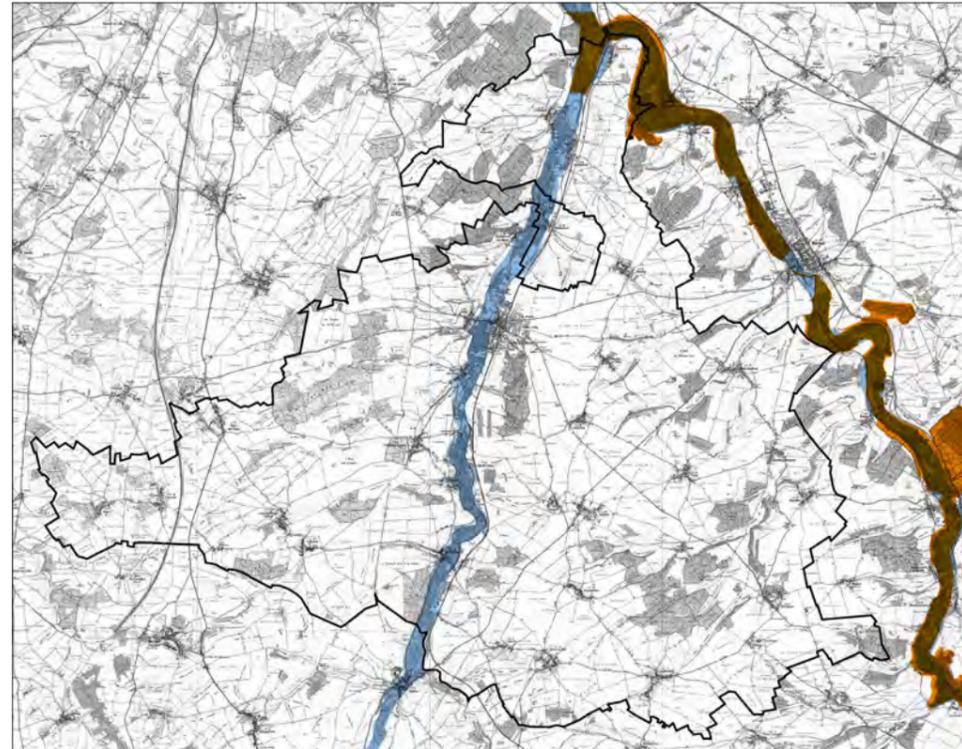
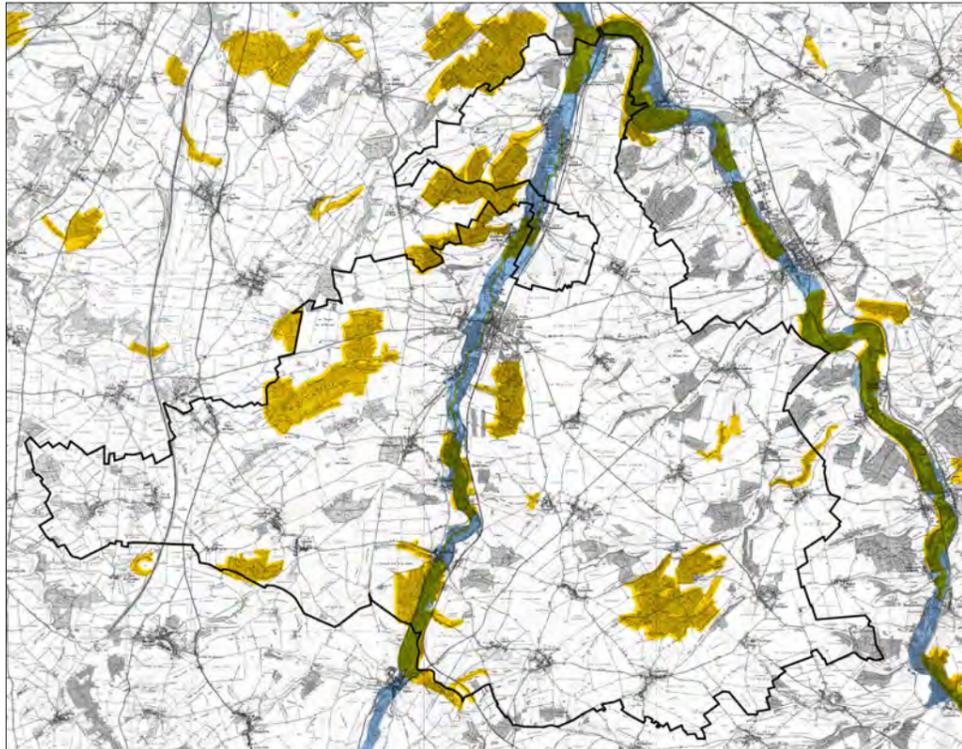
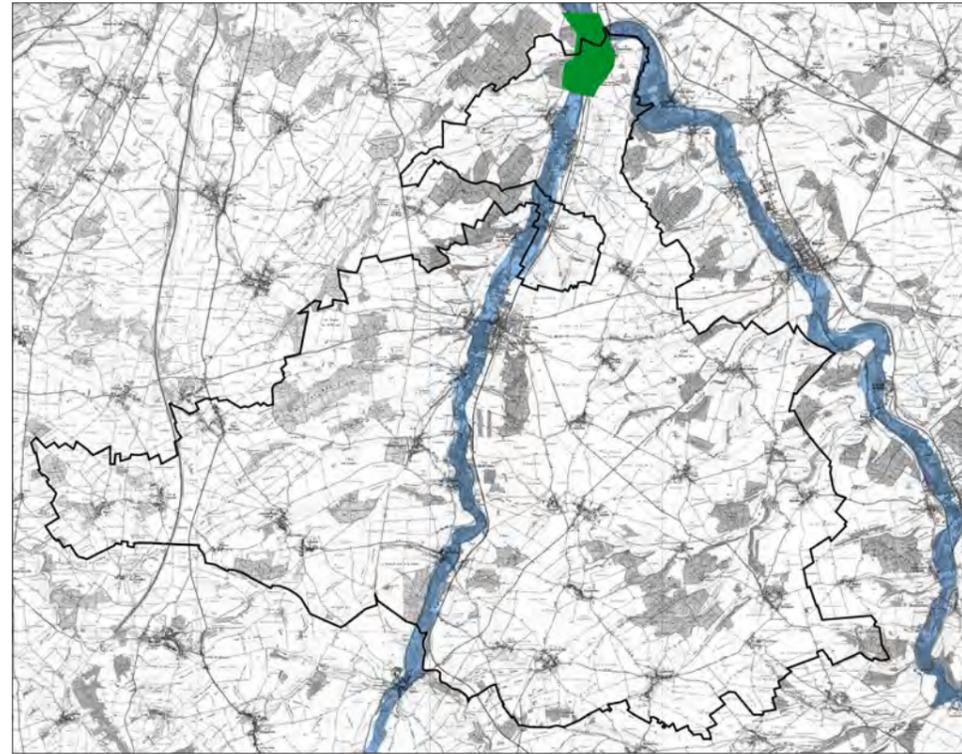
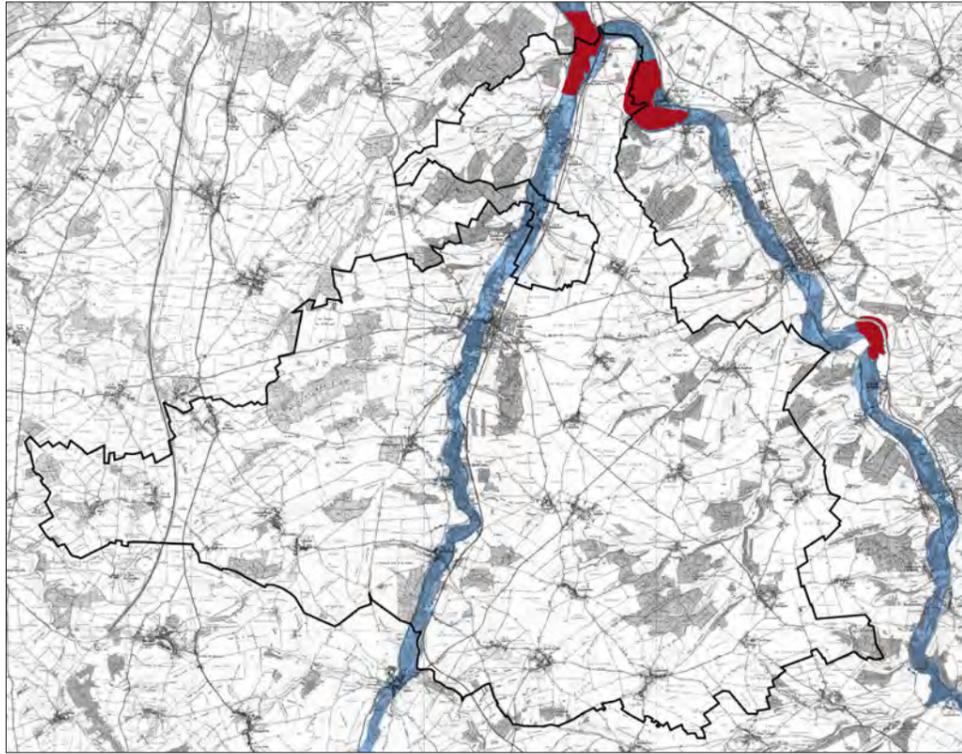
LES ESPACES DE NATURE INVENTORIÉS ET / OU PROTÉGÉS

TYPE	NOM	NATURE
SIC	Tourbières et marais de l'Avre	
ZPS	Étangs et marais du bassin de la Somme	
ZNIEFF I	Bois de Berny, des Lozières, des Varinois et du Domont	Bois thermophiles
ZNIEFF I	Bois de Boves et du Cambos	Bois, lisières, ourlets et pelouses thermocalcicoles résiduelles
ZNIEFF I	Bois Louvet et vallée d'Egoulet	Bois, lisières, ourlets et pelouses thermocalcicoles résiduelles
ZNIEFF I	Cavité souterraine de Chirmont	Ancienne carrière souterraine de craie hébergeant des chauves-souris
ZNIEFF I	Cours de la Noye et marais associés	Vallée de la Noye (lit mineur, zones marécageuses, Bois de La Faloise et cavité souterraine)
ZNIEFF I	Larris de Belval à Thory et Mailly-Raineval	Larris, fourrés, lisières, bosquets, ourlets calcicoles attenants
ZNIEFF I	Larris de la vallée de Languéron à Grivesnes, bois de Coulemelle et bois fermé	Larris, lisières, ourlets calcicoles, fourrés de recolonisation
ZNIEFF I	Larris de la vallée du pont à Aubvillers et Braches	Pelouses calcicoles et fourrés de genévriers communs
ZNIEFF I	Larris du fond Lafer et bois d'Hallivillers	Pelouses et ourlets calcicoles, bois et haies
ZNIEFF I	Marais de Boves, de Fouencamps, de Thézy-Glimont et du Paraclet	Deux unités tourbeuses de la basse vallée de l'Avre, à la confluence avec la vallée de la Noye
ZNIEFF I	Massif boisé du roi et du Preux	Bois, lisières thermo-calcicoles et les reliques de pelouses-ourlet

Ce territoire possède un patrimoine naturel riche. C'est pourquoi de nombreux espaces naturels remarquables ont été inscrits à l'inventaire des ZNIEFF de la Picardie. Deux sites Natura 2000 ont été désignés du fait de la présence de milieux humides d'intérêt dans la vallée de la Noye et de l'Avre.

Les espaces naturels les plus remarquables de la CCVN sont de deux types:

- Les prairies inondables et boisements alluviaux de la vallée de la Noye.
- Les coteaux secs sur sols calcaires avec des pelouses et des boisements calcicoles.



LES PROTECTIONS ET INVENTAIRES DE NATURE DU VAL DE NOYE

-  Natura 2000
-  ZICO
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Vallées humides
-  Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25000 n°2309E et n°2309O
- DREAL Picardie



LES MILIEUX HUMIDES

DESCRIPTION ET LOCALISATION

Le territoire du Val de Noye est marqué, comme son nom l'indique, par la vallée de la Noye. Cette vallée structurante, est associée à de nombreux types de milieux: mares, marais, prairies humides, boisements, etc. Ainsi, cette vallée abrite des habitats intéressants notamment liés à des végétations aquatiques et amphibies (herbiers flottants des *Lemnetalia minoris*, herbiers à Characées fragmentaires des *Charetalia hispidae*, herbiers à Nénuphars du *Nymphaeion albae*, etc.), des roselières, des bas-marais alcalins, des cariçaies rivulvaires, etc.

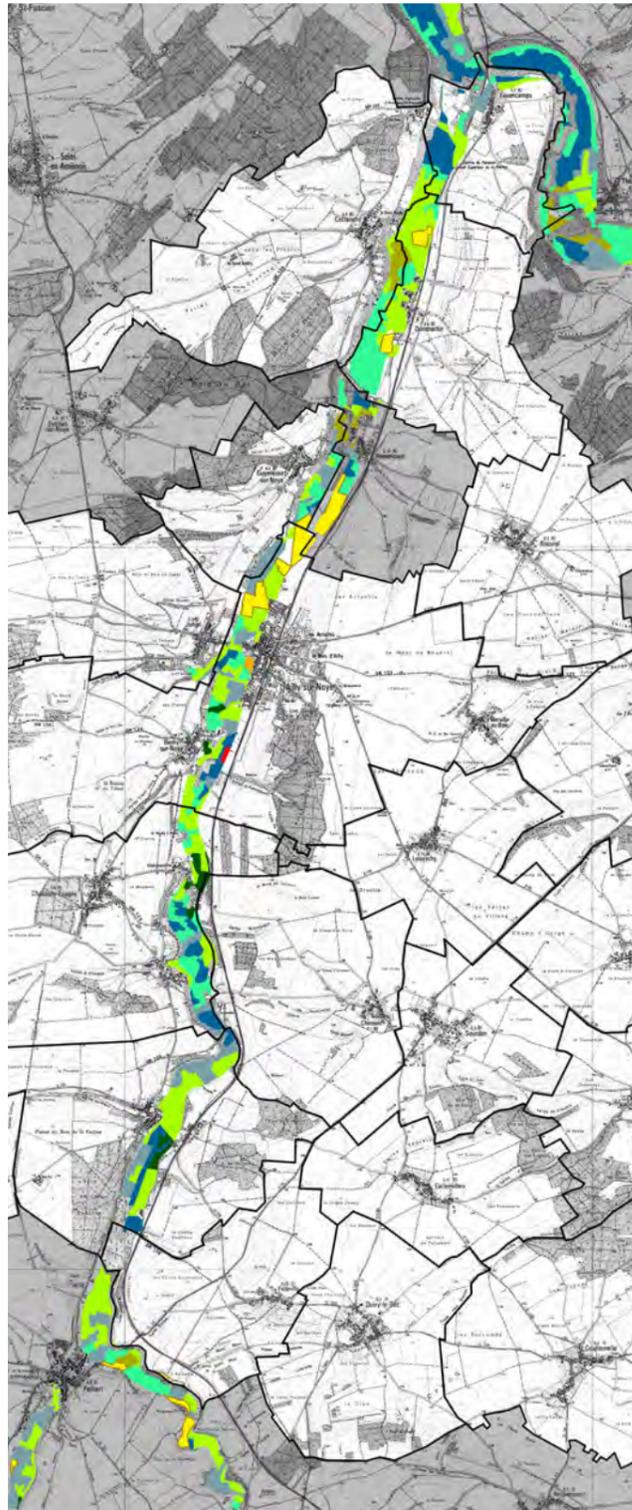
Cependant, quelques peupleraies ferment des milieux initialement ouverts. Les peupliers possèdent une forte capacité à se développer en milieu humide et à drainer les sols, c'est pourquoi cette essence est particulièrement utilisée en milieu humide. La plantation de peupliers s'accompagne d'un assèchement et d'une homogénéisation du milieu qui entraîne un appauvrissement biologique tant faunistique que floristique (cf. carte des zones à dominante humide, ci-contre) Par ailleurs, la Noye possède de nombreux barrages qui cloisonnent le cours d'eau (cf. carte des référentiels des obstacles à l'écoulement, ci-contre).

Les milieux associés à la vallée de la Noye possèdent un potentiel intéressant pour accueillir de nombreuses espèces principalement grâce aux prairies humides et boisements à forte naturalité. Les espaces anthropisés (boisements artificiels, terres arables, habitats, espaces de loisirs) représentent environ 21% du territoire.

Par leurs différentes fonctions, les zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Leur préservation représente des enjeux environnementaux, paysagers, économiques et sociaux importants.

L'inventaire des zones humides réalisé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie offre un bon aperçu des différents types de milieux présents dans la vallée de la Noye :

- Des boisements artificiels (103 ha soit 15%)
- Des boisements à forte naturalité (145 ha soit 21%)
- Des mosaïques d'entités (29 ha soit 4%)
- Des plans d'eau (85 ha soit 12%)
- Des prairies (218 ha soit 32%)
- Des taillis hygrophiles (68 ha soit 10%)
- Des terres arables (41 ha soit 6%)
- Des espaces de loisirs (2 ha)
- Des habitats légers de loisirs (1 ha).



LES ZONES À DOMINANTE HUMIDE

-  Annexes hydrauliques
-  Autres sous-types
-  Zones artificialisées
-  Boisement à forte naturalité
-  Boisements artificiels
-  Eaux courantes
-  Espaces de loisirs
-  Mosaïques d'entités
-  Plan d'eau
-  Prairies
-  Roselières et mégaphorbiaies
-  Taillis hygrophiles
-  Terres arables
-  Tourbières et bas marais
-  Parcelles agricoles
-  Limite communale

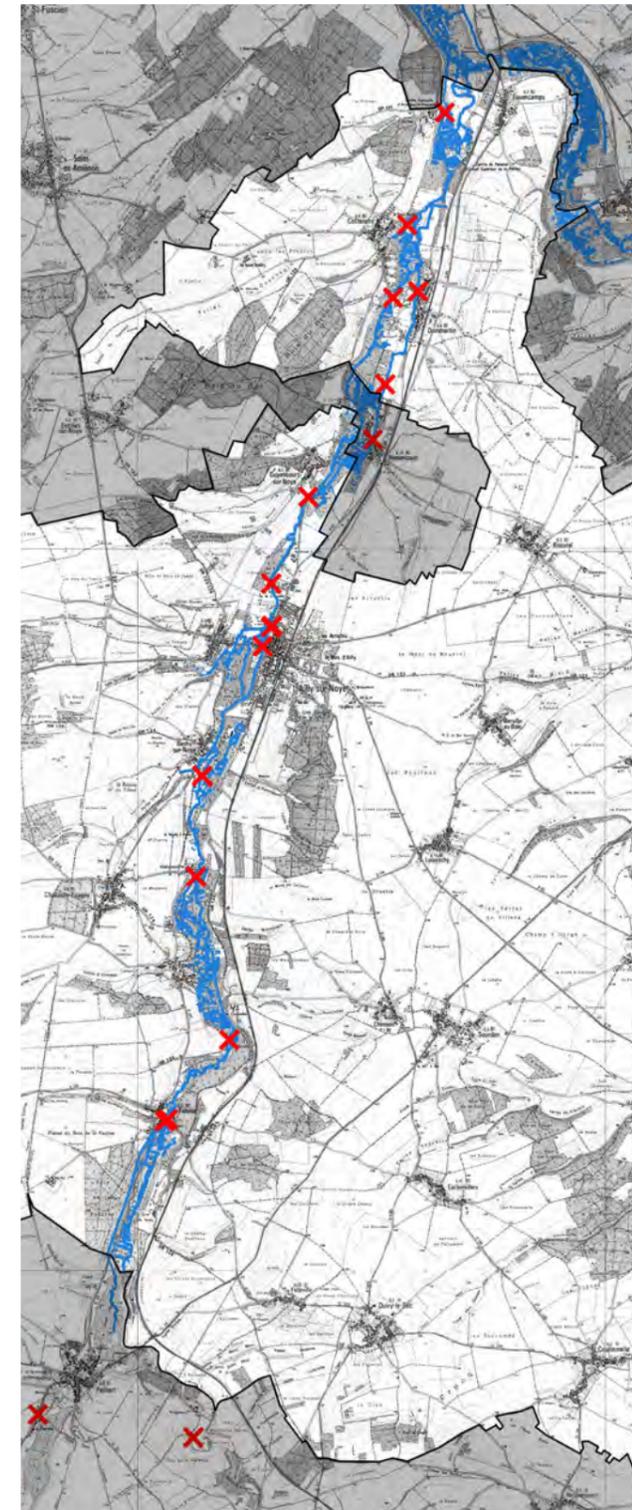
Sources:

- Carte IGN 25 000 n°2309 E et n°2309 O
- DREAL Picardie
- ADUGA



LES RÉFÉRENTIELS DES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT (ROE)

-  Zones aquatiques
-  Seuil de rivière
-  Limite CCVN



LA FLORE

La majorité des espèces remarquables sont des espèces aquatiques, amphibies ou inféodées aux milieux tourbeux :

- Le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus**), rare et vulnérable en Picardie
- La Thélyptéride des marais (*Thelypteris palustris*), assez rare en Picardie
- La Pesse commune (*Hippuris vulgaris*), rare et vulnérable en Picardie
- L'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), également rare et vulnérable
- Le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), espèce des mégaphorbiaies
- L'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), qui supporte les eaux eutrophes
- Le Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*), assez rare en Picardie
- Le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), rare en Picardie
- La Prêle des borbiers (*Equisetum fluviatile*), abondante sur le site
- Le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*), espèce rare et vulnérable en Picardie.



¹ Souchet brun (*Cyperus fuscus*)

² Potamot coloré (*Potamogeton coloratus**).

LA FAUNE

AVIFAUNE

L'avifaune nicheuse est particulièrement intéressante avec :

- Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)

Tous deux inscrits à la directive «Oiseaux» de l'Union européenne

Plusieurs nicheurs assez rares en Picardie

- le Héron cendré (*Ardea cinerea*)
- le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)
- la Locustelle lusciniöide (*Locustella luscinioides*).

ENTOMOFAUNE

L'entomofaune remarquable est également bien représentée avec:

- l'Agrion scitulum (*Coenagrion scitulum*), rare en Picardie
- l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), qui apprécie les secteurs tourbeux

- l'Agrion de Vander Linden (*Cercion lindenii*).

• La Noctuelle *Archanara algae* a été observée, en 1965, dans le marais.

C'est la seule donnée pour le département de la Somme. Elle n'a pas été observée récemment en Picardie.

POISSONS

Des espèces de poisson présentent également un intérêt élevé

- la Truite fario (*Salmo trutta fario*)
- l'Anguille (*Anguilla anguilla*)
- le Chabot (*Cottus gobio*)



¹ Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*).

² Agrion de Vander Linden (*Cercion lindenii*).



LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES ET LES MENACES

INTÉRÊTS

La vallée de la Noye accueille des habitats et des espèces rares en Picardie :

- Les roselières, qui accueillent une avifaune nicheuse remarquable, comprenant rapaces et passereaux paludicoles.
- Les bas-marais alcalins, rares et en régression en Picardie.

Par ailleurs, la Noye offre des conditions favorables pour l'implantation et le développement de la faune salmonicole, les zones de production (succession de plats et de radiers) sont abondantes et les substrats, diversifiés, offrent des zones de reproduction intéressantes pour la Truite fario (*Salmo trutta fario*).

MENACES

Différentes menaces, liées notamment à l'activité humaine, pèsent sur ce milieu fragile :

- Le creusement d'étangs de loisirs, autour des divers bourgs notamment Ailly-sur-Noye est préjudiciable à la qualité écologique globale du site.
- Les dépôts de curage sur les berges.
- Les plantations d'arbres exotiques sont parfois réalisées autour des habitations légères de loisirs. De tels aménagements ne permettent pas le maintien, de manière durable, de la flore et de la faune en place.
- Des peupleraies occupent certaines parties des marais. Ces plantations se traduisent par un appauvrissement du patrimoine naturel des marais et une fermeture globale des milieux.
- L'évolution spontanée de la végétation se traduit par un boisement des milieux humides, réduisant l'intérêt écologique du site.
- Le manque d'entretien léger du lit mineur de la Noye et les pratiques agricoles favorisent le colmatage des substrats (piétinement des berges par le bétail, ruissellement issu des terres cultivées,...).

L'ensemble de ces facteurs est notamment préjudiciable aux zones de frayères potentielles.

- La pollution diffuse, d'origines agricole et domestique, favorise les risques d'eutrophisation.
- Les nombreux barrages empêchent la libre circulation des poissons.
- Certaines prairies humides disparaissent au profit des cultures.



¹ La peupleraie de La Faloise. Elle occupe, au fond de la vallée de la Noye, un espace naturel dont on voit un vestige entre le remblai de

la route et l'espace anthropisé de la peupleraie.
² Biotope 2014

LES LARRIS

ORIGINE ET DESCRIPTION

LEUR ORIGINE

Sur les versants abrupts des vallées sèches, là où le calcaire affleure, se développent des pelouses rases. La déclivité et la pauvreté du substrat ont empêché toute mise en culture. Des boisements s'y sont parfois spontanément développés, mais le défrichement du Moyen-Âge les ont fait disparaître pour y créer des pâtures. Soumis alors aux passages réguliers de troupeaux de moutons, aucune végétation pionnière préforestière n'a pu s'y développer. Ces pelouses, appelés larris dans le département, abritent une importante richesse écologique spécifique.



¹ Commune de Grivesnes. Pelouse calcaire sur le coteau de la vallée de Languéron. Facilement reconnaissables à leur couleur beige doré,

toujours placés sur les coteaux abrupts et secs, les larris participent non seulement de la richesse écologique du Val de Noye, mais aussi

de ses paysages.

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE LARRIS

LES RAISONS DU MAINTIEN DE QUELQUES-UNS D'ENTRE EUX

Le département de la Somme possède une grande diversité de pelouses naturelles du fait des différentes influences climatiques qu'il subit et des différentes orientations des coteaux. La majorité des larris repose sur les coteaux calcaires jouxtant les vallées.

Quelques pelouses calcicoles au sein des coteaux boisés calcaires sont encore présentes sur le territoire du Val de Noye, au niveau des vallées sèches (Mailly-Raineval, Aubvilliers et bois d'Havilliers), grâce au maintien du pâturage bovin et à l'action des lapins et des chevreuils. Sans doute aussi la prise de conscience de leur valeur encourage-t-elle les décideurs et acteurs locaux à les maintenir.



¹ Pelouse calcaire. Commune de Mailly-Raineval, entre Louvrechy et la ferme de Sebastopol.

LA FLORE

La flore caractéristique des pelouses calcicoles est très diversifiée. Elle est dominée par les graminées et les légumineuses, mais de nombreuses autres familles de plantes sont présentes, avec des floraisons souvent très colorées.

Les pelouses sèches hébergent un grand nombre d'espèces calcicoles remarquables thermophiles, notamment :

- La campanule agglomérée (*Campanula glomerata*), espèce assez rare en Picardie.
- La globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*).
- Le polygala d'Autriche (*Polygala amarella*), espèce thermocontinentale rare et menacée en Picardie.
- L'épipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), apparemment rare sur le site.
- Le thésion couché (*Thesium humifusum*), bien représenté sur le versant pâturé exposé à l'ouest.
- L'ail potager (*Allium oleraceum*).
- L'herminion caché (*Herminium monorchis**), espèce très rare en Picardie.
- L'anémone sauvage (*Anemone sylvestris**), espèce thermocontinentale rare et en danger en Picardie.



¹ Anémone sauvage (*Anemone sylvestris**)

² Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*)

LA FAUNE

Les coteaux secs ouverts sont le domaine de nombreux insectes, parfois d'affinité méditerranéenne: criquets, sauterelles, papillons, etc.

L'association d'une végétation herbacée diversifiée et de fourrés leur est particulièrement favorable:

- L'hespérie des Sanguisorbes (*Spialia sertorius*).
- La lucine (*Hamearis lucina*).
- Zygène de Carniole (*Zygaena carniolica*).
- Fluoré (*Colias australis*).

AVIFAUNE

Certaines espèces d'oiseaux remarquables (plusieurs espèces y nichent) sont également présentes:

- Le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*).
- Le pigeon colombin (*Colomba oenas*).
- La bondrée apivore (*Pernis apivorus*).



¹ Zygène de Carniole (*Zygaena carniolica*)

² Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Le Sud Amiénois représente un îlot thermophile important en Picardie. Avec ses vallées sèches et son sol calcaire, le territoire du Val de Noye s'inscrit dans ce contexte.

Mais les pelouses calcicoles sont des milieux rares et en voie de régression en Picardie. Ainsi, certains habitats sont d'intérêt européen et accueillent des espèces rares en région comme l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii.

Les mosaïques d'habitats formées par ces milieux (prairies / haies / boisements) sont très intéressantes pour la faune. Du fait de leur caractère sensible, ces milieux abritent des espèces faunistiques et floristiques bien particulières. Par conséquent, les larris sont fréquemment classés en espaces naturels remarquables (ENS, ZNIEFF, ...) afin de préserver ces milieux rares et fragiles à l'intérêt écologique singulier.



¹ Commune de Grivesnes. Pelouse calcaire en voie d'enrichissement (bouleaux, notamment) sur le coteau de la vallée de Languéron

LES MENACES

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES PRATIQUES AGRICOLES

La régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, conduit à l'apparition de buissons (Genévrier par exemple) puis au boisement de ces milieux, provoquant une banalisation des habitats qu'ils abritent. Ainsi, les coteaux calcaires se ferment peu à peu face au développement des boisements. Ces évolutions agricoles ont été estimées comme responsable de 33% de la disparition d'espèces floristiques.

LE CAS DU VAL DE NOYE

Les larris du territoire de la communauté de communes du Val de Noye n'échappent pas à l'évolution générale de ces milieux en Picardie. Les principales menaces pesant sur ces milieux sont donc :

- Embroussaillage progressive des milieux dû à la dynamique spontanée des boisements.
- Abandon des pratiques pastorales.
- Utilisation d'intrants sur les cultures à proximité conduisant à la régression des espèces intéressantes.



LES BOIS ET FORÊTS

DESCRIPTION ET LOCALISATION

Les boisements de la Somme ne constituent que 60000 ha, soit 9.70% de la surface du département (28% à l'échelle nationale). Le territoire de la communauté de communes du Val de Noye correspond à la tendance départementale: 13% de sa surface sont boisés.

LES MASSIFS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Le territoire compte 4 massifs forestiers d'intérêt écologique et surfacique, qui se sont développés sur les coteaux des vallées sèches:

- 1 Le bois de Berny (553 ha)
- 2 Le bois de Louvet (168 ha)
- 3 Le bois du Preux (53 ha)
- 4 Le bois de Coulemelle (442 ha)

LES AUTRES MASSIFS BOISÉS

Les autres boisements sont disséminés sur les plateaux agricoles et le long de la vallée de la Noye. Les boisements en «timbre en poste» sur les plateaux agricoles ne présentent pas de grand intérêt écologique. La fragmentation de ces espaces par de grandes plaines agricoles et leur petite superficie ne leur permettent pas d'accueillir une flore et une faune remarquable.

Les boisements sont majoritairement composés de feuillus (hêtraie-chênaie-charmaie pour la plupart).

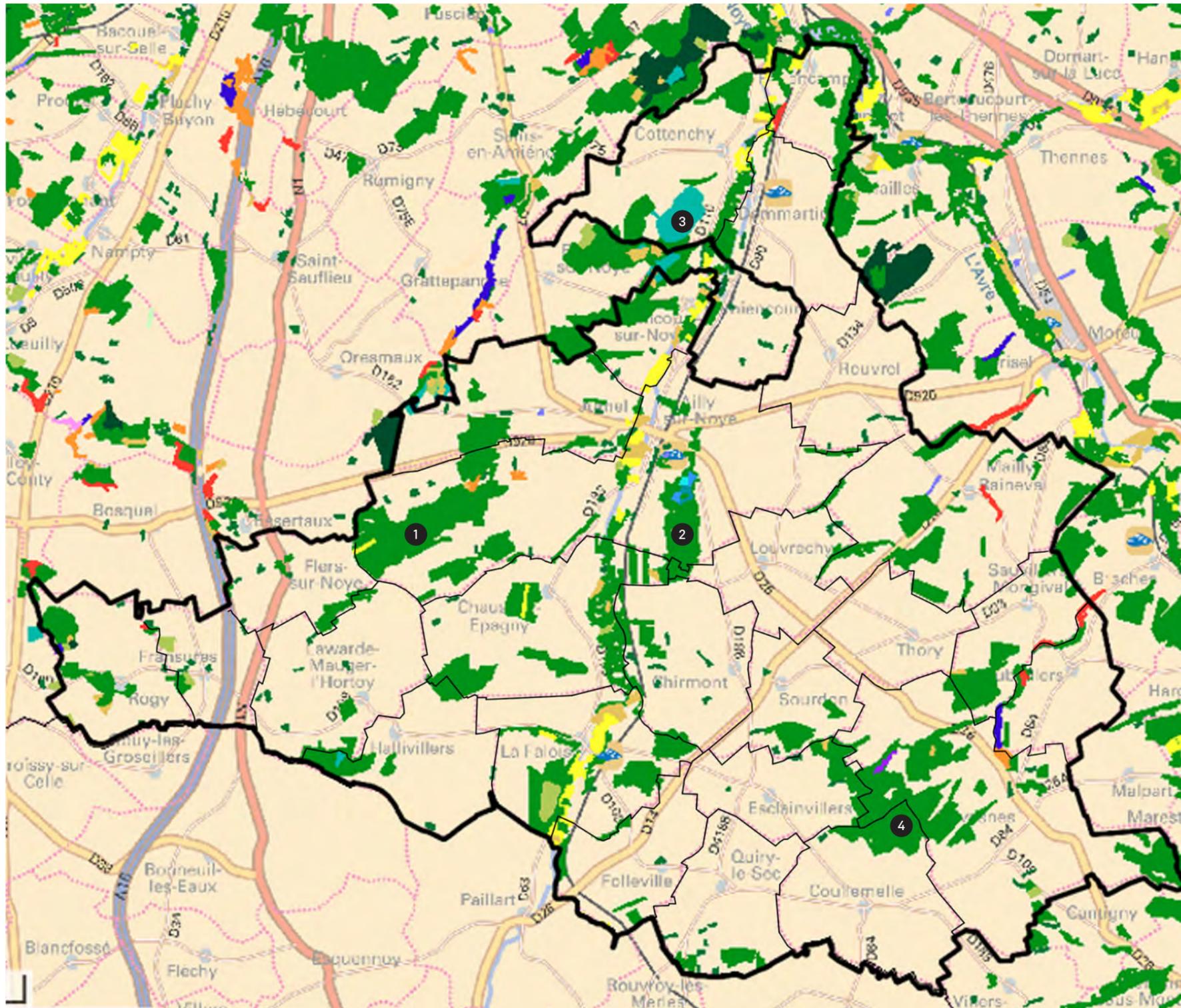
Toutefois, certains boisements (vallées sèches à l'est) ont tendance à être dominés par les conifères, ce qui altère leur qualité écologique.

Enfin, les peupleraies dégradent la qualité écologique du fond de vallée.



¹ Commune de Mailly-Raineval. Bois de résineux (pins noirs) sur coteaux ensoleillés et bois de feuillus, sur plateau. En hiver, les résineux

semblent souligner le relief dans le paysage, en distinguant nettement les boisements de plateaux, de fond de vallée et de coteaux secs.



CARTE
DES BOIS ET FORÊTS

- Jeune peuplement / coupe rase / incident
- Feuillus purs en îlots
- Chênes décidus purs
- Chênes sempervirens purs
- Hêtre pur
- Châtaignier pur
- Robinier pur
- Autre feuillu pur
- Mélange de feuillus
- Peupleraie
- Conifères purs en îlots
- Pin maritime pur
- Pin sylvestre pur
- Pin laricio ou pin noir pur
- Pin d'Alep pur
- Pin à crochets ou pin cembro pur
- Autre pin pur
- Mélange de pins pur
- Sapin ou épicéa pur
- mélèze pur
- Douglas pur
- Autre conifère pur
- Mél. d'autres conifères
- Mél. de conifères
- Mél. de feuillus prépondérants et conif.
- Mél. de conif. prépondérants et feuillus
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte à mél. de feuillus et conif.
- Lande ligneuse
- Formation herbacée
- Limite communale
- Limite de la CCVN

Sources:
 • Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
 • Inventaire forestier (IGN 2014).



LA FLORE ET LA FAUNE



Les espaces boisés des coteaux calcaires accueillent plusieurs espèces végétales ayant des affinités pour les milieux chauds et secs :

- le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), rare en Picardie et en limite nord de répartition pour la France
- le Rosier tomenteux (*Rosa tomentosa*), assez rare en Picardie
- le Thésion couché (*Thesium humifusum*), assez rare en Picardie
- le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), espèce des ourlets
- le Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*), espèce thermophile
- la Belladone vénéneuse (*Atropa belladonna*)
- le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*).

La faune remarquable en milieux forestiers concerne principalement l'avifaune et les insectes sapro-xylophages.

Deux espèces d'oiseaux d'intérêt européen sont présentes lors de la nidification :

- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*).

Quelques insectes remarquables sont également présents.

- le Bombyx versicolore (*Endromis versicolora*). Lépidoptère nocturne très rare en Picardie et qui n'avait pas été rencontré aux environs d'Amiens depuis vingt ans.
- le Bombyx laineux (*Eriogaster lanestris*)
- l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*)
- le Fluoré (*Colias australis*)
- l'Orrhodie ligulée (*Conistra ligula*).

Quelques espèces d'amphibiens peuvent être notées au niveau du bois du Louvet où quelques mares ponctuent le massif boisé. On y rencontre par exemple le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), espèce vulnérable au niveau national.

¹ Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*)
² Thésion couché (*Thesium humifusum*)

³ Bombyx laineux (*Eriogaster lanestris*)
⁴ Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*)

LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES ET MENACES

INTÉRÊTS

L'intérêt des boisements sur vallée sèche réside dans la position géographique au sein de l'îlot thermocalcicole du sud Amiénois.

En effet, les sols calcaires secs et chauds du territoire permettent l'expression d'habitats rares et menacés en Picardie (les hêtraies thermocalcicoles du *Cephalanthero-Fagion sylvaticae*, les ourlets calcicoles thermophiles, etc.).

Par ailleurs, certains boisements — comme le bois de Louvet — abritent des mares et des ornières forestières favorisant la présence de batraciens remarquables.

Les boisements des plateaux agricoles peuvent jouer un rôle important par leur rôle de refuge et de corridor biologique en milieu agricole.

MENACES

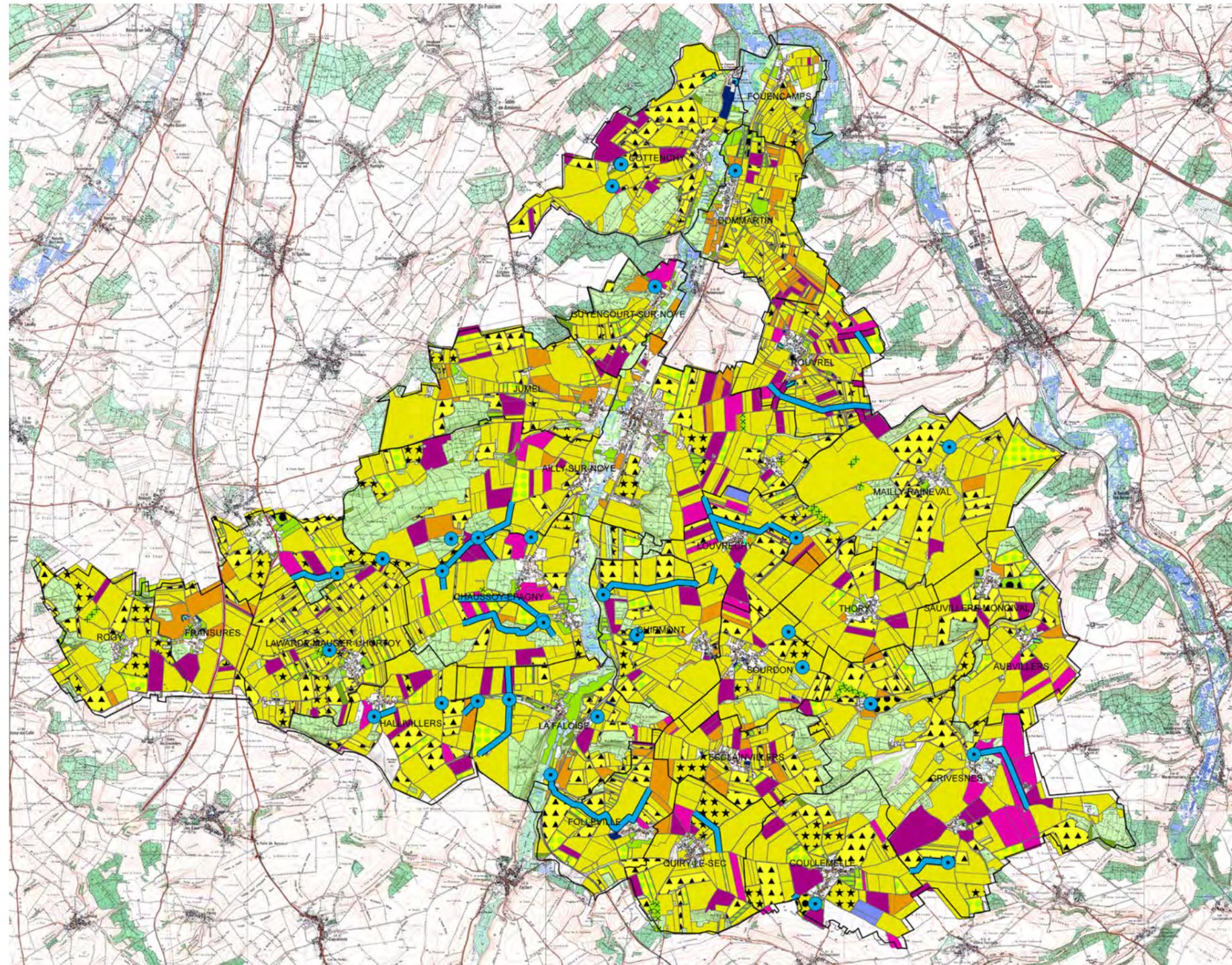
Tout comme pour les autres milieux, plusieurs menaces liées à l'activité humaine pèsent sur ces milieux :

- La disparition de lisières forestières d'intérêt. Les cultures ayant été progressivement étendues jusqu'aux abords immédiats des bois, elles ont causé la réduction, voire la destruction, des lisières thermophiles remarquables.
- La disparition d'espèces remarquables, les intrants, issus de l'agriculture intensive des abords des bois, sont apportés par le vent et par les eaux de ruissellement vers les lisières forestières. Ces produits sont fortement préjudiciables à la flore en place.
- Les massifs boisés font l'objet d'une exploitation sylvicole parfois peu compatible avec une biodiversité optimale. Des plantations denses de résineux (« Bois de Cambos » notamment) sont en particulier réalisées. Celles-ci conduisent à dégrader les végétations forestières initiales.
- Des peupleraies occupent certaines parties des marais. Ces plantations se traduisent par un appauvrissement du patrimoine naturel des marais et une fermeture globale des milieux.
- La gestion intensive des forêts les rendent plus sensibles aux aléas : les futaies régulières sont plus sensibles aux tempêtes, les peuplements forestiers peu diversifiés

LES TERRES AGRICOLES DESCRIPTION ET LOCALISATION

Les terres agricoles (prairies, terres arables et vergers) représentent 80% du territoire de la CCVN. Les terres arables sont majoritairement destinées à la culture de céréales, de protéagineux et d'oléagineux. Les cultures industrielles sont également présentes notamment avec les betteraves sucrières (les légumes 1% et les pommes de terre 3%). Toutefois, quelques prairies perdurent autour des centre-bourgs.





LES TERRES AGRICOLES

-  FORRAGE D'IRRIGATION
-  Principaux types d'aménagement
-  Réseau d'irrigation
-  Réseau d'irrigation en projet
- OCCUPATION DU SOL AGRICOLE**
-  Céréales
-  Protéagineux
-  Oléagineux
-  Maïs grain et ensilage
-  Cultures industrielles
-  Fourrage
-  Prairies
-  Gels
-  Divers
-  Limite communale
-  Limite de la CCVN

Sources:
 • PLUi du Val de Noye
 • Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O



LA FLORE ET LA FAUNE

FLORE

Les milieux agricoles intensifs laissent peu de place à l'expression d'une flore diversifiée. Peu d'espèces perdurent face aux utilisations d'intrants.

D'une manière générale, quelques espèces messicoles sont encore présentes dans la Somme comme :

- Le Coquelicot hispide (*Papaver hybridum*)
- Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*)
- Adonis annuelle (*Adonis annua*).

FAUNE

Sur ces milieux subsistent des espèces spécialisées aux milieux ouverts. Ces dernières, originaires d'habitats steppiques trouvent, dans les openfields des habitats de substitution. C'est le cas, notamment de l'Oedicnème criard ou encore le Hibou des marais.

À Chirmont, une cavité souterraine qui correspond à une ancienne carrière de craie du XVII^e siècle, est transformée en souterrain-refuge pour chauve-souris comprenant deux grandes salles ainsi que plusieurs chambres le long de deux couloirs. C'est un site d'hivernage important pour les chiroptères (Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et du Grand Murin (*Myotis myotis*)).



¹ Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)

(*Melampyrum arvense*)

² Adonis annuelle (*Adonis annua*)

³ Mélampyre des champs

LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES ET MENACES

INTÉRÊTS

Ces grands espaces de cultures présentent un intérêt écologique limité, ils n'abritent pas d'habitats d'intérêt mais peuvent être intéressants pour certaines espèces:

- D'oiseaux: possibles zones de refuge et de reproduction
- De chiroptères: possible zone de chasses
- Floristiques pouvant pousser en bord de culture.

Par ailleurs, les bords de champ et autres milieux transitoire jouent un rôle généralement important au niveau des corridors écologiques locaux. Les prairies bordant les centres bourgs pouvant également être des milieux d'intérêt, en fonction de la gestion qui y est pratiquée, en accueillant principalement des espèces floristiques prairiales, des insectes, des oiseaux et des chauve-souris.

MENACES

L'intensification des pratiques agricoles a les conséquences suivantes :

- Forte régression de la flore due à la mécanisation et au recours systématique des herbicides.
- Destruction de chemins et milieux transitoires (bords de champ) due au remembrement.



¹ Grand Murin (*Myotis myotis*)

3.3 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

LES PRINCIPES

La trame verte et bleue (TVB) est une des mesures phare du Grenelle de l'environnement. Elle porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles ». Cet outil se traduit notamment dans la mise en place des documents d'urbanisme tels que le SCoT, le PLU ou le PLUi.

DE QUOI EST CONSTITUÉE UNE TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue est constituée de trois éléments principaux :

- Les réservoirs de biodiversité :

Ce sont les espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle nationale et régionale).

- Les corridors écologiques :

Ce sont les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

- Les espaces naturels relais :

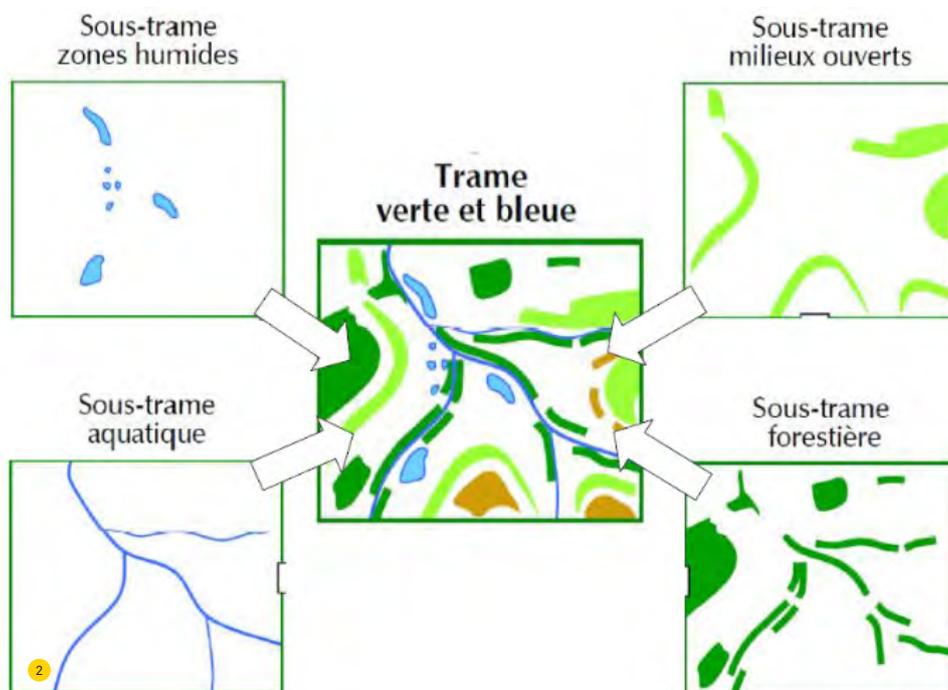
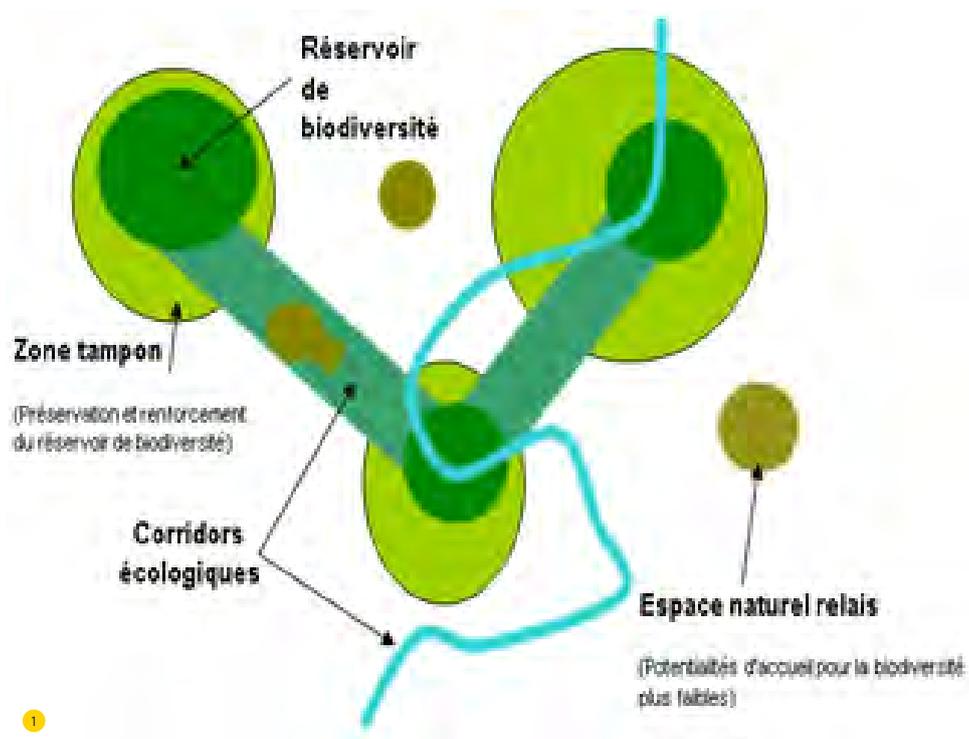
Ce sont les ensembles naturels de moindre qualité que les cœurs de nature mais qui contribuent au maillage écologique, à la préservation de la biodiversité ordinaire et à l'amélioration du cadre de vie.

LA LOI GRENELLE

Chaque élément correspond à un type de milieu, par exemple le milieu forestier ou bocager, ce qui forme des sous-trames. Elle constitue donc une infrastructure naturelle qui maille l'ensemble d'un territoire.

La loi Grenelle fixe l'objectif de constituer une trame verte et bleue à l'échelle nationale, c'est-à-dire un ensemble de continuités écologiques qui permettront aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, autant d'actions indispensables à leur survie.

Concrètement, cette loi oblige l'État et les Conseils régionaux à élaborer ensemble un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui vise à identifier, maintenir et remettre en bon état les continuités écologiques. Le SRCE de Picardie est actuellement en cours de consultation.



¹ Les trois principaux éléments de la trame verte et bleue.

² Le principe des « sous-trames » dans une trame verte et bleue.

3.3 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA CCVN

L'analyse des continuités écologiques à l'échelle de la CCVN se base donc sur le SRCE de Picardie, sur les données biocorridors de la DREAL Picardie et sur les éléments du l'état initial de l'environnement du PLUi. Comme expliqué précédemment, la CCVN se compose de trois types de milieux, principaux supports de déplacements d'espèce :

LA SOUS-TRAME BOISÉE

Elle correspond au maillage écologique le plus développé sur le territoire notamment avec la présence d'importants réservoirs de biodiversité : le bois de Berny, le massif boisé du Roi et du Preux, le bois de Louvet, le bois d'Hallivilliers, le bois de Coullemelles et les milieux boisés associés à la vallée de la Noye. Les massifs boisés à l'ouest du territoire possèdent des continuités écologiques potentielles avec les milieux arborés de la vallée de la Noye. Quant aux massifs à l'est, ils semblent reliés à la vallée de l'Avre. Ce réseau écologique sert notamment aux déplacements d'espèces à enjeux (sensibles à la fragmentation) telles que le Bouvreuil Pivoine et la Mésange boréale. Le SRCE Picardie identifie plusieurs points de rupture au sein de ce maillage écologique principalement dus aux axes de transport : D26, D920, D116 et voie de chemin de fer.

LA SOUS-TRAME DES PELOUSES CALCICOLES

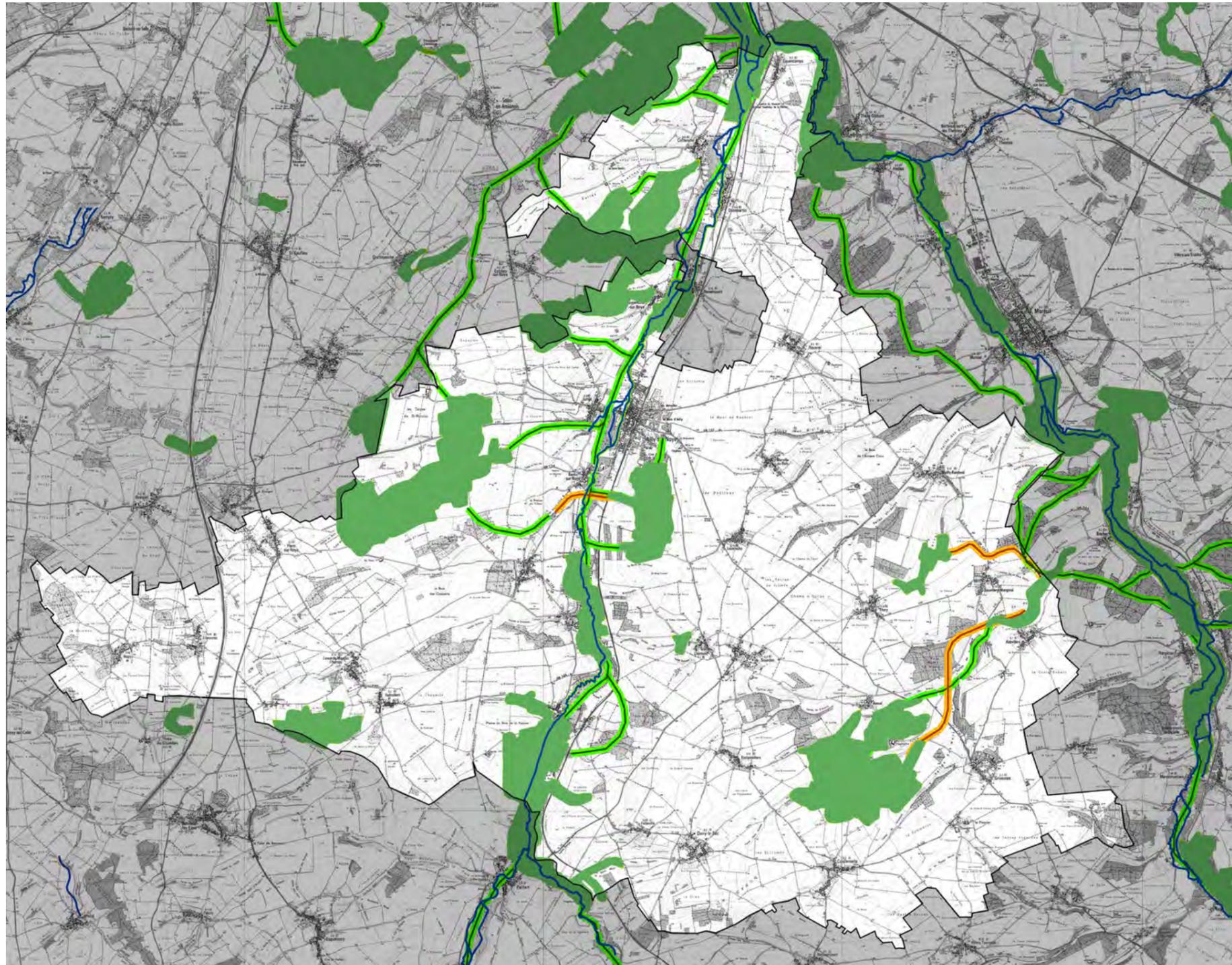
Cette sous-trame est moins étendue que la sous-trame boisée du fait de la spécificité géologique des pelouses calcicoles. Néanmoins, des continuités existent principalement à l'est du territoire au niveau des vallées de Sauvilliers, de Mailly-Raineval et des coteaux secs de la vallée de la Noye. Ce maillage écologique sert ainsi aux déplacements d'espèces à enjeux (sensible à la fragmentation) telles que la Linotte mélodieuse. Peu d'éléments de fragmentation ont été identifiés. Seule l'urbanisation de la commune d'Ailly-sur-Noye constitue une rupture de continuité.

LA SOUS-TRAME HUMIDE

Elle se localise exclusivement le long de la vallée de la Noye grâce à ses marais, ses prairies humides et ses boisements alluviaux. Véritable axe structurant d'un point de vue écologique grâce à sa diversité de milieux, la vallée de la Noye constitue à elle seule un réservoir de biodiversité et un corridor écologique. Elle sert notamment aux déplacements du Gorgebleue à miroir, de la Rousserolle verderolle et du Léopard vivipare, espèces à enjeux pour la fragmentation des milieux. Plusieurs obstacles à l'écoulement ont été identifiés, ce sont exclusivement des seuils de rivière.

- La vallée de la Noye joue un rôle régional et local pour les continuités écologiques (humides et forestières) avec ses mares, ses étangs, ses marais tourbeux, ses prairies et ses boisements humides.
- Pour le territoire du Val de Noye, elle représente à la fois un réservoir de biodiversité et un corridor écologique majeur où convergent de nombreuses espèces. Ainsi la Noye et ses milieux associés jouent-ils le rôle de corridors permettant de relier de nombreux milieux entre eux.

NB.
La cartographie ci-contre se base sur les données biocorridors de la DREAL Picardie. Les données SIG du SRCE Picardie n'étaient pas disponibles et validées au moment de la rédaction. Néanmoins, les données biocorridors de la DREAL Picardie sont assez similaires avec les grandes connexions écologiques établies par le SRCE Picardie dans sa version provisoire.



LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LE VAL DE NOYE

- Réservoirs de biodiversité
- Réservoirs de biodiversité et corridors de sous-trame humide
- Corridor de sous-trame boisée
- Corridors de sous-trame de pelouses calcaires

NB. Carte provisoire en attente des données du SRCE Picardie.







4.

Des paysages
issus de l'histoire

4.1 LE PATRIMOINE CONSTRUIT, IDENTITAIRE DU VAL DE NOYE ET CONSTITUTIF DE SES PAYSAGES

Sur la longue durée qui va de la Préhistoire jusqu'au XX^e siècle, l'homme a su s'installer aussi bien sur les plateaux (et les vallées sèches qui les sculptent) que dans la ride sud-nord de la vallée de la Noye.

POURQUOI S'INSTALLER SUR LES PLATEAUX

Tout au long de l'Histoire, les diverses motivations des implantations sur les plateaux furent les suivantes :

- Exploiter le sol: une terre fertile de limons lœssiques a favorisé une distribution régulière des implantations d'exploitations agricoles et de villages.
- Surveiller les horizons: des implantations de hauteur ont permis de surveiller à grande distance le territoire et de se retrancher dans des positions fortifiées.
- Se dissimuler: à l'inverse, la prudence dictait de se protéger au moyen de souterrains-refuges excavés dans le massif crayeux, les muches.
- Circuler: les plateaux, facilement circulables parce que plats et dégagés, portent la trace de nombreuses voies de circulation.
- À quoi il faut ajouter, pour ces sites de plateau, la facilité de capter le vent alimentant moulins et éoliennes.
- Accéder à l'eau: si les villages sont groupés, notamment sur les plateaux, c'est parce qu'ils se situent bien souvent autour d'un puits.

POURQUOI S'INSTALLER DANS LA VALLÉE DE LA NOYE

Tout autres sont les motifs poussant à des implantations dans la vallée :

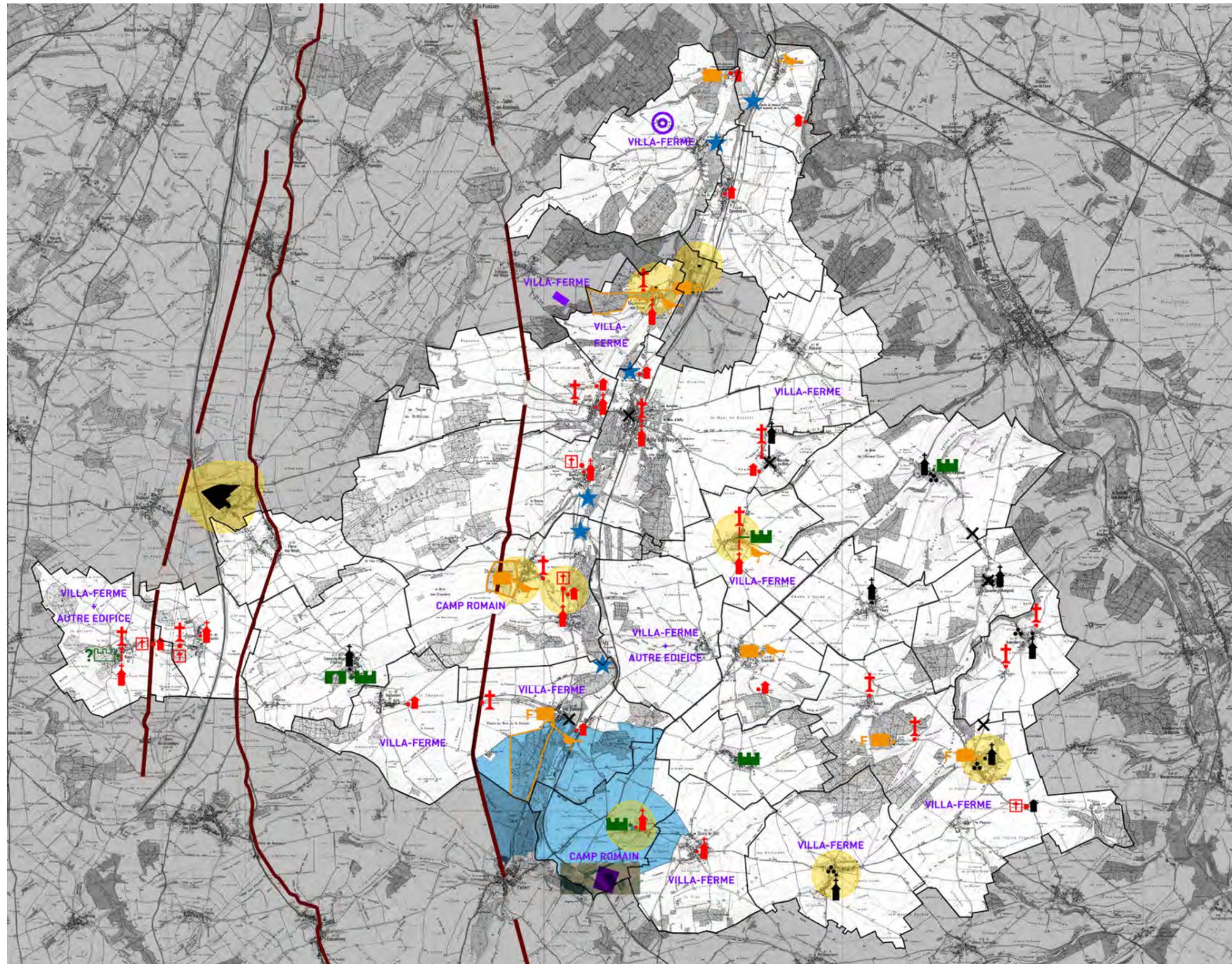
- Des profits économiques peuvent être attendus d'une rivière aménagée (biefs et moulins, sources).
- Les zones humides assurent des productions agricoles qui complètent celles des coteaux et plateaux (élevage, pêcheries, exploitation de tourbe,...). Les ordres monastiques ont élu par préférence ce type de site.
- En outre, un paysage de vallée a pu être ressenti comme attractif (cas des résidences aristocratiques ou bourgeoises). La vue panoramique qu'on découvre depuis les coteaux flatte le propriétaire.
- Malgré la contrainte de terrains inondables, quelques villages ont trouvé intérêt à s'implanter près de franchissements de la Noye, comme le binôme Ailly-Jumel.

Il y a donc une relation étroite entre le patrimoine construit et les paysages. Alors que la morphologie du territoire détermine — en partie — les constructions humaines, le patrimoine modèle le paysage d'aujourd'hui.

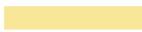
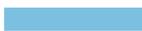
Sur la carte ci-contre, non exhaustive, deux critères ont présidé aux choix des édifices devant y figurer :

- Leur valeur intrinsèque
- Leur impact dans le paysage

La typologie des édifices combine chronologie et usages.



LES ÉDIFICES PATRI-MONIAUX CONSTRUITS REMARQUABLES

-  Vestiges antiques
-  Routes anciennes (Brunehaut et royale)
-  Positions fortifiées médiévales
-  Châteaux classiques
-  Ouvrages hydrauliques
-  Édifices religieux
-  Mémoire de la guerre et de la Reconstruction
-  Monuments classés ou inscrits
-  Périmètre de protection des monuments historiques
-  Zone tampon UNESCO autour de l'église de Folleville, labellisée patrimoine mondial par l'UNESCO comme partie du bien en série dit « les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »
-  Limites communales

Sources :

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- www.Atlas des patrimoines.fr (Ministère de la culture et de la communication).



LES VESTIGES ANTIQUES : UN «PAYSAGE INVISIBLE»



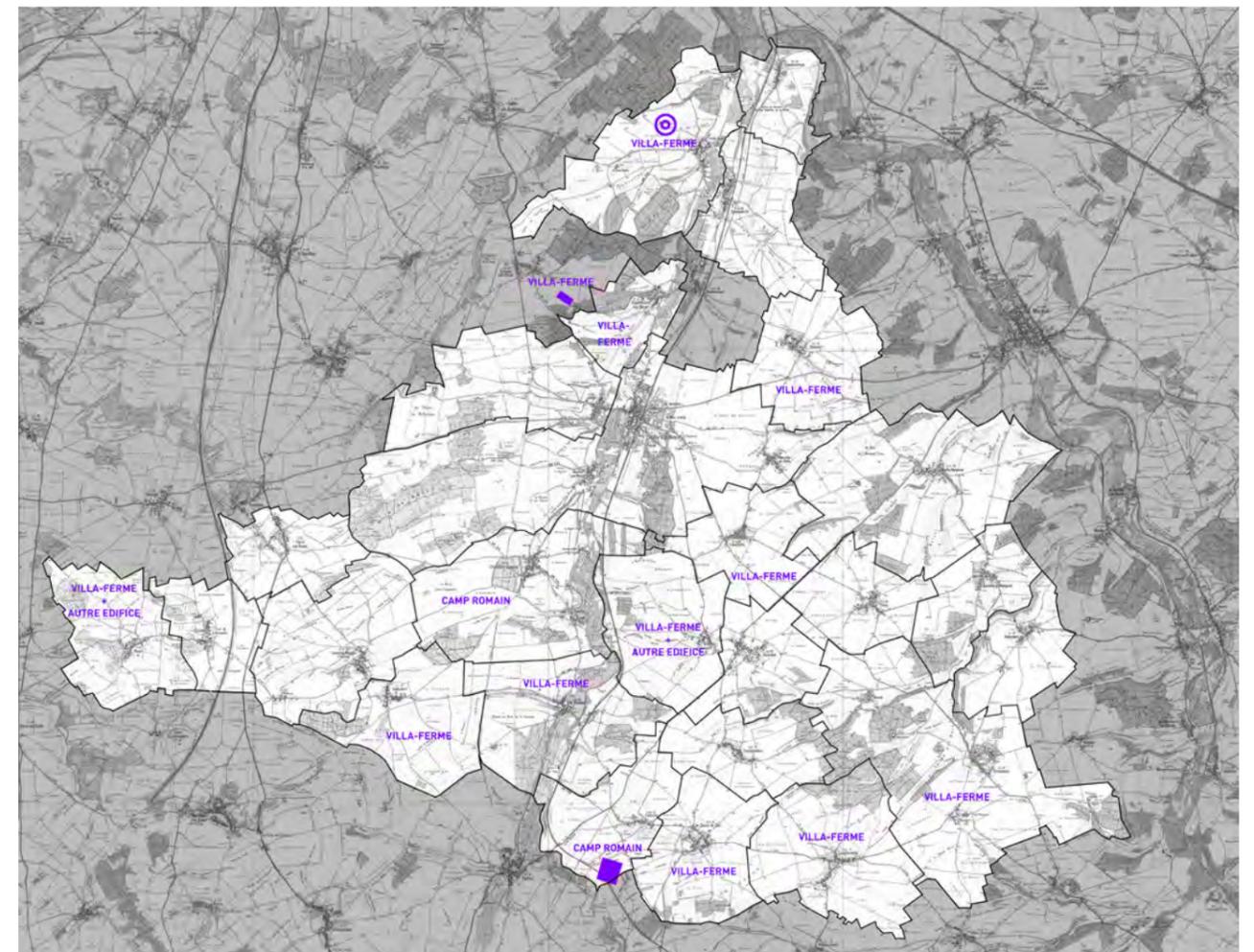
LES VESTIGES ANTIQUES

- VILLA-FERME** Vestiges non localisés
 Vestiges localisés
 Limites communales

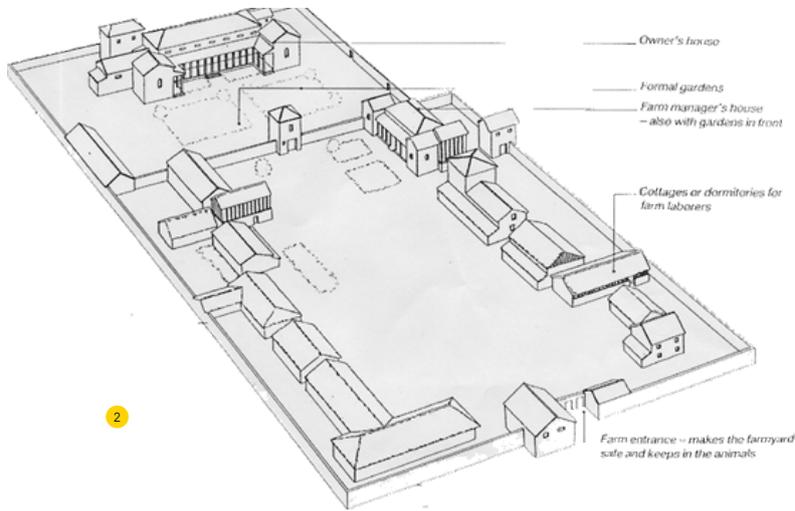
Sources :

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O

La fertilité des sols des plateaux explique une intense exploitation agraire antique remontant aux périodes antérieures à la conquête romaine. Des implantations de fermes gallo-romaines de dimensions impressionnantes ont été détectées par prospection aérienne, notamment par l'archéologue Roger Agache dans les années 1960-1980. Mais cet important patrimoine reste invisible dans le paysage. Le musée Boucher-de-Perthes d'Abbeville présente des maquettes de quelques fermes antiques de la région, offrant la seule visualisation à disposition du grand public. L'agriculture reste, 2000 ans plus tard, la caractéristique essentielle de ce territoire. Quelques grandes fermes, dans les villages, mais aussi en position isolée sur leur terroir, en sont aujourd'hui les héritières. Leurs bâtiments, généralement peu anciens, peuvent témoigner de cette activité principale de la région (Jumel, Ferme Saint-Nicolas, La Faloise, Ferme du Bel-Air).



LA FERME DES ESTRÉES, VÉRITABLE « CAS D'ÉCOLE »



¹ Reconstitution de la villa-ferme des Estrées.
² Villa-ferme des Estrées. Photographies aériennes.

Source: Roger Agache, ministère de la Culture.

LA VILLA-FERME DE COTTENCHY

«Comme ses voisines, la villa de Cottenchy marque l’empreinte de Rome sur les campagnes et correspond à la mise en valeur méthodique, à partir de 50 ap. JC, des riches plaines de limon. Ces fermes sont de grandes exploitations, unités de base de la production agricole.»¹

Source : DRAC Picardie



¹et² Photographie aérienne.
Source : Roger Agache, ministère de la Culture.



Stratégiquement placée à l'extrémité d'un éperon du plateau, à proximité de la vallée de la Noye, avec une vue à 180° sur plusieurs dizaines de kilomètres du nord au sud, la villa-ferme de Cottenchy cultive le sol tout en surveillant les horizons.



¹ Objets et outils trouvés sur place.
Source: ville de Cottenchy.

² Mise en évidence, lors des journées du patrimoine du val de Noye, du

tracé des murs de la villa-ferme de Cottenchy.

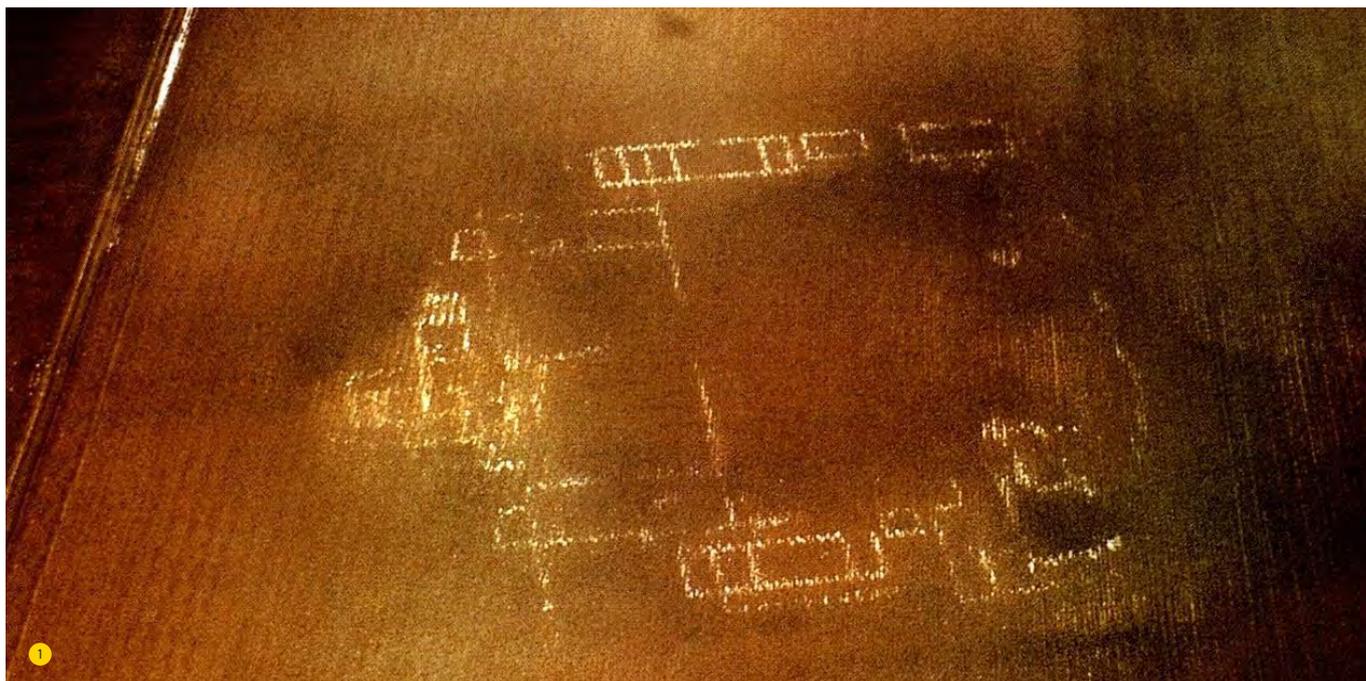
LA VILLA-FERME DE FLERS-SUR-NOYE: UN PLAN INHABITUEL



¹ Source: Bruno Bréart. Au fil des saisons. In: Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial 17, 1999. pp. 13-68.

LA VILLA-FERME DE GRIVESNES, LE CAMP ROMAIN DE FOLLEVILLE

La villa gallo-romaine présentait deux cours.
«Plan très rigoureux, orientée au soleil levant, d'une longueur totale de 120m.»



¹ Source: Roger Agache, Ministère de la Culture.

² Le camp romain de Folleville. Source: IGN, photographie aérienne

LES POSITIONS FORTIFIÉES MÉDIÉVALES REPÉRAGE ET DÉFINITION

Dans le Val-de-Noye, c'est surtout de l'époque médiévale que datent de remarquables implantations perchées, lieux fortifiés commandant un immense horizon, lieux de refuge et de surveillance.

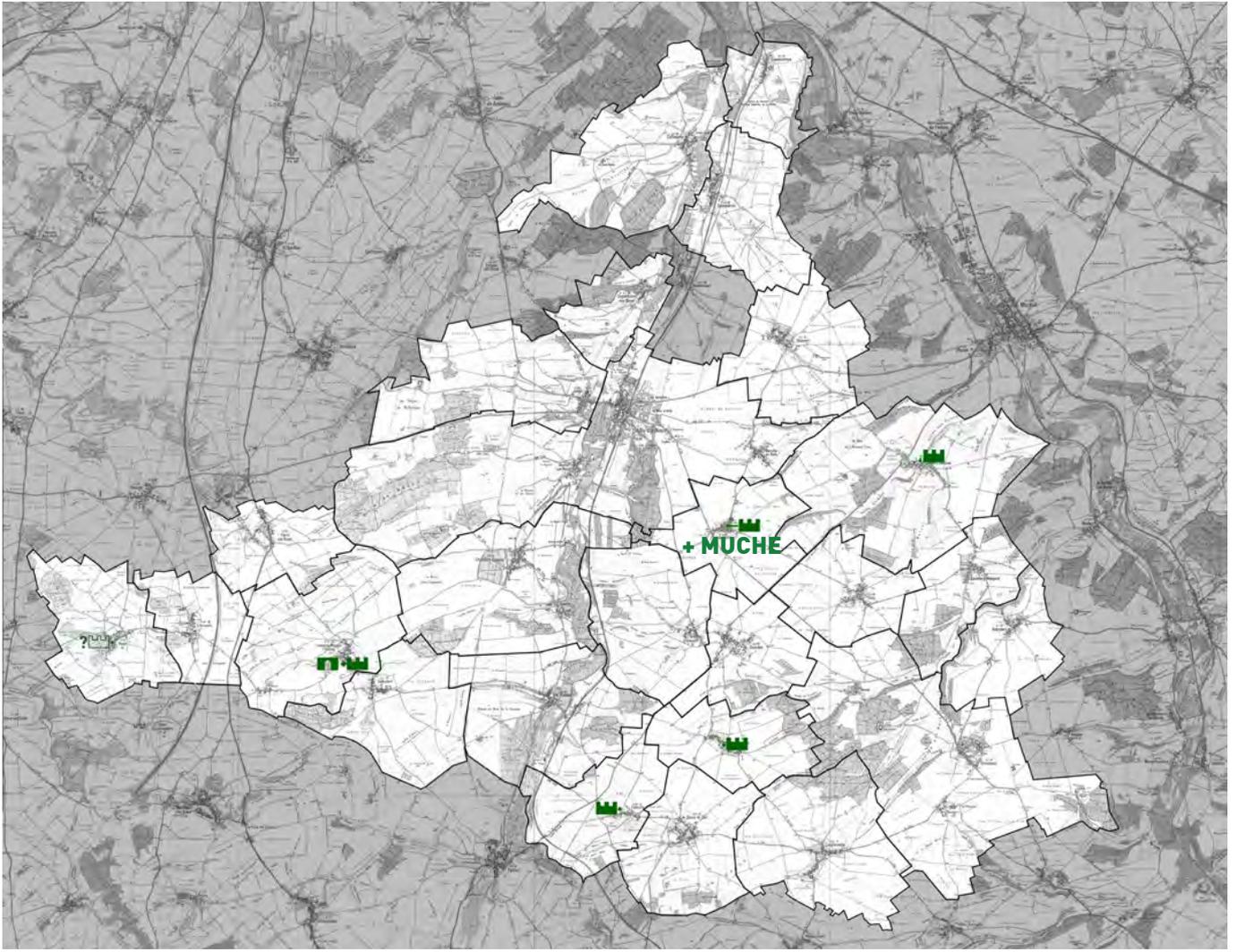
Des vestiges de mottes castrales médiévales, structures généralement circulaires, situées à proximité de routes anciennes ou antiques qui étaient alors en usage, ont été identifiés à Esclainvillers, Lawarde, Folleville, Louvrechy, Mailly-Raineval et Rogy. Des villages accompagnent ces castrums, les bordent ou les enveloppent. Les enceintes fortifiées sont associées quelquefois à des muches, souterrains-refuges (Chirmont, Lawarde). Des châteaux classiques campés sur les coteaux, comme La Faloise ou Chaussoy, se sont substitués à des castrums médiévaux.



³ La tour de Folleville au centre de ses douves.

LES VESTIGES DE POSITIONS FORTIFIÉES

-  Limite communale
-  Motte castrale fortifiée
-  Muche localisée
-  Muche non localisée (commune)



LE CAS DE FOLLEVILLE

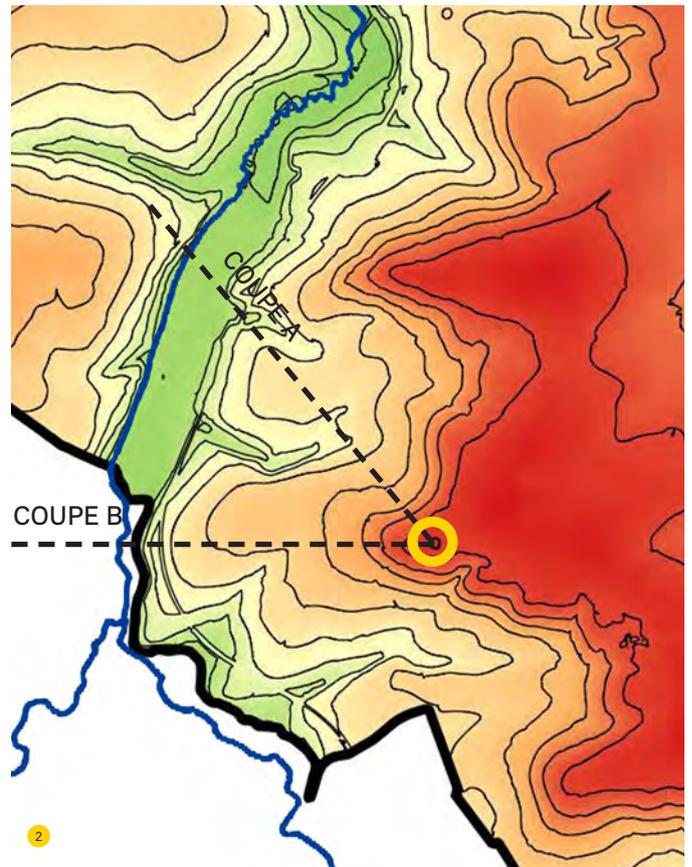
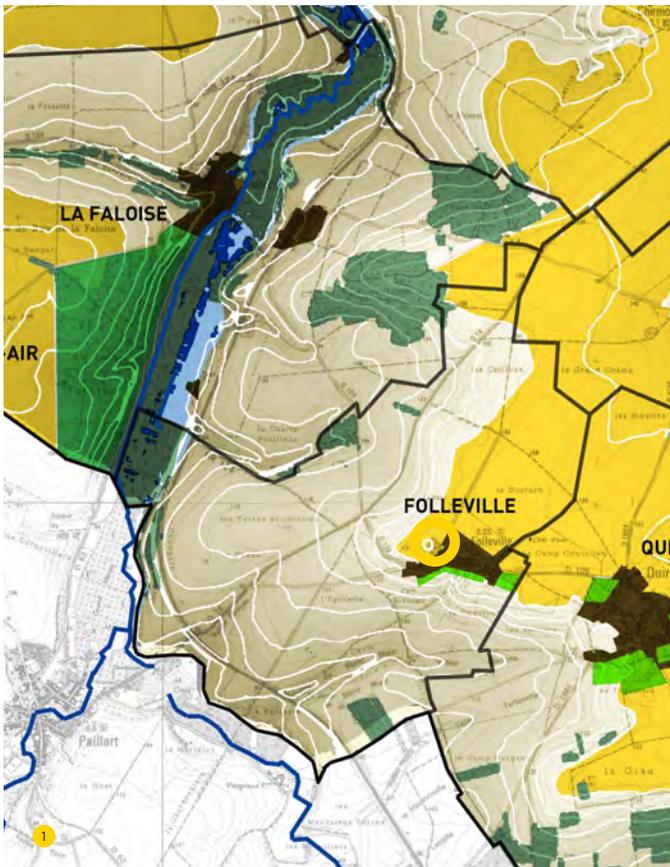
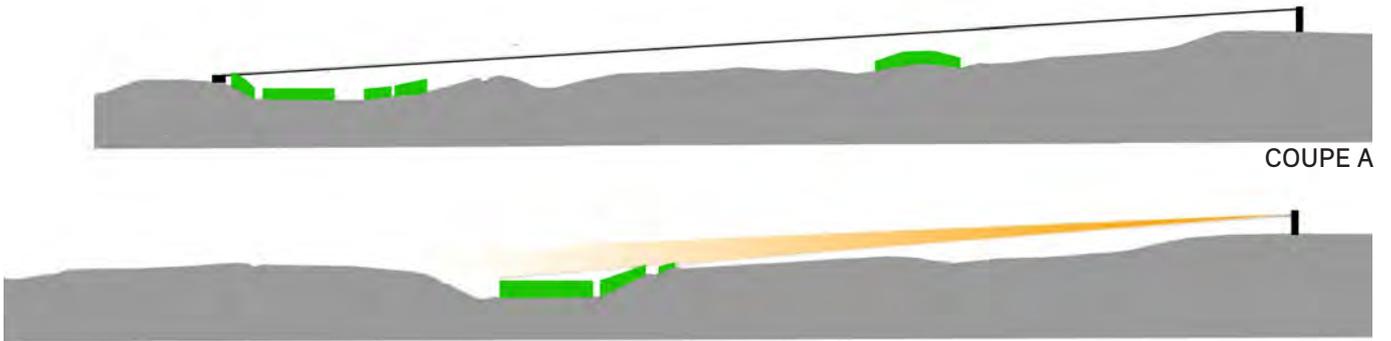
Folleville, occupant la position la plus haute de la région (152 m NGF), est le site le plus exemplaire. Il comprend, outre l'intérêt religieux (œuvres d'art de l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste et souvenirs de Saint Vincent de Paul), une motte cernée d'un fossé, soulignée par des arbres et les ruines du château dont la partie la plus élevée est une tour de guet de 25 m de haut qui flanquait le donjon. Une voie romaine allant de Vendeuil-Caply (oppidum des Bellovaques puis ville gallo-romaine situé aux sources de la Noye,) vers Sourdon, Mailly-Raineval, Moreuil, Lamotte-Warfusée, etc., passe à 400 m, au pied du fort. S'y ajoute pour le touriste d'aujourd'hui l'intérêt patrimonial de l'église, qui est une halte sur le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

Il s'agit donc de l'un des lieux emblématiques du Val de Noye, tant pour les paysages qu'il produit que pour sa capacité à rassembler les habitants et les touristes.



³ L'éperon de Folleville, promontoire duquel on domine un panorama sur tout le sud et l'ouest du Val de Noye.

À la limite entre coteaux et plateau, comme le montre la carte des structures paysagères, Folleville rayonne sur un vaste territoire. S'il y a des co-visibilités avec le château de la Faloise, la vallée de la Noye, elle, reste hors de vue.



¹ Carte des structures paysagères du Val de Noye

² carte du relief. une courbe de niveau =

LE CAS DE FOLLEVILLE

L'étude préalable au classement du site de Folleville et le rapport de présentation du projet de classement proposent des analyses du paysage et de l'histoire du site dont on peut présenter ici les résultats et les documents clés.

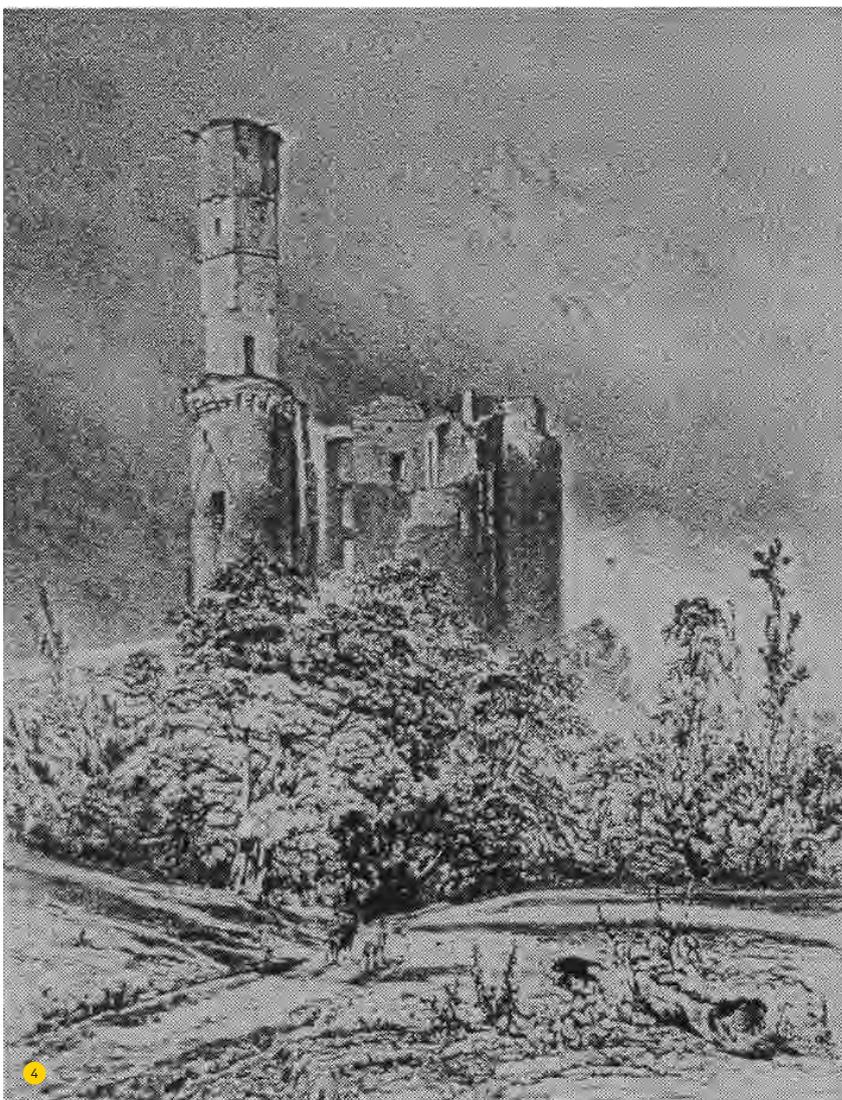
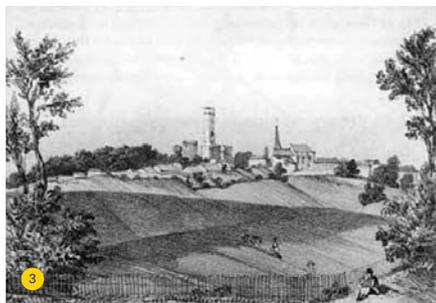
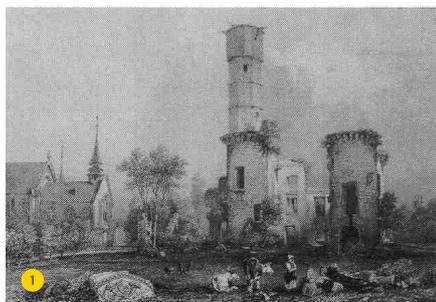
L'ARRIVÉE À FOLLEVILLE

« L'arrivée sur le site se fait pour la plupart des visiteurs depuis Breteuil. La traversée de Paillart et de la verdoyante vallée de la Noye contraste avec les vastes horizons céréaliers entourant Folleville. La fine tour de Folleville, entourée de sa masse végétale, se détache entre ciel et terre. Les vastes champs entourant le château donnent une qualité de vide qui rend leur présence non seulement supportable mais nécessaire. »
« Une approche sensiblement voisine est offerte au visiteur venant de La Faloise, où, après avoir traversé le Val de Noye, l'automobiliste passe la voie de chemin de fer mais ne découvre le site de Folleville qu'en montant à travers la butte du bois des galletois, parcouru qui lui offre par les tournants [...] un véritable traveling cinématographique. »
« L'approche depuis le plateau est totalement différente: le voyageur vient de parcourir les espaces ouverts du plateau en ligne de crête et il plonge peu à peu vers la vallée de la Noye [...] C'est à peine s'il sent la position de sentinelle que peut constituer le site. »¹

UN SITE DONT LA VALEUR RELÈVE AUSSI DU PAYSAGE ET DE SON PITTORESQUE

Au-delà de la valeur historique et architecturale des vestiges, ce sont bien le site et ses paysages qui confèrent de la valeur au lieu. Au XIX^e siècle, les représentations de Folleville traduisent une vision romantique des ruines envahies par le végétal et de la silhouette étrange de la tour se découpant sur le ciel. C'est à cette période que Folleville devient un paysage emblématique du Val de Noye.

¹ Extraits de l'étude préalable au classement du site de la plaine de Folleville. 2001. DIREN Picardie maître d'ouvrage.



¹et² Dessin de Joron, XIX^e siècle.
Source: archives départementales de la Somme.

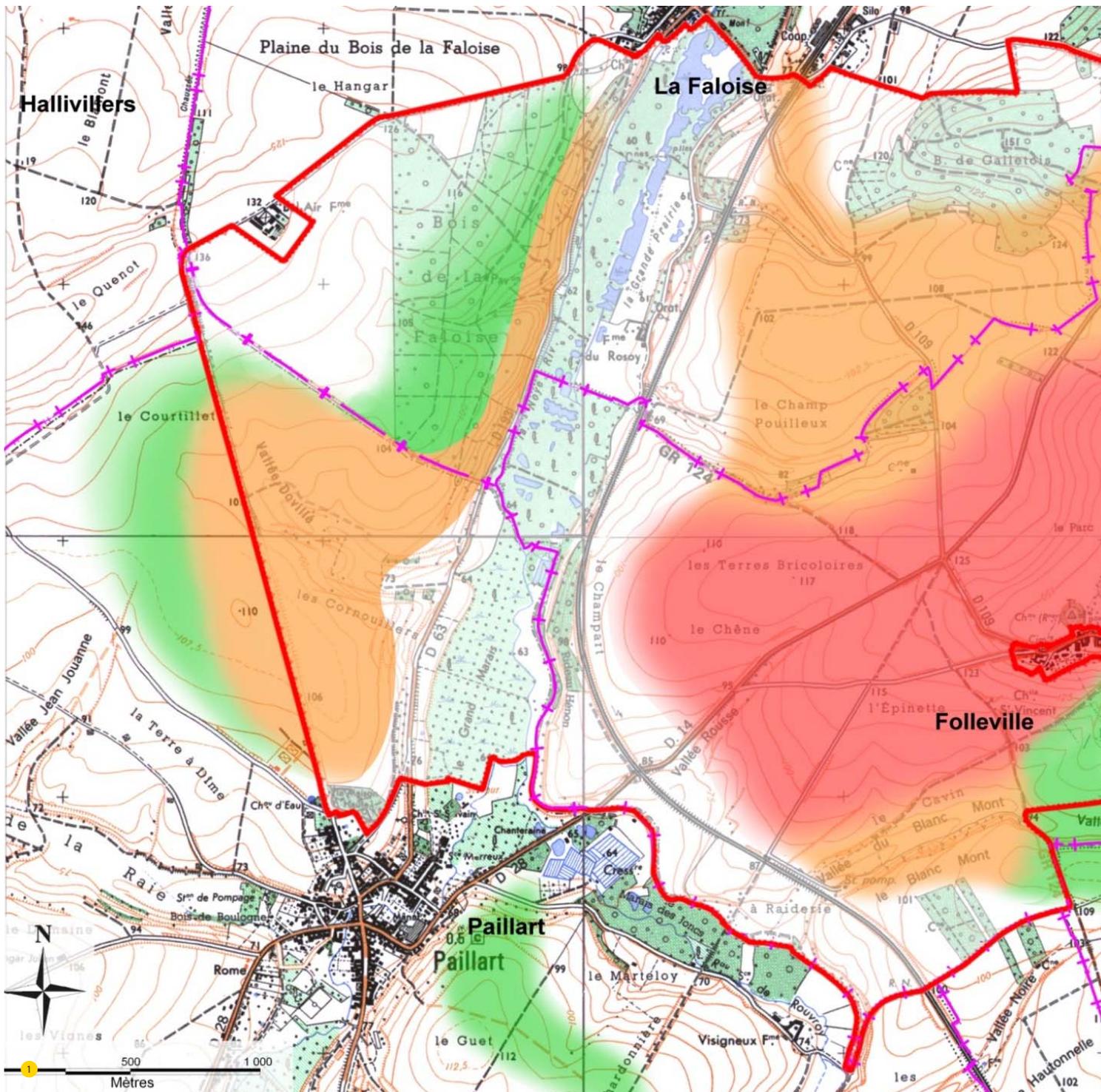
³ Gravure. Vue de Folleville depuis le vallon du blanc Mont, début du XIX^e

siècle.
³ « Vue du village de Folleville au début du XIX^e siècle ». Noter le parc boisé, ceinturé de murs, et le dessinateur en bas: ce morceau de territoire

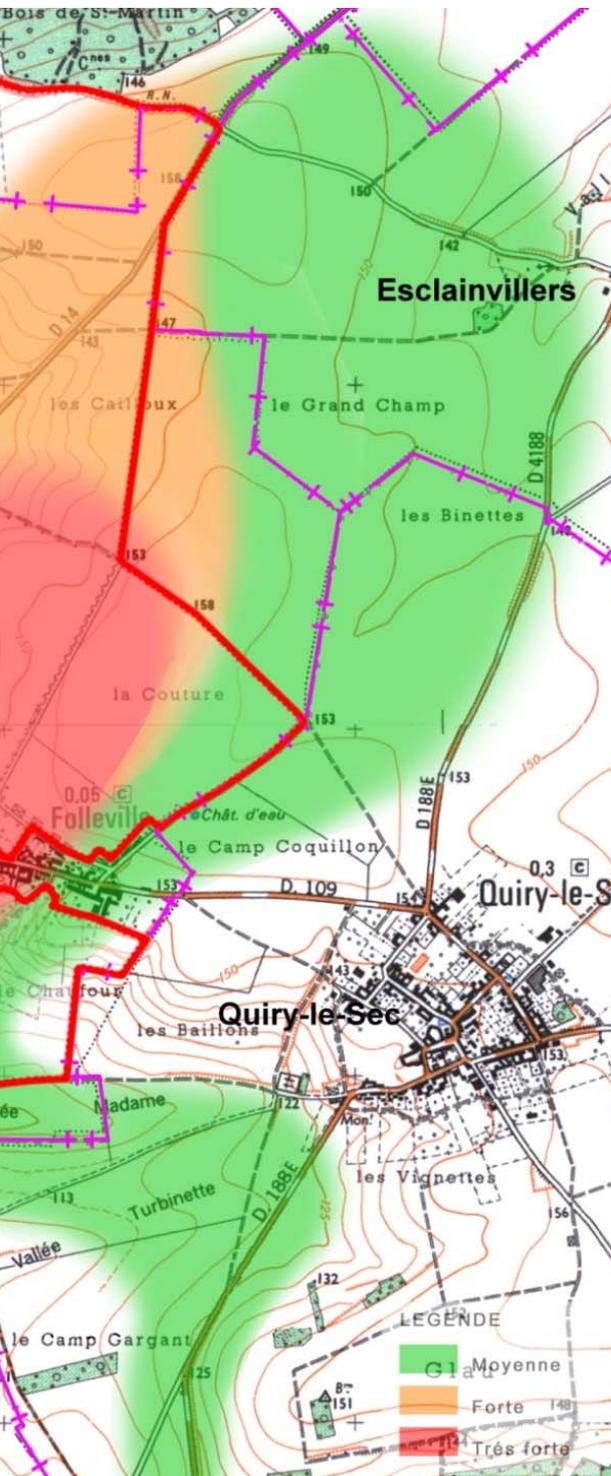
« FAIT » paysage à partir du XIX^e siècle. La gravure illustre parfaitement le répertoire du « pittoresque » qui marque encore notre perception.»
⁴ Dessin de Duthoit, XIX^e siècle.

Source: archives départementales de la Somme.

LE CAS DE FOLLEVILLE



¹ Carte de sensibilité paysagère.
Extrainte du «Projet de classement
du site de Folleville». 2008. DREAL
Picardie maître d'ouvrage.



LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES ENVIRONS DE FOLLEVILLE

- Moyenne
- Forte
- Très forte
- Site dont le classement fut envisagé
- Limite communale



Placée en promontoire, Folleville commande visuellement un territoire large qui enjambe la vallée de la Noye.

« La tour est au cœur d'un site paysager qu'elle contrôle encore visuellement. Ce territoire est vaste, peu urbanisé, mais la sensibilité paysagère du site est forte. La couverture de la vallée de la Noye et du bois de La Faloise permet de protéger l'ourlet de verdure qui forme la première ligne d'horizon à l'ouest de la tour. Cette extension ajoute à la richesse paysagère du site grâce à des ambiances contrastées et de grande qualité. La voie romaine secondaire, oubliée aujourd'hui, a conduit à la construction de la « guette » de Folleville. Les deux villages de La Faloise et de Paillart ne possèdent que peu de vues réciproques avec la tour. L'ensemble présente donc une réelle valeur paysagère préservée jusque là d'une urbanisation dispersée. »¹

¹ Extraits du « Projet de classement du site de Folleville ». 2008. DREAL Picardie maître d'ouvrage.

LA MOTTE CASTRALE ET LA MUCHE DE LAWARDE-MAUGER

Ce qui subsiste des mottes féodales est peu spectaculaire, mais le cas de Lawarde est intéressant. Au lieu-dit «le Fort», le tracé circulaire du castrum est encore lisible. Une aire d'environ 70 m de diamètre est entourée par une levée de terre et un fossé couverts d'une végétation qui rend peu lisible le site. Son intérêt vient de ce qu'il est associé à une importante muche, souterrain-refuges creusé dans le massif crayeux, où les paysans se retiraient avec leurs biens et leurs bestiaux pendant les guerres des XVI^e et XVII^e siècles. Un relevé montre l'important développé en plan de ce souterrain.

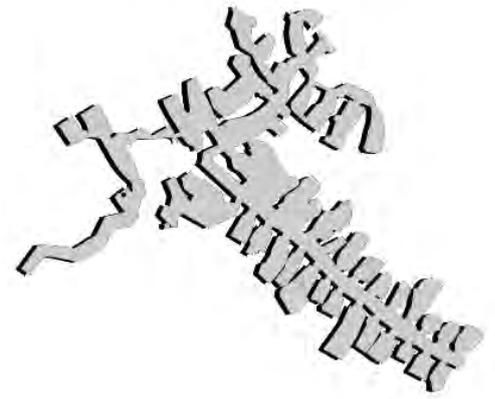
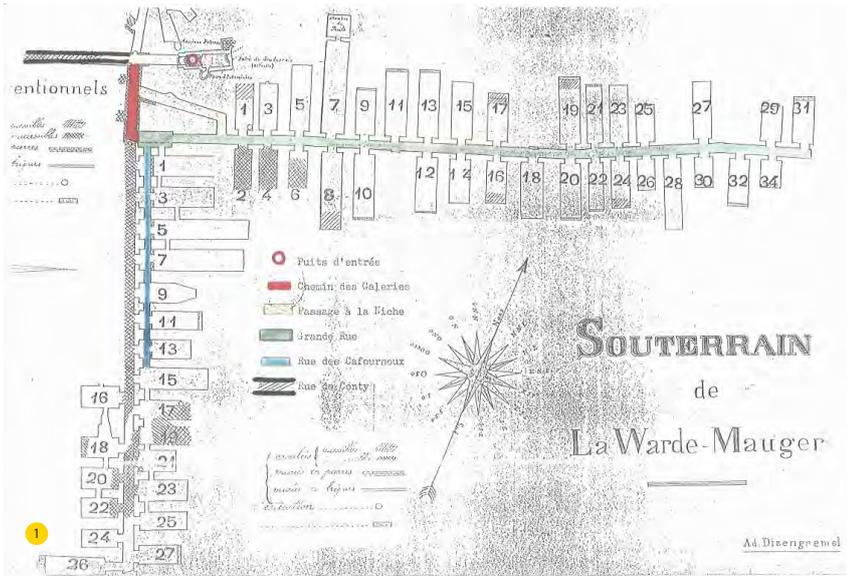


¹ La muche de Lawarde-Mauger.
² La motte castrale de Lawarde-Mauger aujourd'hui telle qu'elle est aujourd'hui: on en voit un talus

circulaire arboré placé à l'arrière du village.

³ Muche de Chirmont

Comme Folleville, La motte de Lawarde-Mauger adopte une position stratégique sur un éperon, avec la vue sur deux vallées sèches.

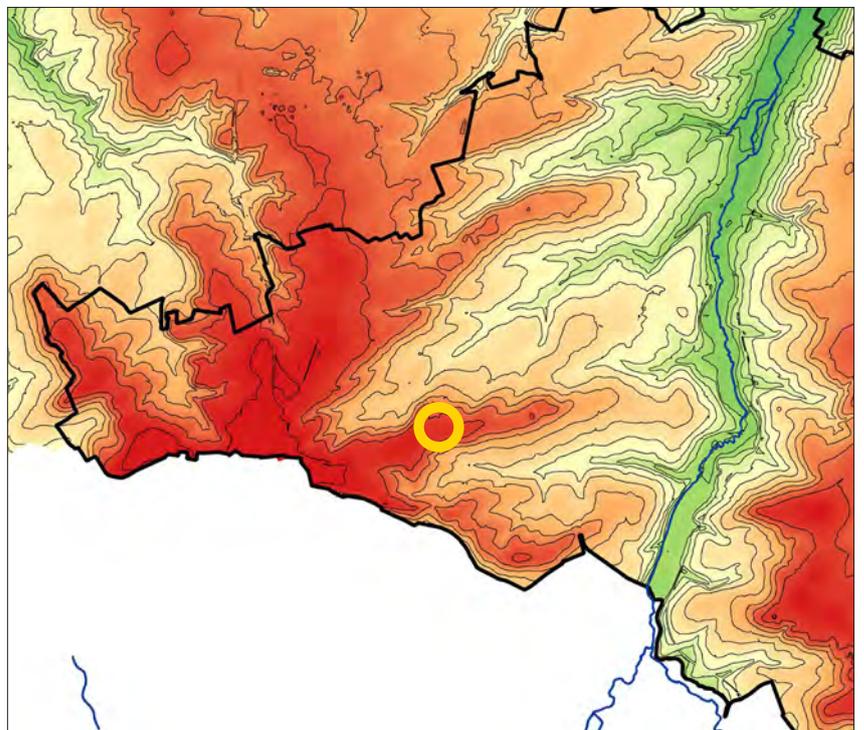


LA MOTTE DE LAWARDE-MAUGER ET LE RELIEF

-  Motte de Lawarde-Mauger
-  Altitude forte
-  Altitude faible
-  Courbe de niveau (10m)
-  Cours d'eau majeur
-  Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25 000 n°2309 E et n°2309 O
- ADUGA



¹ Plan de la muche de Lawarde-Mauger

² Plan de la muche de Chirmont

LA PRÉSENCE ARISTOCRATIQUE

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la vallée de la Noye est fréquentée par l'aristocratie qui reprend à son compte d'anciens fiefs médiévaux pour en faire des «folie» (altération de feuillée, en picard foillie). Les anciens châteaux qui présentent l'avantage d'être proches d'Amiens sont transformés en nouvelles résidences, notamment le long de la vallée. Les sites associent aux plaisirs des champs l'intérêt d'un site topographique remarquable et la présence de bois de chasse. Les châteaux sont accompagnés de diverses dépendances, de parcs paysagers et de réserves de chasse.

GUYENCOURT-SUR-NOYE

Le château de Guyencourt-sur-Noye, construit vers 1750, perché au bord du plateau, s'accompagne d'un ensemble remarquable de dépendances (bûcher, glacière, écuries), de murs, grilles et portails en connexion avec la rue du village. Face au château, et lui faisant vis-à-vis, la ferme de la basse-cour présente deux cours successives, la première délimitée par des bâtiments du XVIII^e siècle, la seconde se composant de bâtiments construits au XIX^e siècle, le tout dominé par la silhouette d'un pigeonnier-porche, brique et pierre. Les façades et toitures du château et du bûcher, les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments des fermes du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle sont inscrites à l'ISMH. Le parc en terrasse originellement jardiné à la française a été réaménagé à l'anglaise au XIX^e siècle. Le parc et le bois de chasse sont ceints d'un mur de clôture et dispose d'une fabrique de jardin servant de belvédère nommé « La Lanterne ». L'ensemble s'accompagne d'allées de tilleuls.

CHAUSSOY

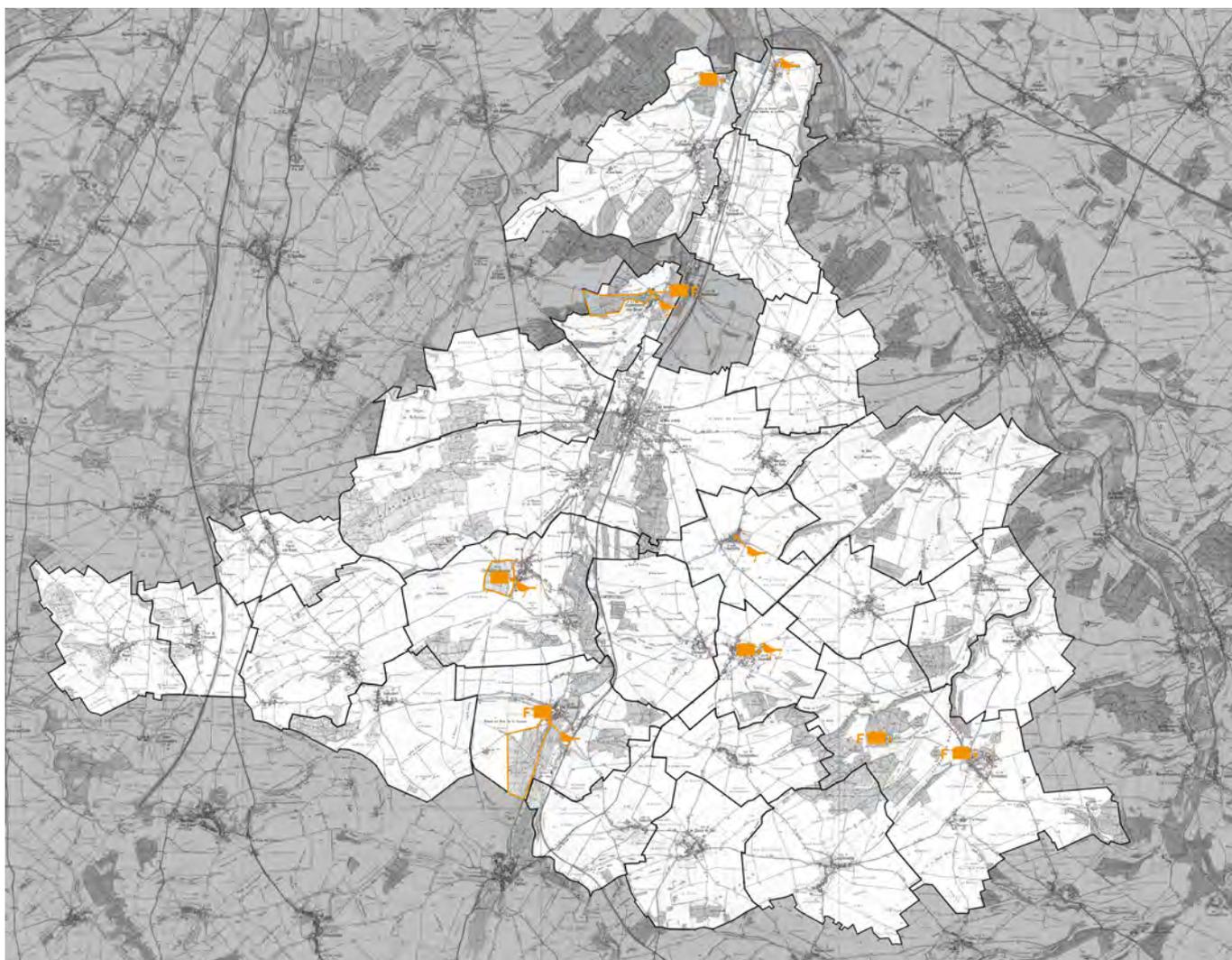
Ce château construit en pierre calcaire, achevé en 1777, comporte, sur une façade, une importante avancée demi-circulaire autour de laquelle s'enroule un escalier à 2 volées. Il est inscrit partiellement à l'ISMH. Un parc boisé de 40 ha est traversée par l'allée axiale du château ainsi que par la « Chaussée Brunehaut ». La ferme du château comporte un pigeonnier cylindrique pierre et brique.

LA FALOISE

Originellement construit au XII^e siècle, campé sur un abrupt dominant la vallée de la Noye de 40 mètres, le château de La Faloise est reconstruit au début du XV^e siècle (pavillon carré) puis au XIX^e siècle. La ferme du château comprend un pigeonnier octogonal du XIX^e siècle. Le jardin d'agrément a été recensé dans le pré-inventaire régional des jardins remarquables. Le village-rue menant à l'entrée du château est lui-même perché en bordure de l'escarpement.

LA PRÉSENCE ARISTOCRATIQUE

-  Château
-  Domaine de château
-  Colombier
-  Ferme



LES CHÂTEAUX



¹ Château de Guyencourt-sur-Noye.

² Château de Chaussoy.

³ Château de La Falaise.

LES COLOMBIERS

Les colombiers, dont la possession est jusqu'en 1789 un privilège seigneurial, se retrouvent à proximité des châteaux, généralement au sein de la ferme du château (Chaussoy, La Faloise, Louvrechy, Sourdon). Les pigeonniers sont soit isolés au milieu d'une cour et généralement conformes à la typologie picarde traditionnelle d'une élévation cylindrique de brique reposant sur une souche en pierre de craie, ou de forme carrée, associés aux bâtiments de ferme, tels que les pigeonniers-porches.

On trouve aussi des pigeonniers d'agrément du XIX^e siècle (Fouencamps) et pigeonniers « bourgeois » où s'exprime plus de fantaisie (Guyencourt).



¹ Pigeonnier du château de Chaussoy.

² Pigeonnier du château de La Faloise.

³ Pigeonnier de la ferme du château de Guyencourt-sur-Noye.

⁴ Ferme du château de

Guyencourt-sur-Noye.

⁵ Fouencamps.

⁶ Pigeonnier du château de Sourdon.

⁷ Pigeonnier du manoir seigneurial de

Louvrechy.

LES FERMES DE CHÂTEAU

Les châteaux de Chaussoy, La Faloise, Louvrechy, Grivesnes, Septoutre, comportent des bâtiments de ferme d'un développement souvent assez considérable, compositions autour de grandes cours quadrangulaires. La ferme du château de Guyencourt-sur-Noye est un modèle d'intégration de la demeure noble à ses bâtiments d'utilité. Un même axe de composition régit les deux entités et a même permis au XIX^e siècle d'incorporer une extension.



¹ Ferme du château de Grivesnes.

^{2, 3 et 4} Ferme du château de Guyencourt-sur-Noye.

LES PARCS ET BOIS

Le château est entouré de son parc paysagé à l'anglaise, que prolonge souvent un bois de chasse. Ces bois seigneuriaux, réserves seigneuriales, « remises » de chasse, forment les seules exceptions à l'openfield. Ils bénéficient d'une organisation propre: un réseau d'allées en étoile ménageant des échappées vers la demeure ou vers le grand paysage, une clôture périphérique maçonnée ou végétale (haie taillée), quelques portails ou grille s'ouvrant sur la plaine. Un pavillon de chasse peut y être intégré (Bois de Mongival, Bois de Berny et pavillon Saint-Hubert).



¹ Parc du château de Guyencourt-sur-Noye. La lanterne et le portail.

^{2, 3 et 4} Parc du château de Chaussoy.

LE MARQUAGE DU TERRITOIRE PAR LES ÉDIFICES RELIGIEUX

Si en Picardie le christianisme fait son apparition au IV^e siècle (conversion de saint Martin au christianisme, évangélisation de la région par Firmin d'Amiens, premier évêché attesté à Amiens en 346), on peut noter l'existence de « lieux sacrés » bien plus anciens. Avant la conquête romaine, sur ce territoire des gaulois Ambiaci, des vertus étaient notamment reconnues à certaines sources. La christianisation eut à recycler et amalgamer ces lieux de ferveur populaire.

Le paysage du Val de Noye a été profondément marqué par la présence religieuse. Églises, cimetières, oratoires, croix de chemin balisent l'espace des villages et du grand paysage qui les entoure. Les paroisses se signalent par leurs clochers que concurrencent aujourd'hui les parcs d'éoliennes, et dont le plus marquant est celui d'Ailly-sur-Noye. L'espace public communautaire du centre des villages (le « mail picard ») est marqué par l'église paroissiale, des croix, quelquefois un oratoire. Certains édifices religieux ont été élevés en position topographique élevée (église d'Épagny, chapelles de pèlerinage, oratoires, calvaires).

L'ÉGLISE SAINT-AGNAN DE GRIVESNES

Classée monument historique, l'église de Grivesnes est particulièrement originale de par l'histoire de sa construction et la silhouette composite singulière qui en a résulté : église à coupole néoclassique de 1835-1845, dotée d'un clocher (1867-1875, Paul Déleforterie, architecte), restaurée après dommages de guerre de 1918 (1922, Louis Duthoit, architecte).

LE SITE DE L'ORATOIRE NOTRE-DAME À JUMEL

Cet oratoire en brique du XIX^e siècle est situé à la sortie du village sur un chemin creux, près de la vallée Gosson. Ce site bien entretenu est intégré à des circuits de randonnée et est accessible par le chemin contournant les jardins du village (« courtils »). La croix marquant l'entrée du village est accompagnée de vieilles aubépines, arbre symbolique.

LE SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE CISTERCIENNE DU PARACLET DES CHAMPS

À Cottenchy, une petite chapelle Sainte-Ulphe (remplacée en 1914) et un ancien pignon de grange sont seuls à témoigner encore de cette abbaye du XIII^e siècle, devenue par la suite château puis aujourd'hui lycée agricole. Cet établissement est isolé au sein d'un environnement de fond de vallée humide, très végétal. L'ONEMA, autre établissement d'enseignement et de recherche, partage ce même site cistercien.

LE SITE DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS D'ÉPAGNY

Cette église, la plus intéressante des églises anciennes de la région, est située en pleine nature, au milieu de son cimetière, au sommet d'une colline d'où l'on peut contempler la vallée de la Noye.

Isolée, l'église de Chaussoy-Épagny, construite en calcaire, se dresse à égale distance des trois hameaux de Chaussoy, Épagny et Hainneville qui composaient à l'origine la paroisse. Maintes fois restaurée (XII^e, XIII^e, XVI^e siècle), elle conserve la trace de diverses campagnes de travaux. L'église aurait occupé la place d'une ancienne léproserie. L'inscription à l'ISMH porte sur l'église et la partie ancienne de son cimetière.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX



Croix de chemin



Chapelle ou oratoire

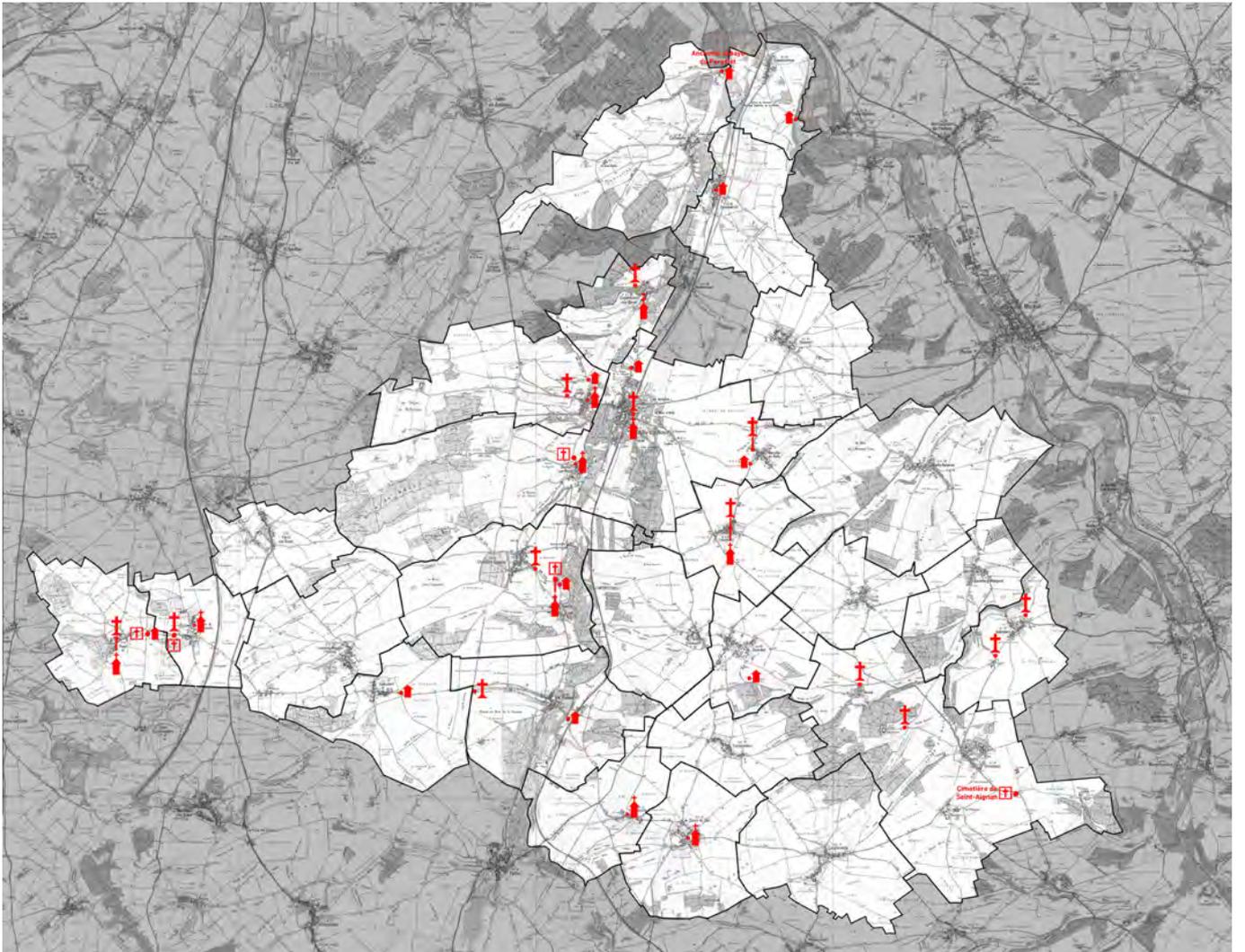


Cimetière



Église

——— Limite communale



CHAPELLES ET ORATOIRES

De nombreux éléments du patrimoine religieux sont situés nettement à l'écart de toute agglomération. Des chapelles établies en pleine nature, occupent des sites remarquables d'un point de vue paysager (sites de la chapelle Saint-Aubin près de Sourdon). Sur les chemins, croix et oratoires sont offerts à la piété des passants, accompagnés d'arbres symboliques (aubépine à Jumel, Aubvillers). Des chapelles perpétuent sans doute d'anciennes dévotions (Saint-Domice à Fouencamps) sur des chemins dont l'importance a totalement périclité (La Faloise calvaire des Pestiférés sur une Chaussée Brunehaut). Objets de pèlerinages ils suscitent la procession, comme aujourd'hui ils donnent un intérêt à la randonnée. Chapelles ou oratoires constituent, comme les



¹ Église de Grivesnes.

² Oratoire Notre-Dame de bon secours de Merville au bois (commune d'Ailly-sur-Noye).

³ Oratoire Notre-Dame de Jumel

calvaires, des stations de recueillement à l'entrée des villages (Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours de Merville-au-Bois, La Faloise, Chapelle Notre-Dame de la Compassion), mais elles peuvent aussi exprimer in situ la permanence de lieux sacrés particuliers (Fouencamps, Chapelle Saint-Domice, Sourdon chapelle Saint-Aubin). Des chapelles de cimetière existent aux cimetières de Grivesnes et de Rogy. Parfois la charge de trafic assurée par certaines routes et la vitesse des véhicules, a fait négliger l'entretien de ces chapelles et de la mise en scène topiaire de leurs abords (chapelle Notre-Dame-de-Grâce, sur le CD90 à Ailly).



¹ Cimetière Saint-Pierre de Rogy.

² Fouencamps

Loin d'être des objets obsolètes oubliés dans un paysage devenu moderne, les édifices patrimoniaux de la photographie ci-dessous — la chapelle, mais aussi le cimetière — apparaissent comme constitutifs du paysage d'aujourd'hui: ils sont soignés, entretenus, mis en scène. La haie est taillée, l'herbe tondue, l'arbre élagué, la route nettoyée. Tout concourt à rendre ces paysages vivants, alors qu'aucune habitation et aucun habitants ne sont visibles.



¹ Oratoire et cimetière d'Hallivillers

La chapelle Saint-Aubin (commune de Sourdon), construite en brique et pierre, datée de 1675, est située dans un vallon entre champs et bois. C'est un ancien lieu de pèlerinage. Une légende s'y rattache. L'approche se fait à pied par une allée de tilleuls. La chapelle n'a reçu un environnement planté qu'assez récemment.



¹ Chapelle de Saint-Aubin à Sourdon.

LES CROIX DE CHEMINS

L'espace communautaire au centre du village, les entrées de village, la convergence des routes, sont systématiquement marqués par des calvaires, croix de mission (Ainval, Aubvillers, Chaussoy, Guyencourt, Jumel, Rogy, Septoutre, Merville). Avec un sens certain de la mise en scène, ces croix, encadrées d'arbres symétriques, de haies soigneusement taillées, se détachent sur le paysage ouvert de la grande plaine et sur le ciel. Les chemins de tour de village qui englobaient les jardins ou « courtils » permettaient entre autres de développer des processions allant de station en station (Jumel). Les croix de pierre sont devenues rare, remplacées par des productions de ferronnerie du XIX^e siècle.

On trouve aussi de nombreuses croix de carrefour éloignées des villages (Aubvillers-Fourchon), ou au sein de cimetières éloignés (Berny, Épagny, Fransures, Rogy).



¹ Guyencourt-sur-Noye.

² Aubvillers. Croix et aubépine.

³ Hameau de Septoutre, commune de Grivesnes.

⁴ Aubvillers.

⁵ Merville-au-bois, commune d'Ailly-sur-Noye.

⁶ Jumel.

LE CIMETIÈRE DE FRANSURES



À l'écart du village, dans un paysage de vallon boisé, le cimetière de Fransures est regroupé autour d'une croix de pierre du XV^e siècle.



LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

LES IMPLANTATIONS MONASTIQUES

De l'implantation monastique au XIII^e siècle à l'enseignement de l'hydrobiologie délivré aujourd'hui par l'ONEMA, le thème de l'eau et des zones humides de la vallée de la Noye est un thème fort du territoire.

À l'origine les implantations monastiques sont inspirées par une double motivation : retrouver hors de la cité le calme pour la prière, mais aussi contribuer à la valorisation de lieux humides et à la gestion de la rivière. L'abbaye cistercienne du Paraclet-des-Champs (Cottenchy) est venue se substituer à une dévotion ancienne de ces lieux, autour de sources sacrées pré romaines, réactivée au VIII^e siècle autour de la présence de Sainte-Ulphe et de Saint-Domice. Comme à son habitude l'ingénierie propre à cet ordre religieux s'est appliquée à la réalisation d'aménagements hydrauliques.

DE NOMBREUX AMÉNAGEMENTS DE LA RIVIÈRE

Le paysage de fond de vallée humide est ponctué de nombreux aménagements de la rivière, biefs et moulins, et d'ouvrages de franchissement. Les cartes anciennes (Cassini, milieu du XVIII^e siècle) montrent l'existence de 13 moulins au fil de la Noye sur le territoire de la Communauté de communes pour des fonctions très diverses : moulins à farine, à tan (tanneries), à papier, etc. (ancienne tannerie de Berny, moulin à papier de Hainneville, Moulin Herbet à Épagny, Moulin à farine dit Moulin du Château à Cottenchy).

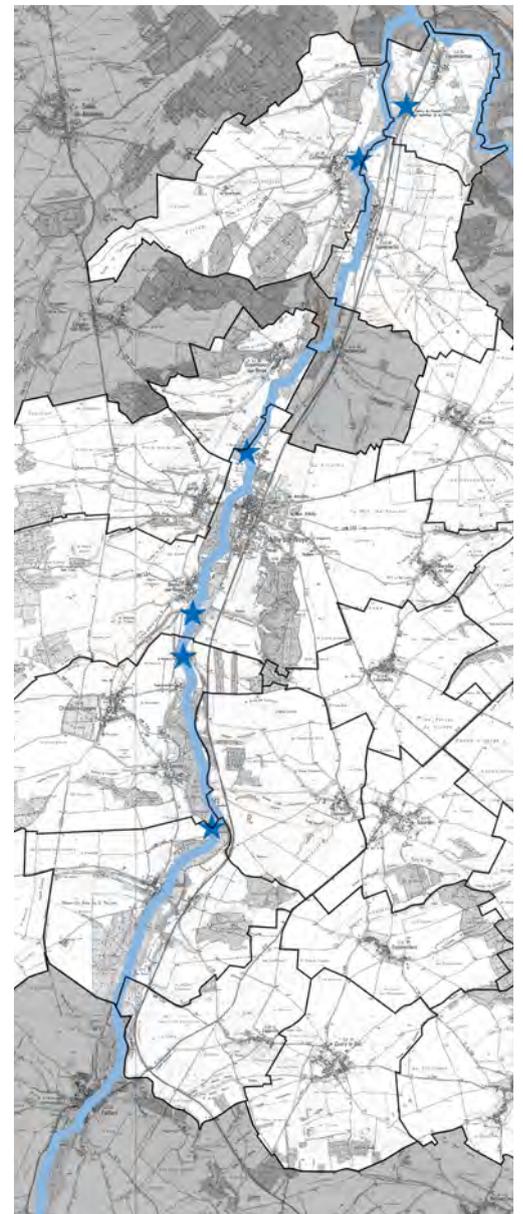
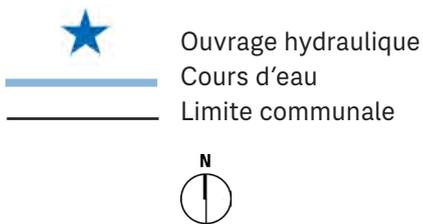


¹ Moulin du château. Cottenchy.

Des villages se sont implantés près de ces franchissements à l'abri des inondations (Ailly-sur-Noye, La Faloise, Épagny, Berny, Jumel, Guyencourt-sur-Noye, etc...).

Sur les plateaux, en l'absence de sources, l'eau est recueillie dans des mares-abreuvoirs. Il existe d'autres petits édifices hydrauliques: tous les villages étaient équipés de puits communaux (Merville, Folleville, ...).

LES OUVRAGES HYDRAU- LIQUES PATRIMONIAUX



¹ Le moulin à papier à Chaussoy-Épagny.

² Le moulin du château à Cottenchy

L'ONEMA

C'est en 1935 que l'Administration des Eaux et Forêts a acquis dans le département de la Somme le domaine du Paraclet aux fins d'y établir une station d'hydrobiologie. D'une superficie de 28 ha, constitué en grande partie d'anciennes tourbières, le domaine du Paraclet s'étend sur les communes de Fouencamps et Cottenchy, traversé par la Noye. Les travaux aboutissent en 1938 à l'ensemble des bâtiments que nous connaissons aujourd'hui, dont le style très particulier et unique dans la région étonne toujours les visiteurs.

De 1938 à 1964, le Paraclet abrite sous la direction de l'Administration des Eaux et Forêts, puis de l'Institut national de la recherche agronomique, une station d'hydrobiologie appliquée.

Le domaine fut ensuite laissé en grande partie à l'abandon, jusqu'à sa reprise en 1969 par le Conseil supérieur de la pêche, alors à la recherche d'un site propice à l'installation de l'École nationale des gardes-pêche.



L'ANCIENNE ABBAYE DU PARACLET-DES-CHAMPS



À deux kilomètres, la fontaine du Paraclet est un très ancien lieu de culte aux déesses des fontaines qui a été christianisé sous forme d'un couvent de femmes, près des tombeaux de Sainte Ulphe et de Saint Domice.

L'Abbaye de moniales cisterciennes a été fondée en juin 1219 par Enguerrand II, seigneur de Boves, à l'emplacement de l'ermitage de Sainte Ulphe. Celui-ci y fut inhumé ainsi que son épouse Ade de Nesle. Leurs filles Marguerite et Isabelle en furent les premières abbesses. Isolée dans la campagne picarde, cette abbaye eut beaucoup à souffrir des troubles des XVI^e et XVII^e siècles. Fuyant les invasions espagnoles, les religieuses obtinrent le 24 septembre 1642 l'autorisation de déménager à Amiens, où elles arrivèrent en 1648. Leur nouvelle église fut consacrée le 13 août 1679. L'abbaye fut fermée en 1790.

Le lycée agricole implanté sur l'emplacement de l'abbaye contient quelques vestiges de l'ancienne abbaye (logis abbatial du XVIII^e siècle, une petite chapelle sainte-Ulphe et un ancien pignon de grange).



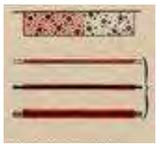
LA MÉMOIRE DE LA GUERRE ET DE LA RECONSTRUCTION

Les plateaux de Grivesnes, lignes de front pendant la guerre de 1914-1918 : de violents combats ont eu lieu en avril 1918 sur une ligne Cantigny-Le Plessier-Grivesnes-Aubvillers-Sauvillers.

LES RÉGIONS DÉVASTÉES APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE



Village disparu
Localité démolie
Bâtiment important disparu (usine, ferme, gare, etc.)



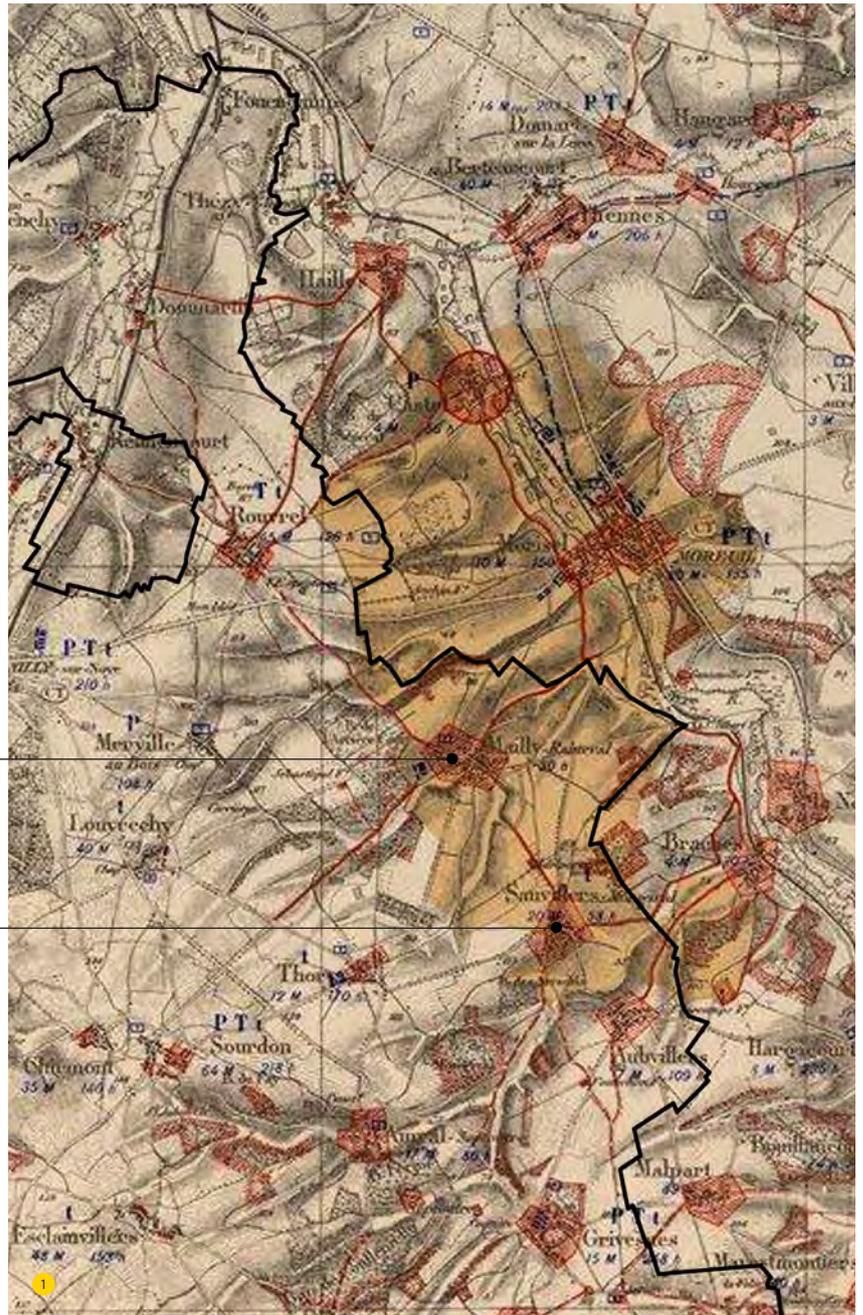
Bois (disparu ou coupé)
Voies inutilisables (route, voie ferrée, canal)

— Limite de la CCVN



Maily-Raineval

Sauvillers-Mongival



¹ Carte spéciale des régions dévastées [extrait].
Auteur: France. Service géographique de l'armée.

Éditeur: Service géographique de l'armée, Paris
Date d'édition: 1920
Échelle: 1/50 000

LES TÉMOINS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET DE LA RECONSTRUCTION



Monument aux morts



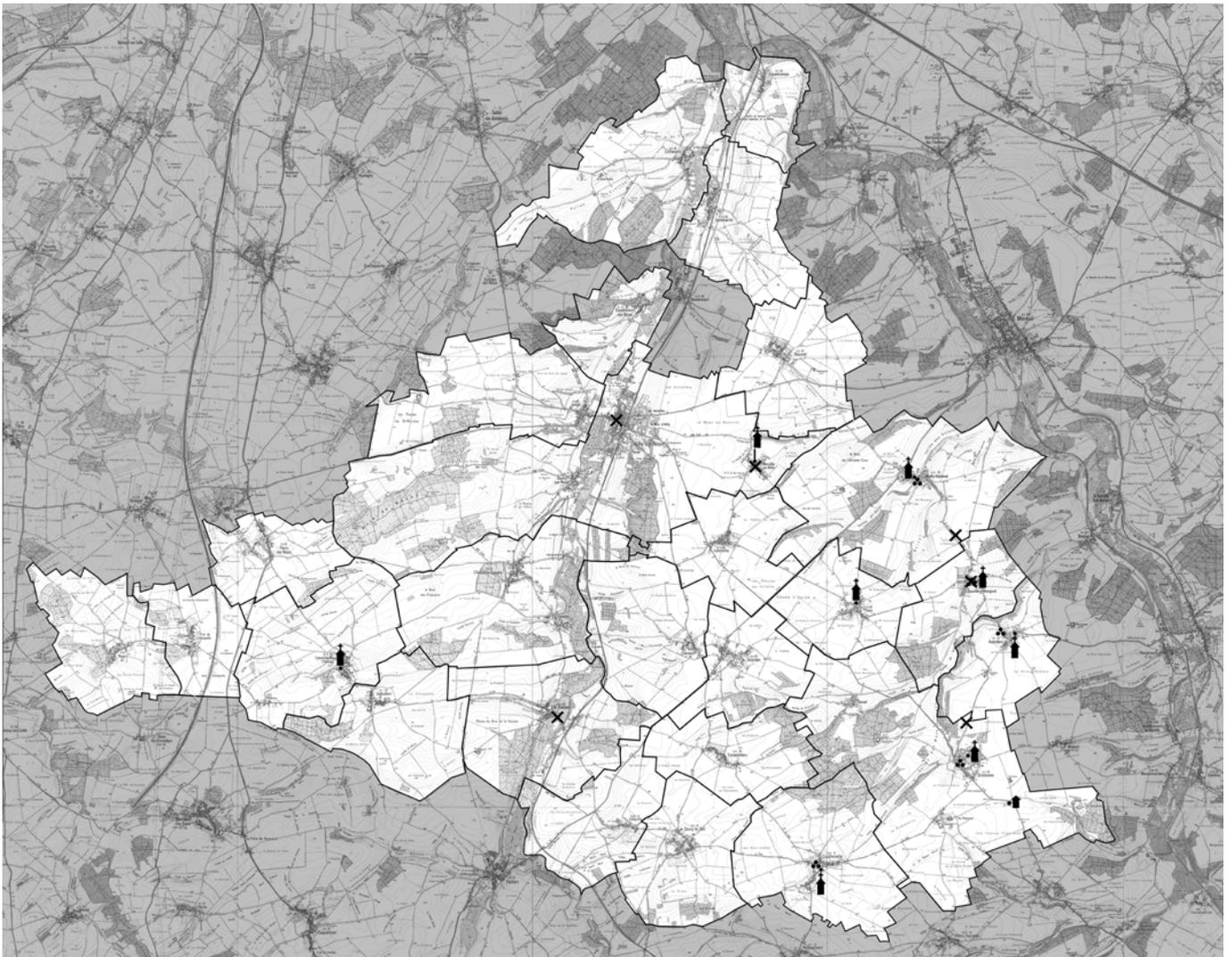
Édifice communal: école, château d'eau...



Chapelle ou oratoire de la Reconstruction



Église de la Reconstruction



LES ÉDIFICES RECONSTRUITS

L'architecture de la Reconstruction des années 1920-1930 caractéristique de l'Art déco s'exprime, notamment, dans les reconstructions des églises et leurs décors intérieurs (mosaïques, vitraux, ...) : église Saint-Martin de Sauvillers-Mongival, église de Merville, église Saint-Jacques-le-Majeur d'Aubvillers (avec des vitraux de Francis Chigot de 1926), église Saint-Nicolas de Coulemelle (décor intérieur de 1925, œuvre des architectes-décorateurs Pierre et Gérard Ansart et du Groupement d'art liturgique de Notre-Dame-des-Arts), église Saint-Agnan de Grivesnes (décor intérieur), église Saint-Etienne de Mailly-Raineval reconstruite en 1926-1928, église Saint-Léger de Thory.

LE VILLAGE DE SAUVILLERS-MONGIVAL

Ce village, en particulier, est emblématique de la Reconstruction. Il regroupe un ensemble homogène de bâtiments reconstruits : l'église Saint-Martin, la mairie, le silo coopératif, le monument aux morts érigé en 1935 par le sculpteur Marius Giot.



¹ Église de Merville-au-bois (commune d'Ailly-sur-Noye).

² Église de Lawarde-Mauger.

³ Église de Coulemelle.

⁴ Église d'Aubvillers.

⁵ École de Mailly-Raineval.

⁶ Silo coopératif de Sauvillers-Mongival.

⁷ Château d'eau d'Aubvillers.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-AIGNAN



Au milieu des cultures, sur un lieu de combats de 1918, la chapelle de cimetière a été reconstruite en 1928 par l'architecte Louis Duthoit, avec des vitraux de l'atelier Gaudin. Commune de Grivesnes.



L'HABITAT VERNACULAIRE

Le caractère des villages du territoire du Val de Noye tient, pour beaucoup, à leur formation groupée autour du pôle communautaire de la place, autour de l'église. Le bâti assurant l'alignement des rues montre une succession de maisons, de granges, souvent tournées vers de grandes cours intérieures et de grosses fermes à porche-cocher. Des villages comme La Faloise, Folleville, Chaussoy et Guyencourt sont nés de leur château médiéval et leur rue principale montante leur donne accès.



MATÉRIAUX, MODES CONSTRUCTIFS



Le caractère des villages est également dû à la mise en œuvre de matériaux locaux typiques, le bois et la terre au départ, la brique par la suite.

Le torchis, souvent associé à des pans-de-bois, nécessite la protection d'un bardage en bois, ce qui donne lieu à l'expression de peintures colorées assez vives. La terre crue a été souvent remplacée par la brique, autre utilisation de l'argile. Les carrières dans le sous-sol crayeux ont fourni des calcaires blancs. Des édifices anciens de prestige, églises, châteaux, requièrent la pierre de même quelques maisons des XVIII^e et XIX^e siècles (Rogy). La craie blanche est souvent panachée à la brique en assises décoratives. « Pour construire ses demeures, l'homme avait à sa disposition le limon même, ou pisé, dont il faisait avec un mélange de menue paille un torchis, reposant sur une base de silex, et appliqué sur des poutres en bois. »¹

La modernité est apparue sur le territoire du Val de Noye d'abord dans les communes desservies par le chemin de fer: pierres d'importation, vogue de la construction en brique rouge souvent appareillées pour constituer des effets chromatiques avec des briques claires. Ces nouvelles briques silico-calcaires sont typiques de la reconstruction des années 1920.



¹ Tableau de la géographie de la France, par Paul Vidal de la Blache. 1903.

LES ROUTES ANCIENNES LES CHAUSSÉES BRUNEHAUT

Les plateaux picards, facilement circulables, sont sillonnés en tous sens par des voies anciennes, souvent d'origine pré-romaine, reprises souvent comme voies romaines et quelquefois nommées «Chaussées Brunehaut» (appellation dont l'origine est controversée).

Elles tracent des itinéraires directs entre des pôles urbains éloignés (Beauvais, Bavai, Reims, Senlis, Lutèce). La plupart de ces routes anciennes convergent vers la métropole d'Amiens, comme des rivières. Elles marquent une préférence pour les implantations de plateau, si ce n'est même de crête, qui conduisent naturellement à Amiens (ce dont la capitale régionale a profité).

Ces routes étirent leur tracé rectiligne à travers les ondulations du relief, comme un immense coupe à travers la campagne. Il suffit de se placer sur un point haut pour en découvrir toute l'ampleur et la continuité. Aujourd'hui devenues des chemins agricoles ou de petites routes, elles rappellent que le Val de Noye s'inscrit dans une géographie qui la dépasse.



LES VOIES HÉRITÉES DE L'ANTIQUITÉ DANS LA GAULE DU HAUT MOYEN-ÂGE

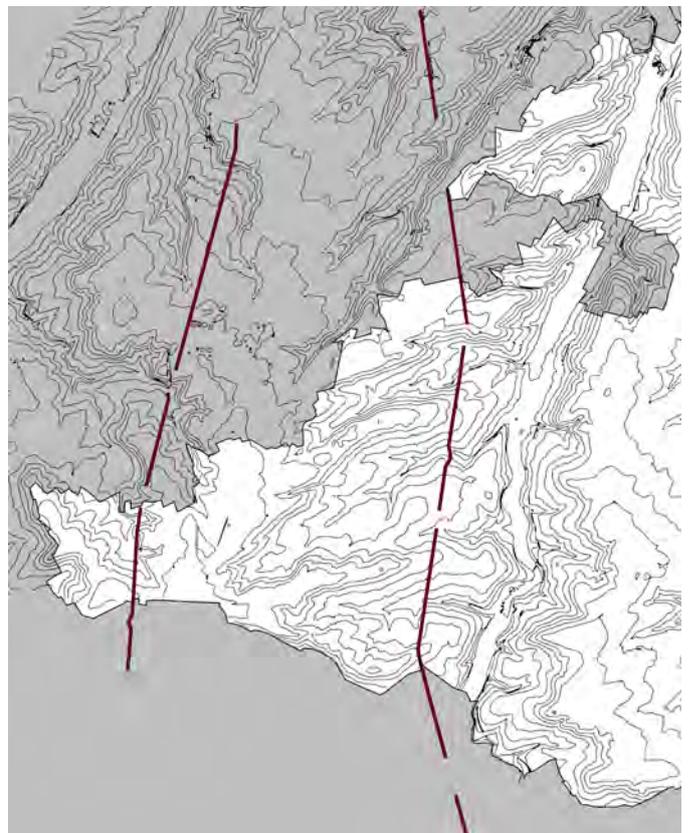
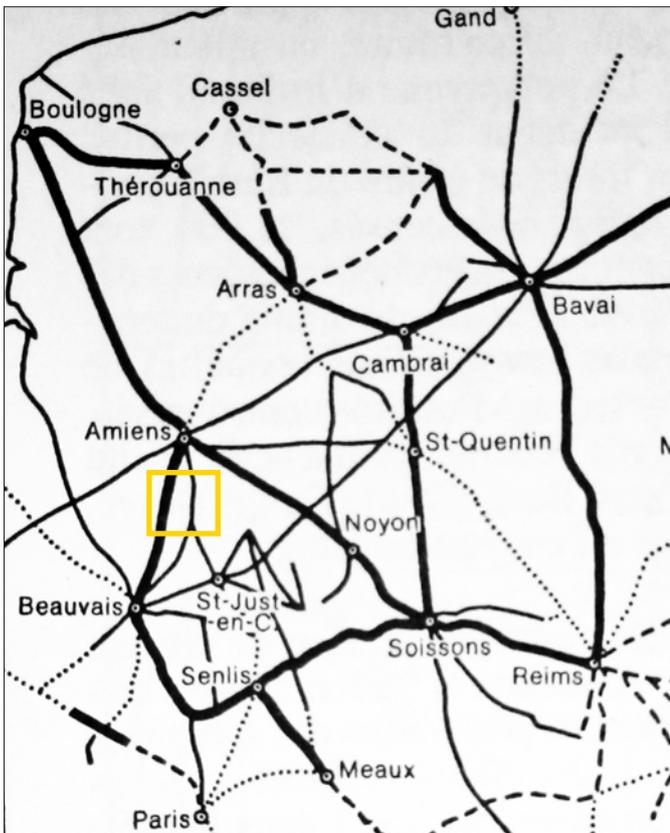
- — — Chaussée Brunehaut
- - - - - Voies romaines qui n'ont pas été appelées «Chaussées Brunehaut»

Source:
 • «Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours». Jean-Robert Pitte. D'après M. Rouche: L'héritage de la voirie antique in Flaran II, 1982.

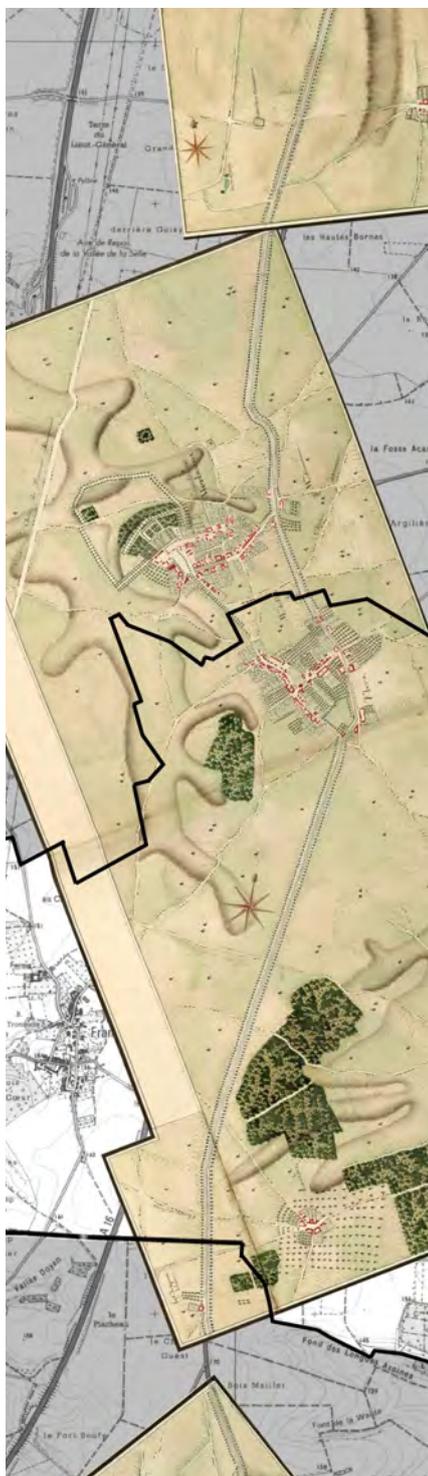
LES CHAUSSEES BRUNEHAUT

- — — Chaussée Brunehaut
- — — Courbe de niveau (équidistance 10m)

Source:
 • Carte IGN 25 000 n°2309E et n°2309O



LA ROUTE ROYALE DE PARIS À AMIENS



Vers 1750 sont créées dans l'ensemble du royaume des routes royales rectilignes et plantées d'arbres, qui se substituent aux vieux chemins et évitent généralement les traversées de villages. Ce grand projet a été initié par l'intendant des finances et directeur des Ponts et Chaussées Daniel-Charles Trudaine. L'atlas dit «Atlas de Trudaine» qu'il a laissé, établi de 1745 à 1780, est l'un des documents les plus précis concernant les routes et paysages de la fin du XVIII^e siècle.

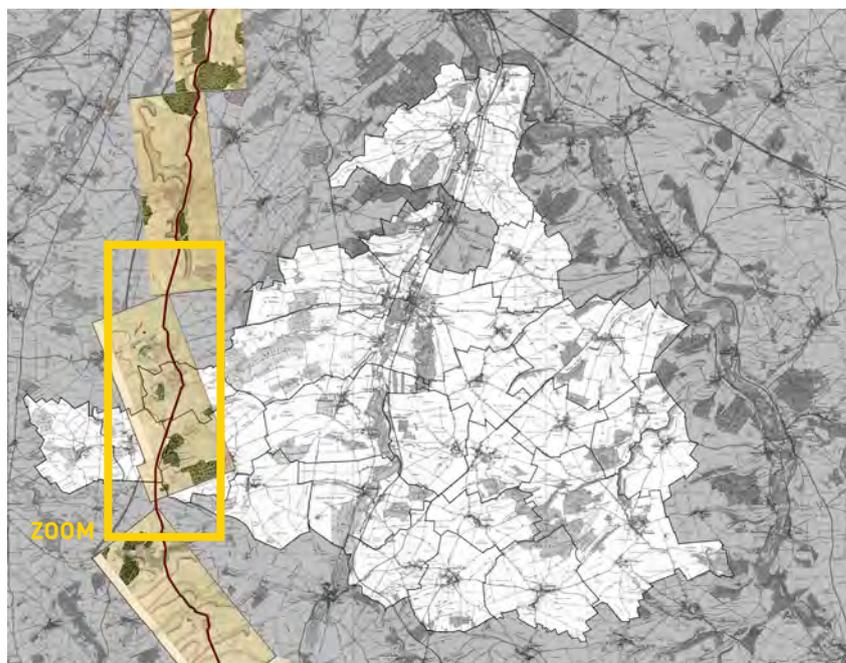
En recontextualisant les cartes de l'Atlas de Trudaine (ci-dessous et ci-contre), on comprend que l'actuelle RD1001 est la lointaine héritière de la route royale qui menait de Paris à Amiens. Comme l'autoroute ou

LA ROUTE ROYALE DE PARIS À AMIENS

— Route royale

Sources:

- Atlas de Trudaine.
- Archives nationales.
- Cartes IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O



la ligne THT aujourd'hui, son tracé privilégie la ligne de crête qui est presque horizontale, plutôt que le plus court chemin, de manière à tirer un profil en long rectiligne.

Du double alignement d'arbres qui, à l'origine, la bordait sur toute sa longueur ne subsiste plus aujourd'hui que de courts segments, dont celui qui traverse le Val de Noye (au sud de Flers-sur-Noye). Visibles de plusieurs kilomètres à la ronde (ligne de crête), ces alignements de platanes créent un repère dans l'immensité du plateau, qualifient son paysage et donnent à la route toute sa majesté. La RD1001, une route qui combine valeur historique et valeur paysagère.



¹ La RD1001 vue du Val de Noye.

4.2 LES ESPACES PUBLICS DE CŒUR DE VILLAGE

LES MAILS ET MARES-ABREUVOIRS, CONSTITUTIFS DES VILLAGES

LES « MAILS PICARDS »

Souvent constitués d'un double alignement de tilleuls taillés en « tête de chat », parfois triple ou quadruple, planté sur une simple pelouse, les mails picards forment le centre du village. Ils sont l'équivalent d'une place publique. S'y agglomèrent la plupart des édifices et équipements communaux : église, école, château d'eau et/ou puits, mare-abreuvoir, monument aux morts, croix. On y organise des fêtes. Outre leur rôle dans la morphologie du village (centralité, respiration), ils présentent un intérêt patrimonial, symbolique et paysager évident.



¹ Le mail de Rouvrel. Château d'eau, église, école, croix, arrêt de bus : il fait office de place capable d'agglomérer les objets et édifices les plus divers.

² Le mail de Coullemelle. Triple alignement de tilleuls. L'entrée de l'école communale donne directement sur le mail. La commune taille les arbres

(« tête de chat ») tous les trois ans (une ligne chaque année).

LES MARES-ABREUVOIRS

À l'origine, ces mares servaient aux animaux du village. Aujourd'hui, elles jouent aussi le rôle de réservoir pour les eaux pluviales du village, permettant ainsi de limiter le ruissellement, donc l'érosion. Elles sont aussi des réservoirs de biodiversité. Enfin, par leur grandes dimensions, les murs qui les entourent, leur végétation spécifique des milieux humides, elles constituent aussi des motifs paysagers typiques du Val de Noye.



¹ La mare de Coullemelle.

LE CAS DE MERVILLE-AU-BOIS

LES USOIRS

Le terme « usoir » désigne l'espace entre la chaussée et le bâti. Il est très courant en Champagne-Ardenne et Lorraine, mais on le trouve dans nombre de villages du Val de Noye. Cet espace est libre d'usage privé, mais ouvert sur la voie et généralement de propriété publique. Il avait pour vocation de servir de zone d'entrepôt pour le bois de chauffage, le fumier, éventuellement des véhicules et outils de labours.

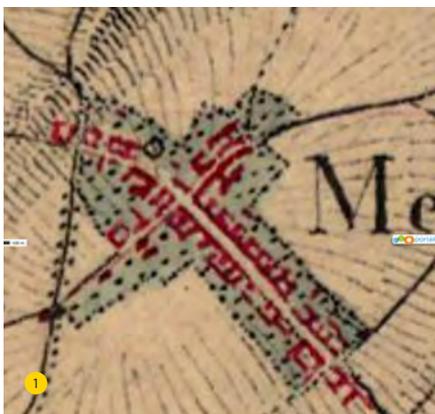
UNE « RUE-JARDIN »

À Merville-au-bois, où les usoirs sont bien présents, tout concourt pour que la voie principale du village s'apparente à une « rue-jardin », dont la structure est traditionnelle, mais dont le paysage est moderne :

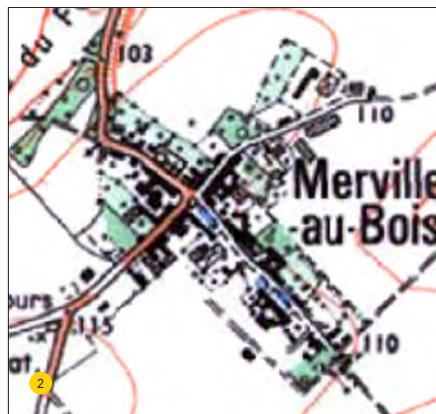
- Les usoirs sont aujourd'hui enherbés, voire jardinés, mais rarement occupés par du stationnement.
- Entre les deux fronts bâtis, écartés l'un de l'autre d'une quarantaine de mètres, la chaussée adopte un tracé sinueux qui évoque les allées courbes d'un parc. Sans doute desservait-elle au mieux les fermes.
- Au carrefour, une mare-abreuvoir bordée de murs en pierre et envahie par les roseaux cotoie le monument aux morts et une croix ; l'église forme le fond du décor.

LES « COURTILS »

À l'arrière des maisons, comme une transition avec les champs, subsistent encore quelques jardins ou vergers formant des « courtils ».



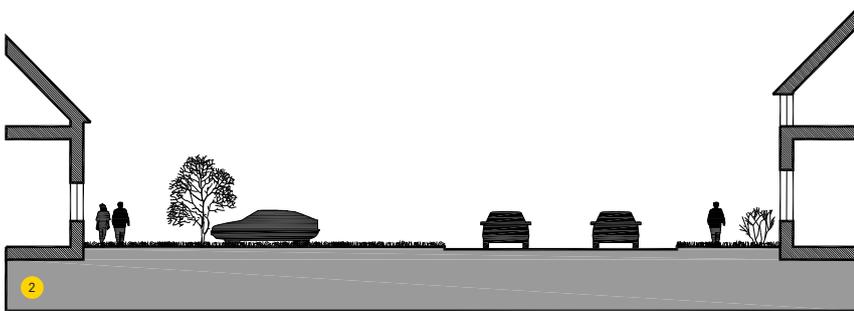
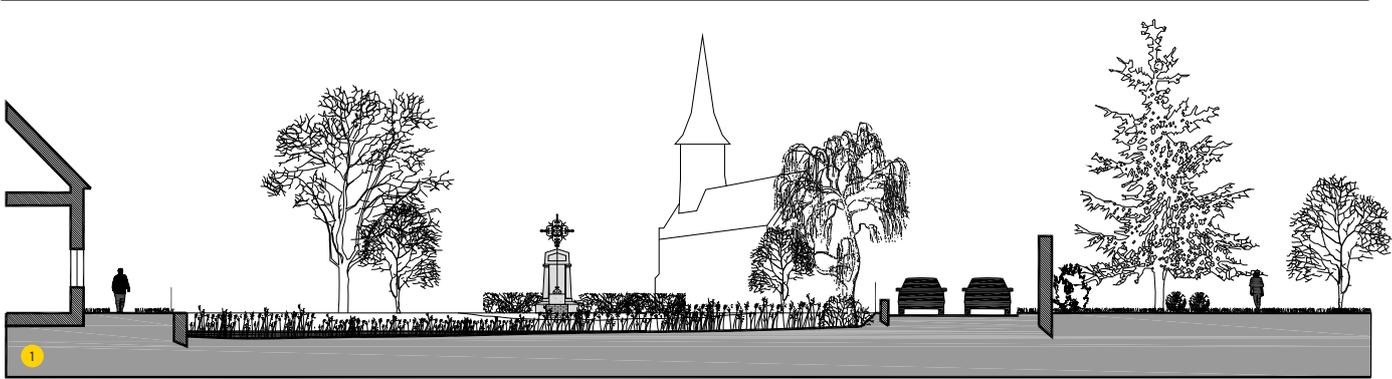
² Carte d'État-Major. Les courtils formaient, au XIX^e siècle, une couronne végétale large et continue autour du village.



³ Carte IGN 1/25000 actuelle. Les courtils subsistent, du moins dans leur emprise.
⁴ Photographie aérienne actuelle.



Les vergers et jardins potagers sont souvent remplacés par des jardins d'agrément ou par des bâtiments agricoles.

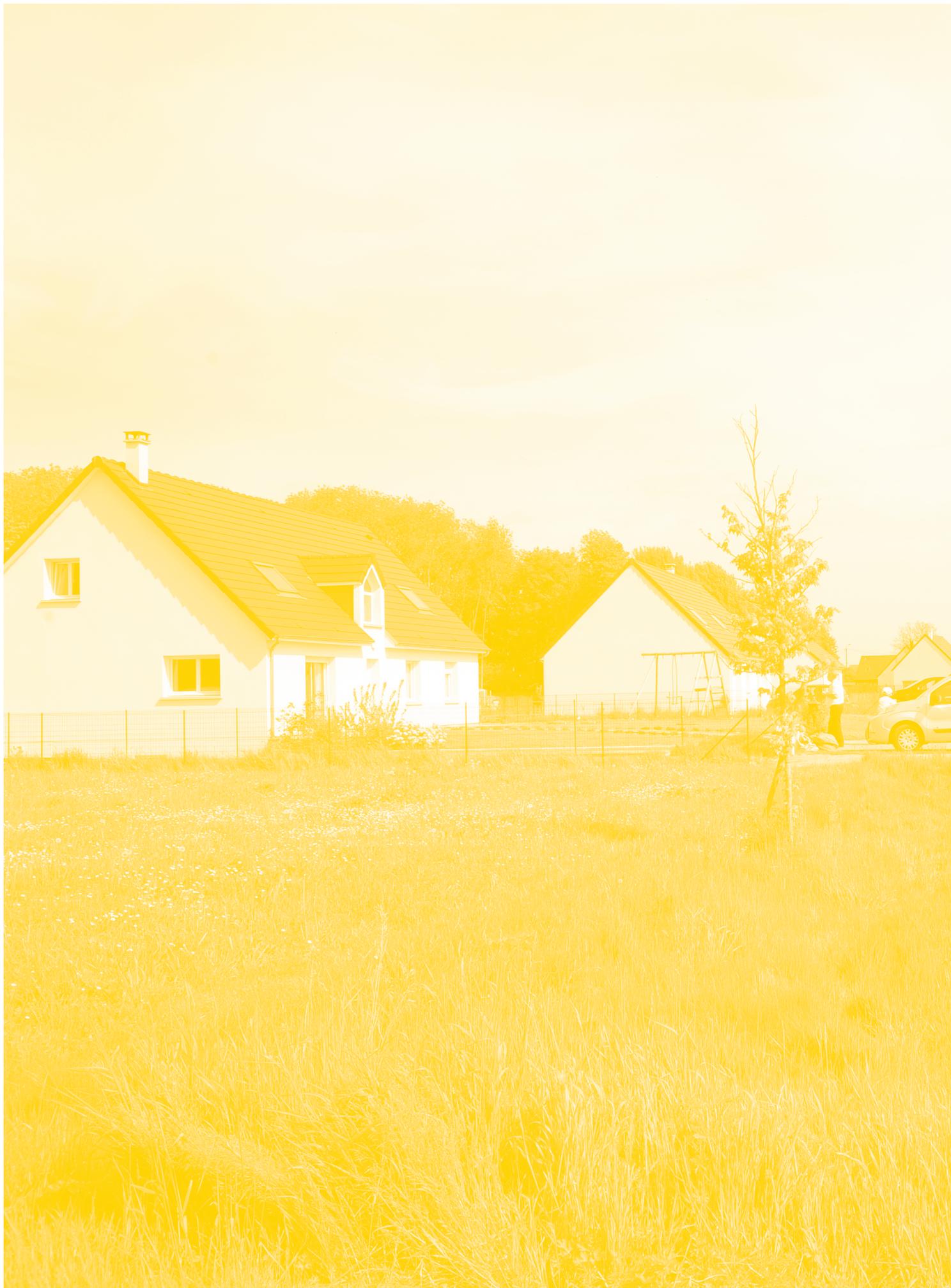


¹ La mare-abrevoir que contourne la chaussée. Au fond, la croix, le monument aux morts et l'église. Cet ensemble d'éléments symboliques,

religieux et utilitaires organise l'espace public et forme le cœur du village.

² Les usoirs, devenus des surfaces

engazonnées plus ou moins jardinées.





5.
Les tendances
d'évolution
du paysage

5.1. LE VAL DE NOYE, UN TERRITOIRE RURAL QUI SE « PÉRI-URBANISE »

UN PHÉNOMÈNE QUI N'EST PAS NOUVEAU

En 2009, 44 % des actifs résident dans le Val de Noye, à la campagne, mais travaillent à Amiens Métropole, voire en région parisienne. Ils gardent ou adoptent généralement la culture et le mode de vie de la ville. Parmi eux, figurent aussi bien des personnes originaires du Val de Noye que de nouveaux habitants. Depuis 2009, ce phénomène s'est encore accentué.

Le Val de Noye tend donc à se résidentialiser, à s'intégrer dans le système métropolitain d'Amiens. On peut penser que, dans le Val de Noye, ce phénomène va se poursuivre, et même s'accroître, comme dans beaucoup d'autres territoires français.

LES NOUVEAUX HABITANTS

Dans le Val de Noye, les nouveaux habitants sont en majorité des professions intermédiaires et des ouvriers. Poussés hors des villes par la hausse des prix de l'immobilier, ils sont parfois peu attirés par la campagne. Ce phénomène apparaît plus fort à l'ouest du territoire (notamment à Flers sur Noye), l'autoroute A16 permettant de rejoindre directement Amiens ou Paris.

5.2. L'IMPACT DE LA PÉRI-URBANISATION SUR LA MORPHOLOGIE DES VILLAGES

Le développement des villages se fait de plusieurs manières :

CONSTRUCTION DES « DENTS CREUSES »

La construction de maisons sur des parcelles libres considérées comme des « dents creuses » (pâtures, prairies ou parcelles détruites pendant la guerre) participe d'une certaine densification des villages. On peut aussi remarquer, ici ou là, la construction de maisons neuves dans des parcelles subdivisées. Mais ces phénomènes ne pourront durer qu'un temps, il cessera lorsque toutes les espaces vacants auront été construits.

CERTAINS BÂTIMENTS AGRICOLES TRANSFORMÉS EN RÉSIDENCE

La transformation des petites fermes en résidence, réalisée « au coup-par-coup » sur des terrains privés, est le mode de développement le plus observé dans les petits villages.

EXTENSION LINÉAIRE LE LONG DES ROUTES

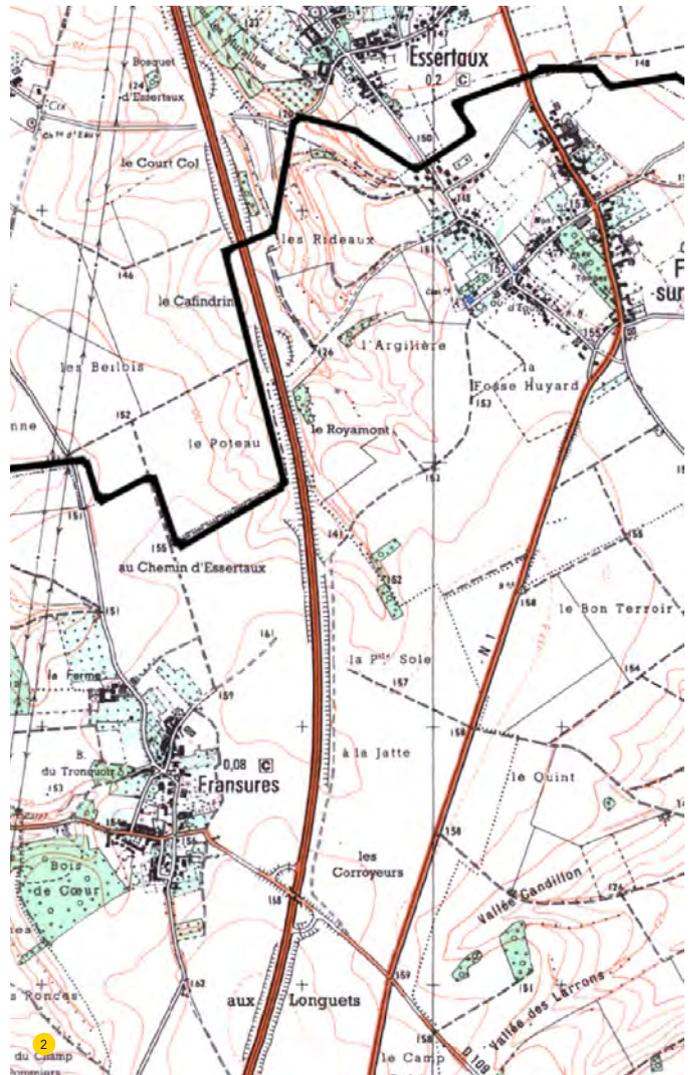
C'est le mode d'extension le plus courant : les pavillons s'installent le long des routes existantes, en périphérie de village, généralement sur des terres agricoles.



¹ L'exemple de Rouvrel. Pavillons récemment construits le long de la route, en périphérie de village, bien souvent sur des terres agricoles.

DISPARITION DES COURTILS

Autrefois, le chemin de tour de village desservait les courtils, ceinture de jardins à l'arrière des maisons clos par des haies qui servaient de réserves vivrières et de bois pour les habitants du village. Cette « couronne paysagère » jouait également un rôle de brise-vent et de gestion du ruissellement des eaux pluviales. Toutefois, l'extension des villages a grignoté les courtils et poussé à la viabilisation du tour de ville. Ils ont été remplacés soit par des bâtiments agricoles, soit des pavillons. Les courtils n'existent quasiment plus, si ce n'est dans la toponymie (le suffixe -court indique, bien souvent, la présence ancienne de courtils, comme à Guyencourt.



¹ Carte d'État-major. Les courtils formaient, au XIX^e siècle, une couronne végétale large et continue autour de chaque village

² Carte IGN 1/25000 actuelle. Il ne reste aujourd'hui que peu de choses. Des vestiges subsistent à l'ouest du territoire, par exemple aux Fransures.

5.3. LA DÉGRADATION DE L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE ET DES ÉGLISES

ARCHITECTURE VERNACULAIRE

Nombre d'édifices présentant une architecture typique du Val de Noye (fermes, maisons, etc) se dégradent ou ne sont pas restaurés de façon satisfaisante. Dégradation des bâtiments en torchis, peu pérennes. Restauration plus aisée pour les granges que pour les bâtiments d'habitation, qui présentent plus de contraintes. Dans tous les cas, peu d'artisans spécialistes de ces techniques. Détérioration des églises. Manque de moyens financiers pour les restaurer.

Les raisons sont multiples

- Adaptation difficile de l'architecture traditionnelle aux modes de vie actuels, aux normes et à l'évolution des techniques.
- Manque de moyens financiers et de culture de l'architecture de la part des propriétaires.
- Perte de savoir-faire de la part des architectes et des artisans.

ÉGLISES

Par ailleurs, nombre d'élus constatent que l'église de leur village se dégrade, mais que le budget de leur commune ne permet pas d'envisager les travaux nécessaires à court terme.

Les églises participent pourtant au paysage du Val de Noye, leur clocher émergeant souvent des maisons et de l'horizon.



¹ Merville-au-bois.

5.4. L'AGRICULTURE

LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LES MOUVEMENTS DE SOLS

- Plusieurs communes au sud du territoire sont concernées par de forts risques d'érosion des sols. Des effondrements et des glissements de terrain ont été recensés notamment à Aubvillers et Grivesnes. Ils sont la conséquence d'un ruissellement important. Par ailleurs, le calcaire affleure dans certains champs, preuve de l'érosion des sols fertiles.
- Lutte contre le ruissellement par la création de haies, de fossés, etc. Notamment grâce à des conventions entre les agriculteurs et la CCVN et par la création d'un « schéma de gestion des eaux pluviales ».



DISPARITION DES PRAIRIES

Les prairies qui subsistent témoignent de l'importance passée de l'élevage. Mais aujourd'hui, 96% des cultures sont des labours en openfields.

DÉCLIN DES PEUPLERAIES

Beaucoup de peupleraies occupent le fond de la vallée de la Noye, mais elles sont en stagnation ou en déclin, par manque de rentabilité économique. Par exemple, la peupleraie de Guyencourt ne sera pas replantée.

BÂTIMENTS AGRICOLES EN PÉRIPHÉRIE DES VILLAGES

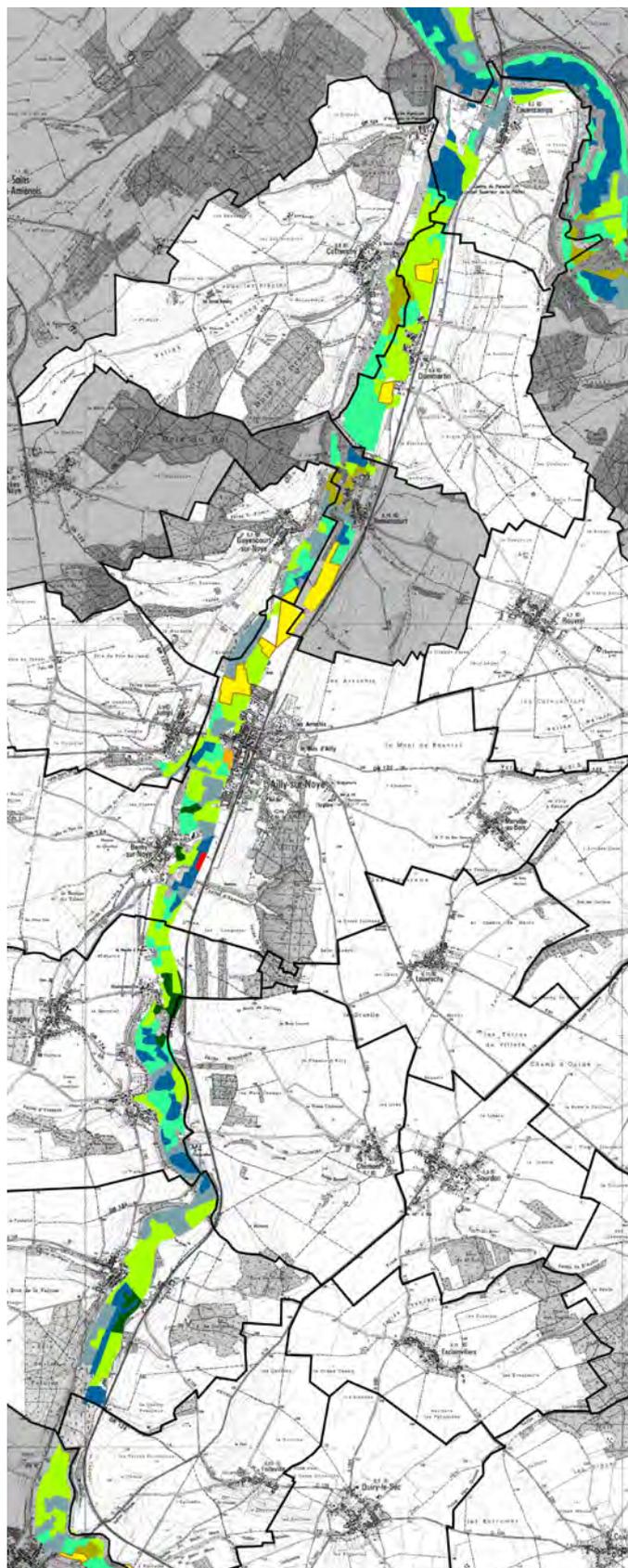
Bien souvent, des bâtiments agricoles (hangar, élevage, etc.) se construisent dans les champs et en bordure de village. Lorsque de grosses exploitations rachètent de petites exploitations, certains petits bâtiments sont détruits, mais d'autres, plus gros, sont construits.

UNIFORMISATION DES SILOS

Un mouvement de rationalisation des silos de la région entraîne la destruction des silos anciens et/ou de moindre capacité, et la construction de nouveaux silos, plus modernes et souvent plus grands.

¹ Lutte contre les affleurements calcaires dans les champs par le maintien ou la plantation de haies arbustives ou arborées.

² Construction récente de bâtiments agricoles en périphérie de village.



LES ZONES À DOMINANTE HUMIDE

- Boisements artificiels (peupleraies dans leur immense majorité)
- Limite de la CCVN

Sources:

- Carte IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- DREAL Picardie
- ADUGA



5.5. UN DÉVELOPPEMENT À VENIR DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE IMPORTANT

Bien que plusieurs parcs d'éoliennes soient déjà présents dans le Val de Noye, de nombreux projets de création ou d'extension sont en cours. Le développement de l'éolien demeure donc une tendance majeure.

Il est à noter que beaucoup d'éoliennes, bien que situées hors de la CCVN, sont bien visibles depuis son territoire. C'est le cas du parc d'Hargicourt, du parc du Quint et du parc des Esserteaux. Au total, ce seront donc plus de 30 éoliennes qui participeront du paysage du Val de Noye.

	État d'avancement	Nombre d'éoliennes-dans le Val de Noye	Puissance installée (MW)	Production estimée (MW/h)	Répartition
Parc éolien du Quint	Prévu à partir d'août 2014	9	18	48 000	2-Flers-sur-Noye 3-Fransures 4-Lawarde
Parc du Val de Noye 1	En service	6	14	32 200	Louvrechy, Thory
Parc du Val de Noye 2	En service	6	14	32 200	Louvrechy Sourdon Chirmont Thory
Extension du parc d'Hargicourt	PC déposé	2	4.3	9 890	Malpart Aubvillers Hors CCVN: Hargicourt Brâches
Ferme éolienne de l'Argillière	Dossier déposé	10	30	69 000	4-Dommartin 2-Rouvrel Hors CCVN: 0-Hailles 2-Morisel
Total		33	80.3	191 290	

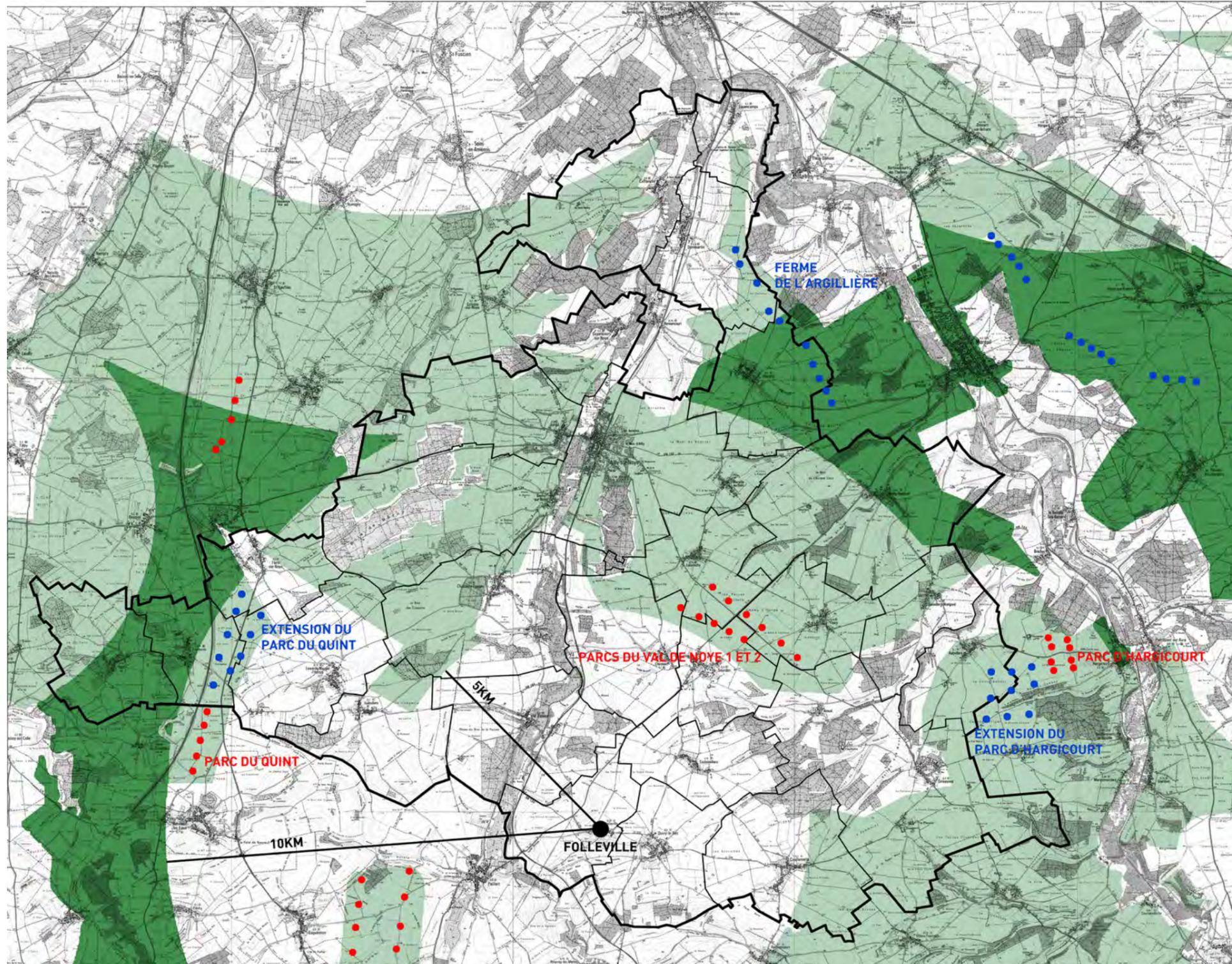
Tableau: M. Ackli Assal

LES ÉOLIENNES EXISTANTES ET EN PROJET

Le zonage du développement de l'éolien dans le Val de Noye est déterminé par deux paramètres majeurs:

1. La présence de vent. C'est pourquoi, entre autres raisons, la vallée de la Noye en est exclue.
2. La présence du site historique de Folleville, monument historique classé par l'État et labellisé par l'UNESCO comme patrimoine mondial. Un périmètre d'exclusion des éoliennes, d'environ 10 km, a été instauré tout autour du site de Folleville. Les pouvoirs publics ont jugé que la présence d'éoliennes à proximité de Folleville risquait de dégrader son paysage.

À noter que d'autres contraintes d'installations d'éoliennes ne sont pas prises en compte dans ce document, établi à très grande échelle. On pense, par exemple, à la distance minimum de 500 m avec les habitations.



- Éoliennes existantes
- Éoliennes en projet
- Zone favorable
- Zone favorable sous conditions
- Folleville (MH classé, patrimoine UNESCO)
- Limite communale
- Limite de la CCVN

Sources:
• Cartes IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
• Schéma régional de l'éolien de Picardie (extrait) www.picardie.developpement-durable.gouv.fr
• DREAL Picardie (<http://cartelie>).



5.6 LES PROJETS EN COURS OU À VENIR AYANT UN IMPACT SUR LE PAYSAGE

La carte de la page suivante montre l'ensemble des projets en cours d'élaboration (ou de construction) ainsi que les futures zones d'urbanisation (zonage AU des PLU et Na des POS ou des cartes communales) qui auront un impact sur le paysage de la plaine. Souvent pensés à l'échelon de la commune, mais pas du territoire de la CCVN, ces projets sont de nature très variable, et n'ont pas tous pour but premier de valoriser le paysage. Si certains d'entre eux présentent une valeur symbolique, pratique ou écologique forte, leur impact sur le paysage sera limité (modernisation de l'Hôtel de ville d'Ailly, construction d'une ferme pédagogique, etc.), d'autres projets, tels que l'installation d'éoliennes, les créations de zones commerciales / artisanales, les créations de lotissement ou l'abattage des arbres d'alignement, auront un impact fort sur le paysage.

LES PROJETS RECENSÉS

AILLY-SUR-NOYE

- Création d'une zone commerciale (avec notamment l'installation d'un Intermarché) sur la friche industrielle de l'ancienne usine TUBESCA.
- Création d'une zone d'activité artisanale avec hôtel d'entreprises à proximité de l'actuel TUBESCA (sud)
- Création d'un lotissement de 90 parcelles en haut d'Ailly-sur-Noye. Opérateur privé.
- Mise en accessibilité PMR de l'hôtel de ville. Création d'un étage.
- Reboisement de la cité des cheminots.
- Réaménagement d'un plan d'eau.
- Bâtiment sons et lumières.
- Foyer logements.

AUBVILLERS

- Extension du parc d'éoliennes d'Hargicourt. PC déposé.

COULEMELLE

- Création d'un parc de 10 éoliennes. Phase études.

COTTENCHY / LE PARACLET

- Construction d'une ferme pédagogique. Conseil régional de Picardie maître d'ouvrage.

DOMMARTIN

- Abattage de peupliers à l'est du village. Projet privé.
- Construction de 5 / 6 maisons neuves à l'est du village.

¹ Source: www.ramsar.org

FLERS-SUR-NOYE

- Création d'un parc de 9 éoliennes au sud du village.
- Lotissement de 25 parcelles et plus dans l'enceinte du village.

FOLLEVILLE

- Projet d'aménagement du stationnement.
- Enfouissement de réseaux.
- Politique de conservation des trottoirs en herbe.
- Rénovation des abri bus.
- Larris: volonté de les conserver. étude établie par le conservatoire, grâce à une convention entre le PLUi et la CCVN. Il est envisagé de les faire entretenir par des entreprises spécialisées.

FRANSURES

- Construction d'un bâtiment agricole. 2 / 3 ans de délai.

GUYENCOURT-SUR-NOYE

- Création d'une zone d'activité urbaine de 3,5 ha.

ROUVREL

- Création d'un parc d'éoliennes. Phase études.
- Remembrement: plantation de nouvelles haies, fascines, etc.

Vallée de l'Avre et certaines de ses vallées sèches qui se déploient dans la CCVN

PROJET RAMSAR

« La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est le traité intergouvernemental qui sert de cadre à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

La Convention a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier »¹.

Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un projet de transformation, mais plutôt d'une volonté de mieux protéger les zones humides et leur bassins versants dans le Val de Noye.

RD 1001

- Abattage ou absence volontaire d'entretien en vue de sa disparition du double alignement d'arbres qui borde la RD 1001. Conseil général de la Somme maître d'ouvrage.

¹ www.ramsar.org





6. Les enjeux de paysage

Le présent diagnostic permet de dégager quelques grands enjeux de paysage auxquels devront répondre les grandes orientations du Plan de paysage.

LES ÉOLIENNES

Le grand nombre d'éoliennes actuellement visibles sur le territoire, le grand nombre de projets en cours, le rejet par beaucoup d'habitants des paysages produits par les éoliennes, et la difficulté, par certains élus, de s'emparer du sujet, font que les éoliennes représentent un véritable enjeu de paysage, mais aussi de société, voire de démocratie représentative. Le Plan de paysage devra proposer des réponses.

LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES

Si le Val de Noye reste rural, et si la construction de lotissements et de pavillons reste limitée, il est probable que la péri-urbanisation va se développer dans les années à venir. Par ailleurs, on peut considérer que, d'une manière générale, la qualité architecturale et urbaine des nouveaux quartiers et des extensions urbaines n'est pas satisfaisante. Il s'agira donc, dans le Plan de paysage, de donner des préconisations pour que le développement des villages soit plus harmonieux et durable.

L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE

Beaucoup déplorent la médiocrité des restaurations des édifices vernaculaires ou leur abandon. Manque de savoir-faire et de connaissances, manque de volonté, manque de moyens, exigences de confort moderne et d'isolation thermique, multiplication des normes: beaucoup de causes peuvent expliquer cette médiocrité, bien que le CAUE 80, par exemple, ait déjà élaboré des documents d'information et de conseils sur le sujet.

LA PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

Le patrimoine naturel du Val de Noye est riche. Mais il est menacé et fragmenté. Et il n'est pas toujours accessible, voire visible. Il s'agira donc d'articuler protection, valorisation, attractivité touristique et paysage pour former un projet global, partagé et conforme aux lois sur la protection de la nature.

LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL

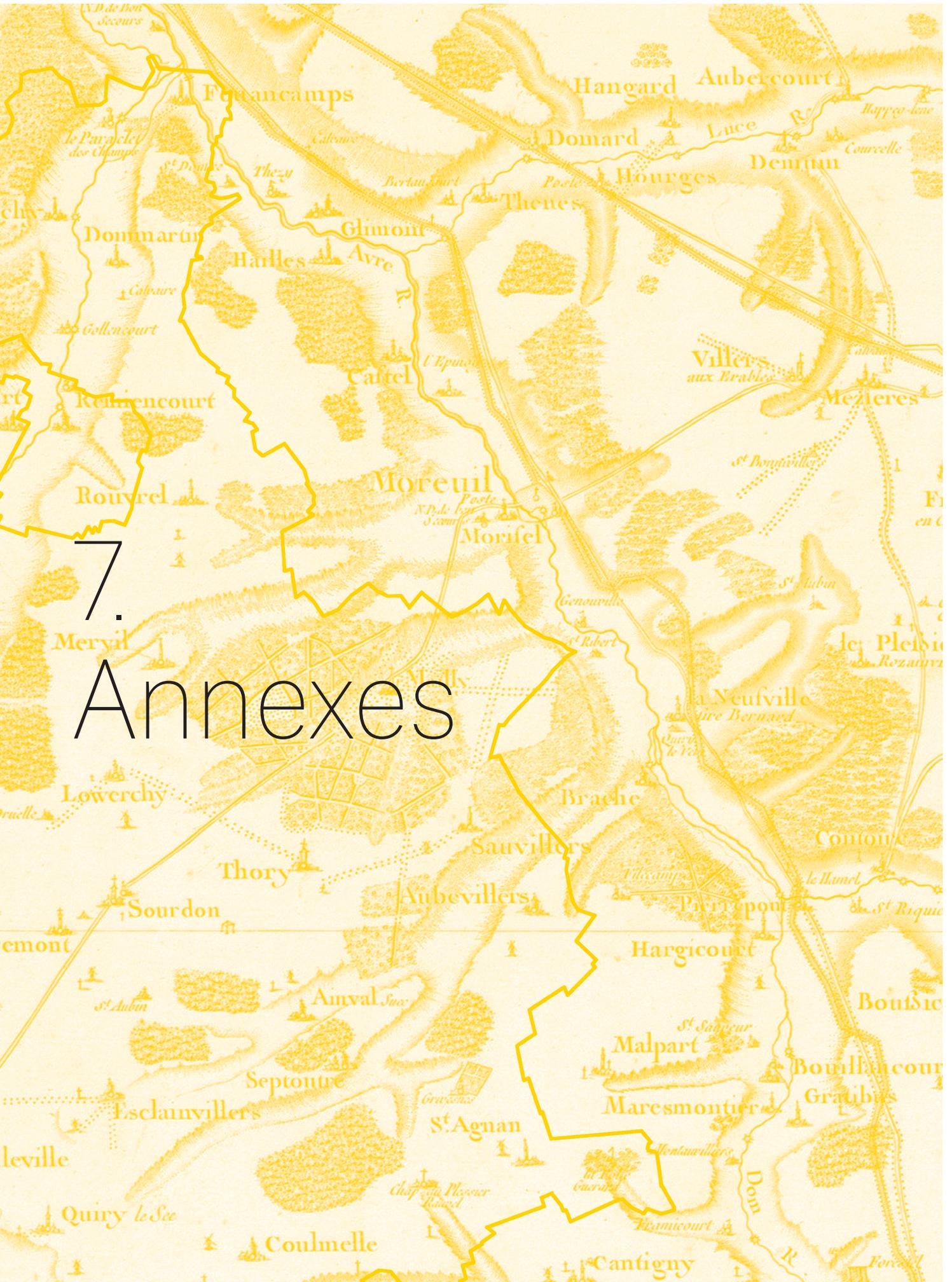
Le patrimoine culturel du Val de Noye est riche et varié, sans doute plus que dans beaucoup de campagnes françaises. Mais certains édifices, comme les églises, se dégradent. D'autres, privés, restent inaccessibles. D'autres encore, cachés ou souterrains, sont méconnus voire inconnus. Il faudra y remédier.

Par ailleurs, le tourisme culturel se concentre sur le site de Folleville, sans doute en raison de sa labellisation par l'UNESCO comme patrimoine mondial. Mais d'autres patrimoines, eux aussi dignes d'intérêt, méritent d'être davantage mis en avant: ainsi pourra-t-on développer le tourisme sur tout le territoire et non le concentrer sur quelques lieux.

DES QUALITÉS PAYSAGÈRES
RÉELLES MAIS MÉCONNUES

Les paysages du Val de Noye souffrent d'un déficit, voire d'une absence de représentation graphique ou textuelle. Hormis quelques cartes postales du début du XX^e siècle qui louent l'ambiance pittoresque de la vallée de la Noye et de centre-village et quelques gravures de Folleville, nulle œuvre littéraire, picturale, cinématographique ou artistique ne montre (à notre connaissance) les paysages du Val de Noye et n'en révèle les qualités et les spécificités. De même, très peu de cartes postales actuelles vantent le paysage du Val de Noye. Par conséquent, ses propres habitants doutent de ses qualités paysagères, pourtant réelles. Aujourd'hui, on peut regretter qu'il n'aille pas de soi pour tous que le paysage du Val de Noye existe, qu'il est de qualité, et qu'il est digne d'être protégé et valorisé.





7
Annexes

RÉSULTATS DU COMITÉ DE SUIVI « STRUCTURES PAYSAGÈRES »

GROUPE 1

Ci-dessous et page suivante, les résultats du comité de suivi sur les structures paysagères. Si les avis divergent, on note une certaine convergence d'analyse, preuve que le paysage « culturel » est partagé.

1. LE PLATEAU OUEST

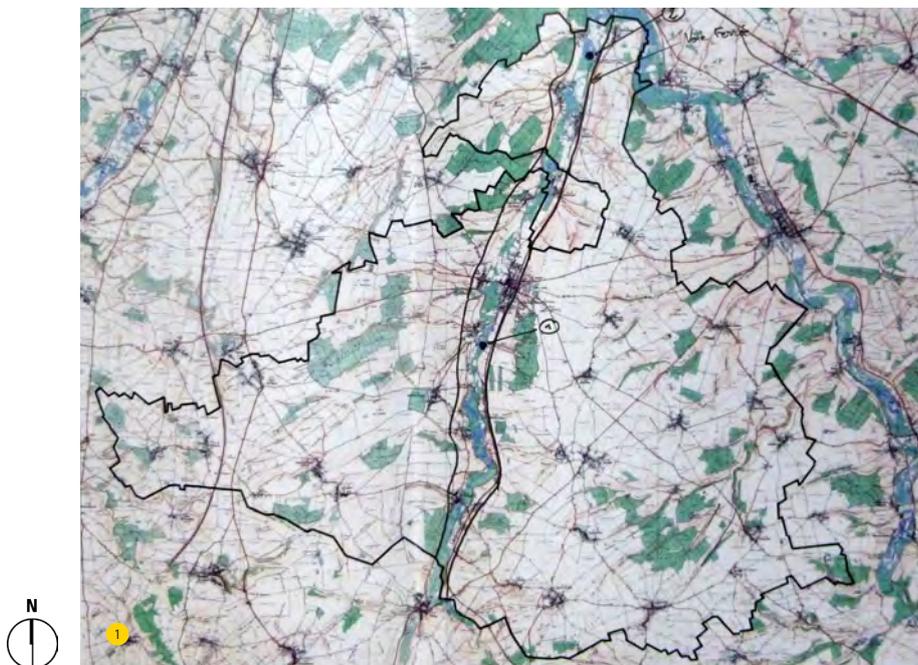
- Beaucoup de « rurbains » qui logent souvent dans des pavillons construits en périphérie de village.
- Plateau Ouest assez vallonné.

2. LE PLATEAU EST

- Il présente des paysages similaires à ceux du plateau Ouest, mais ils sont restés plus ruraux.
- Ils sont occupés par des équipements utiles, mais qui ont dégradé le paysage. Ils sont le lieu du travail, de la production, des déplacements, des infrastructures. Morne plaine.
- Vues dégagées.

3. LES « ZONES HUMIDES » DE LA VALLÉE DE LA NOYE.

- Elles sont limitées, à l'Est, par la voie ferrée.
- Elles comprennent des « villages humides » qui, bien que placés hors des zones inondables, s'adressent à la vallée de la Noye.
- Inversion des fonctions de production. Auparavant, la production était plus importante dans la vallée (beaucoup de moulins) alors qu'aujourd'hui, le paysage de la vallée est plus attrayant que celui du plateau.
- La vallée présente des paysages variés. C'est le lieu des loisirs.



¹ Carte des structures paysagères établie par le premier groupe

RÉSULTATS DU COMITÉ DE SUIVI « STRUCTURES PAYSAGÈRES »

GROUPE 2

1. LES PLATEAUX HAUTS

- Occupés par les grandes cultures, peu boisés, bien dégagés.
- Accueillent les éoliennes.
- Offrent des vues lointaines.

2. LES PLATEAUX OUEST

- Pente douce.
- Cultivés.
- Autorisent des vues lointaines mais moins dégagées.

3. LES PLATEAUX EST

- Pentes plus raides vers les vallées, plus boisés car difficiles à cultiver.
- Vues directes sur la vallée.
- Villages légèrement encaissés pour se protéger du vent.
- Paysages moins variés que ceux de la vallée.

4. LES VALLÉES DE LA NOYE ET DE L'AVRE

- Plus enclavées.
- Présentent des paysages changeants avec la présence prépondérante de l'eau (rivières et marais) riche en végétation et faune.

5. LES VALLÉES SÈCHES

- Nombreuses, enclavées.
- Occupées par une végétation de terrain plus aride. Par exemple, présence de larris (en picard, les pâtures à moutons sont des larris) qui aujourd'hui s'enfrichent ou sont déjà boisés.
- Possèdent des résurgences en cas de montée de la nappe.



² Carte des structures paysagères établie par le second groupe



— Limite de la CCVN

Source: IGN



ATLAS DE TRUDAINE
1745 - 1780





Carte

Titre: Portion de route depuis Le-Chapon («Le-Chapon-Blanc») à hauteur de L'Hortoy («Lortois») et Lawarde-Mauger-L'Hortoy («La-Warde»), passant par Flers-sur-Noye («Flers») et allant au-delà d'Essertaux («Merbeaux»).

Date: 1745 - 1780.

Source: Archives nationales.

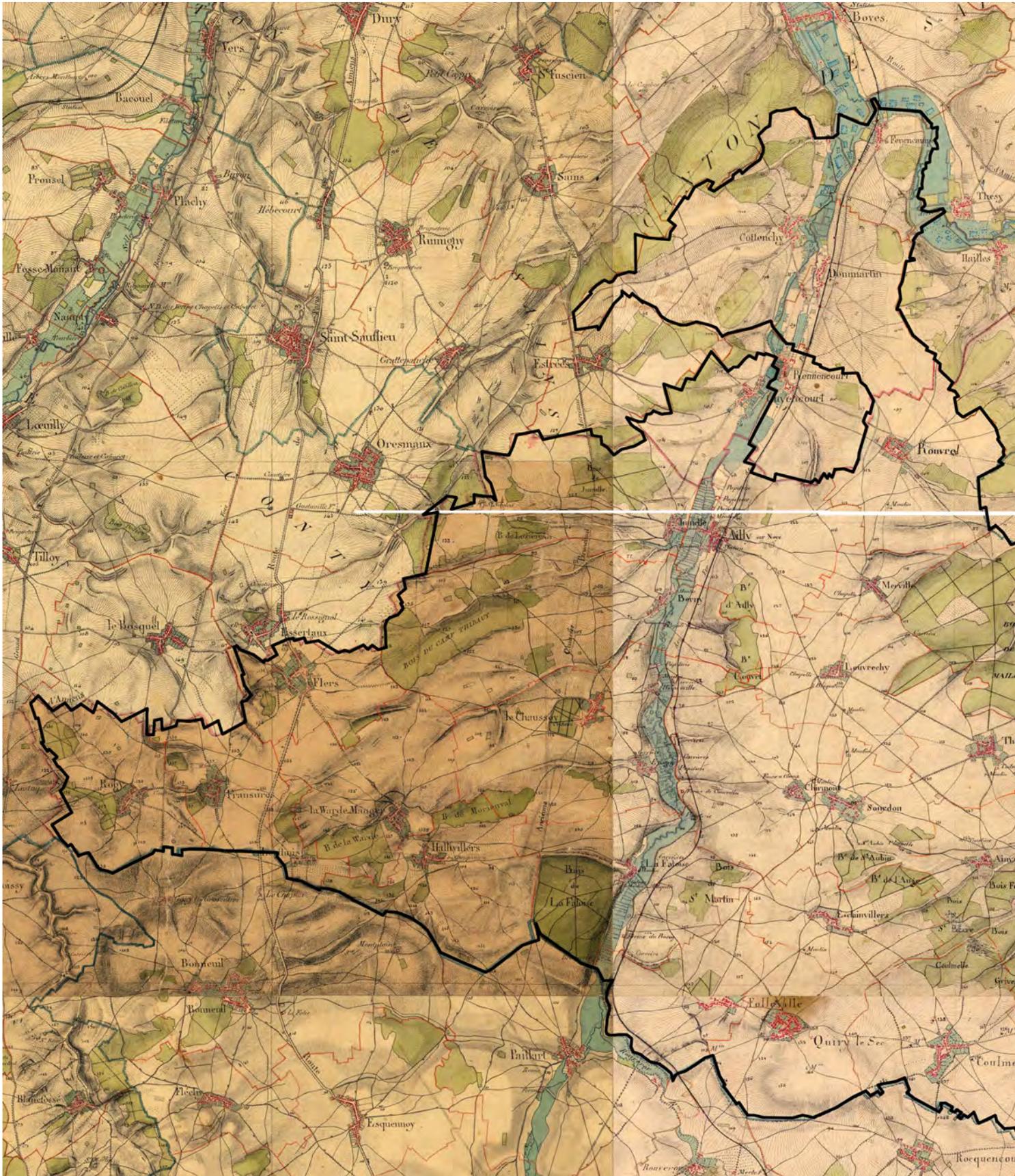


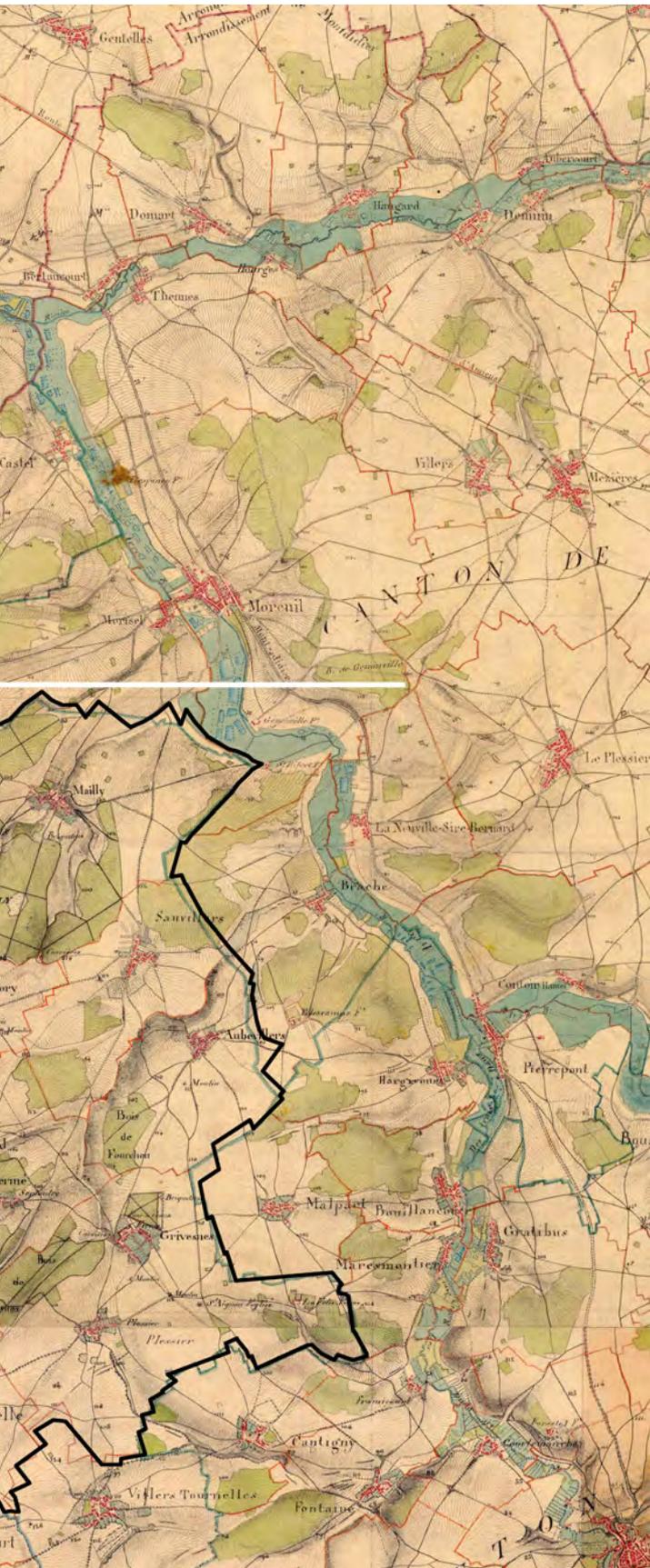


Titre: Plan des terres, bois et prez appartenant à M. de Bray situé sur le territoire de Faloise, divisé par section. Levé par Plessier, géographe arpenteur à Halliviller.
Date: An III, V. 1795.
Source: Bibliothèque nationale de France



CARTE D'ÉTAT-MAJOR 1820-1866



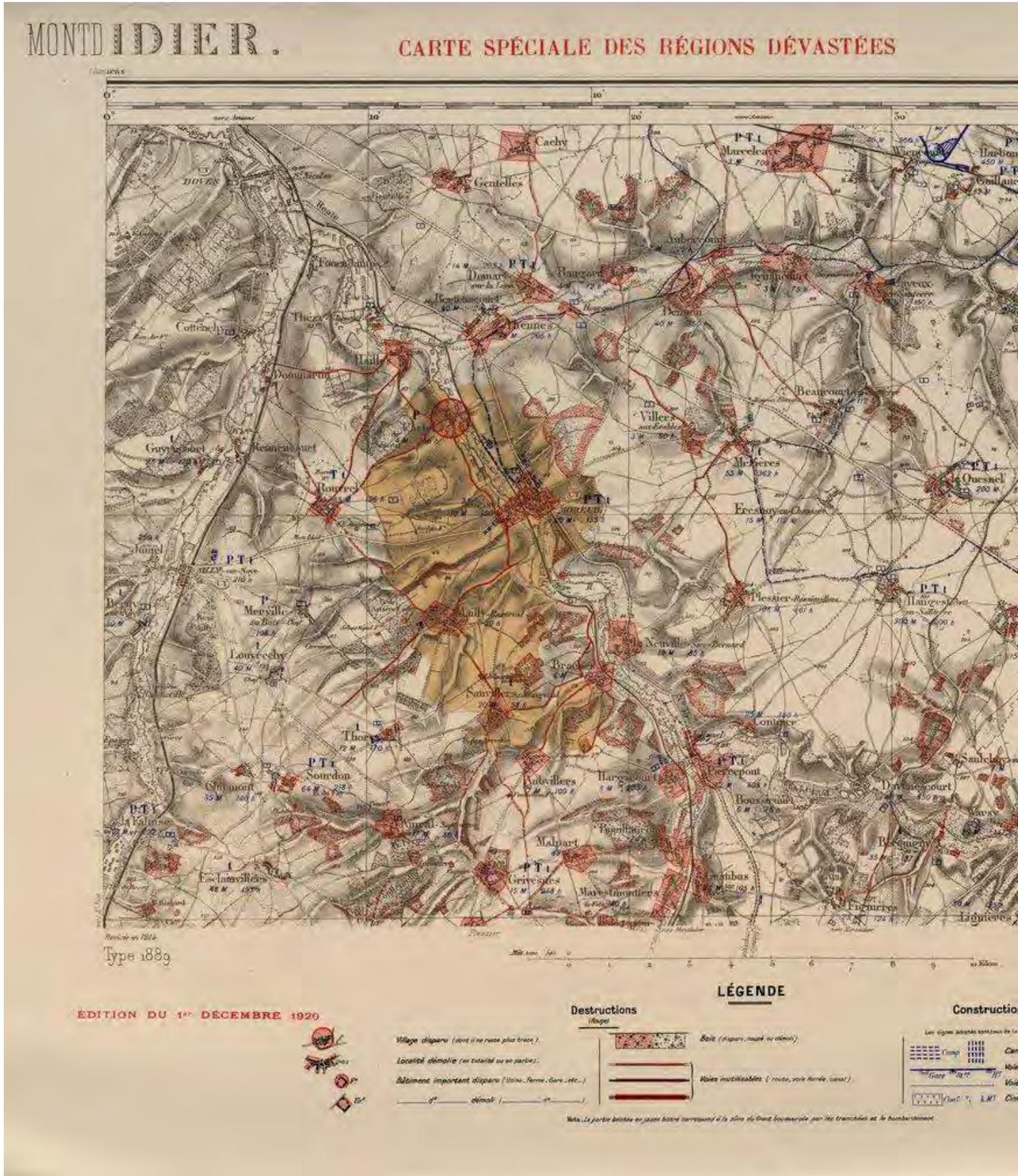


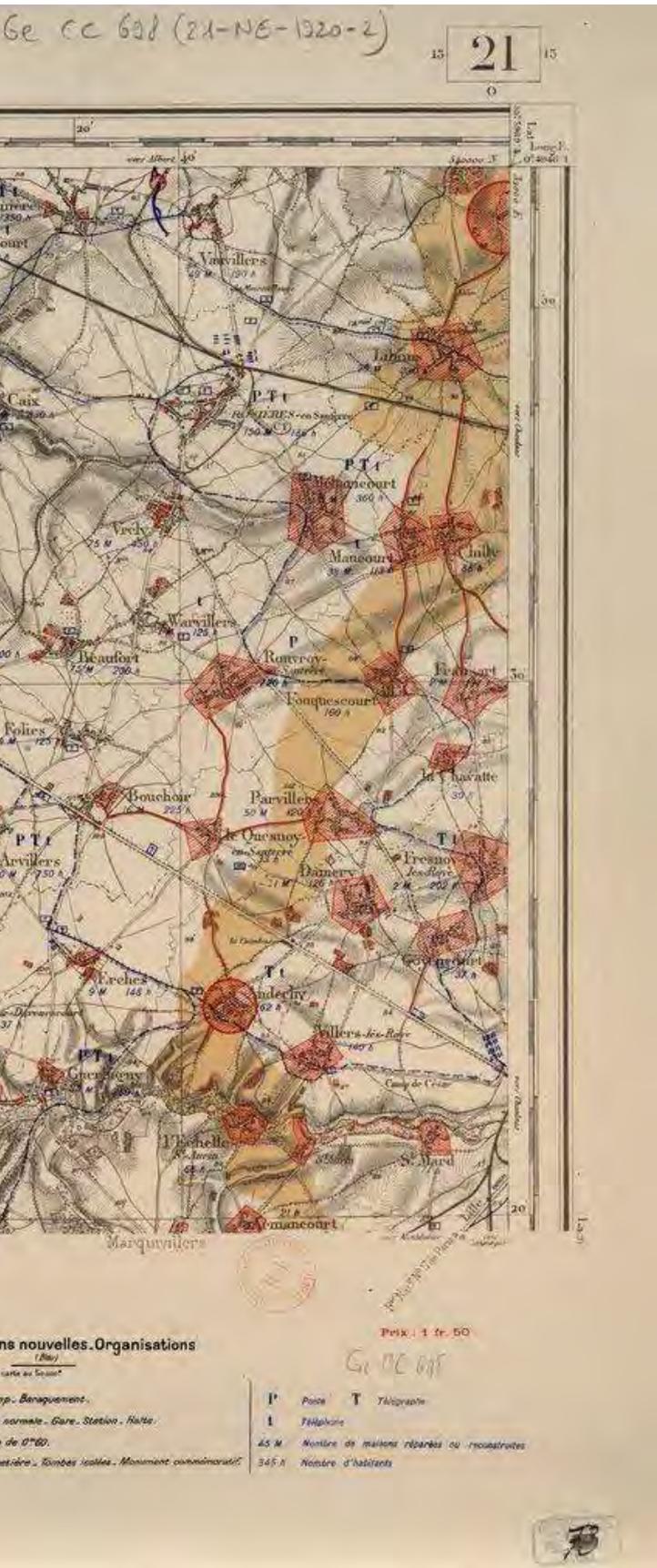
— Limite de la CCVN

Source: IGN



CARTE SPÉCIALE DES RÉGIONS DÉVASTÉES 1920

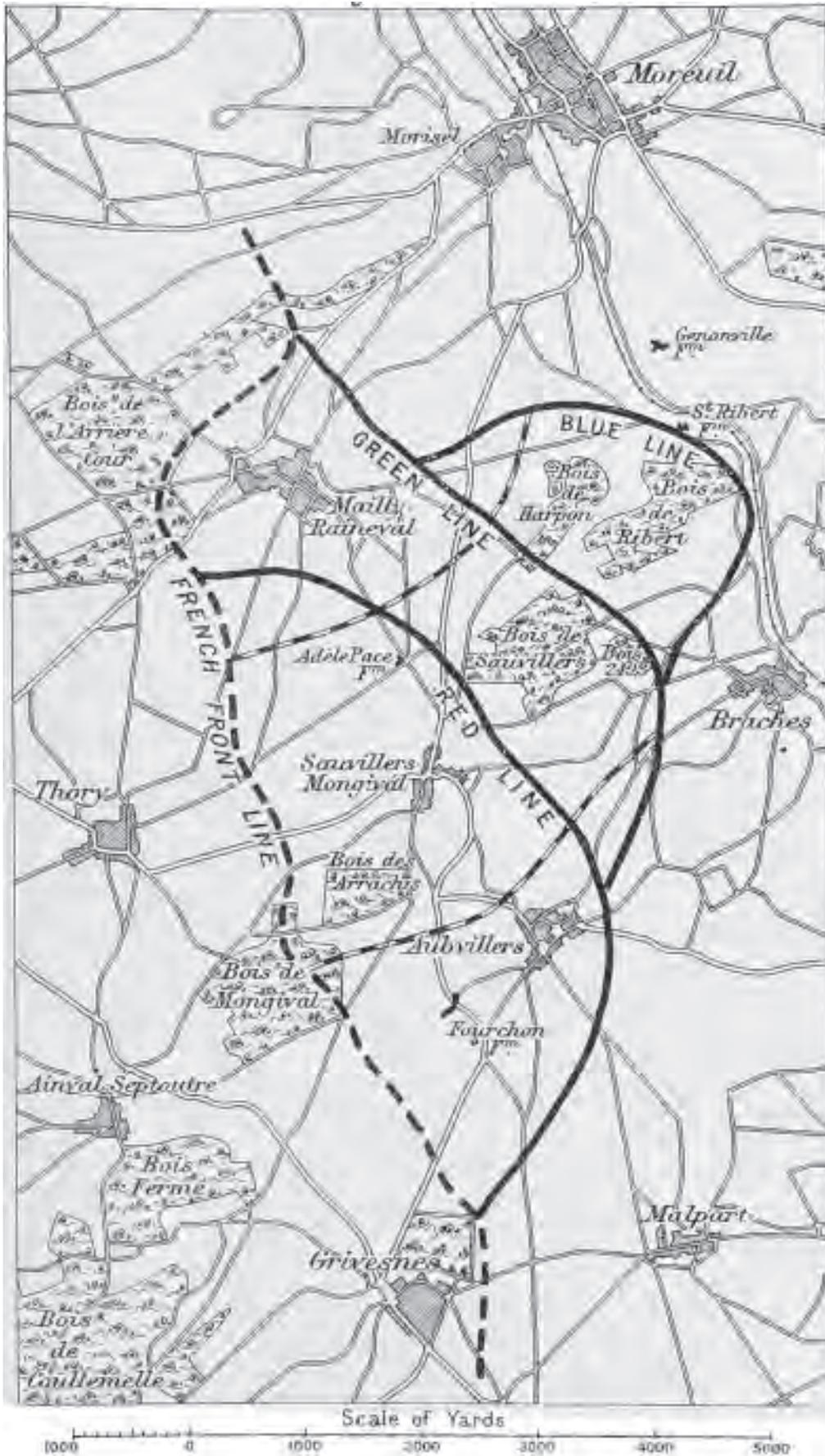




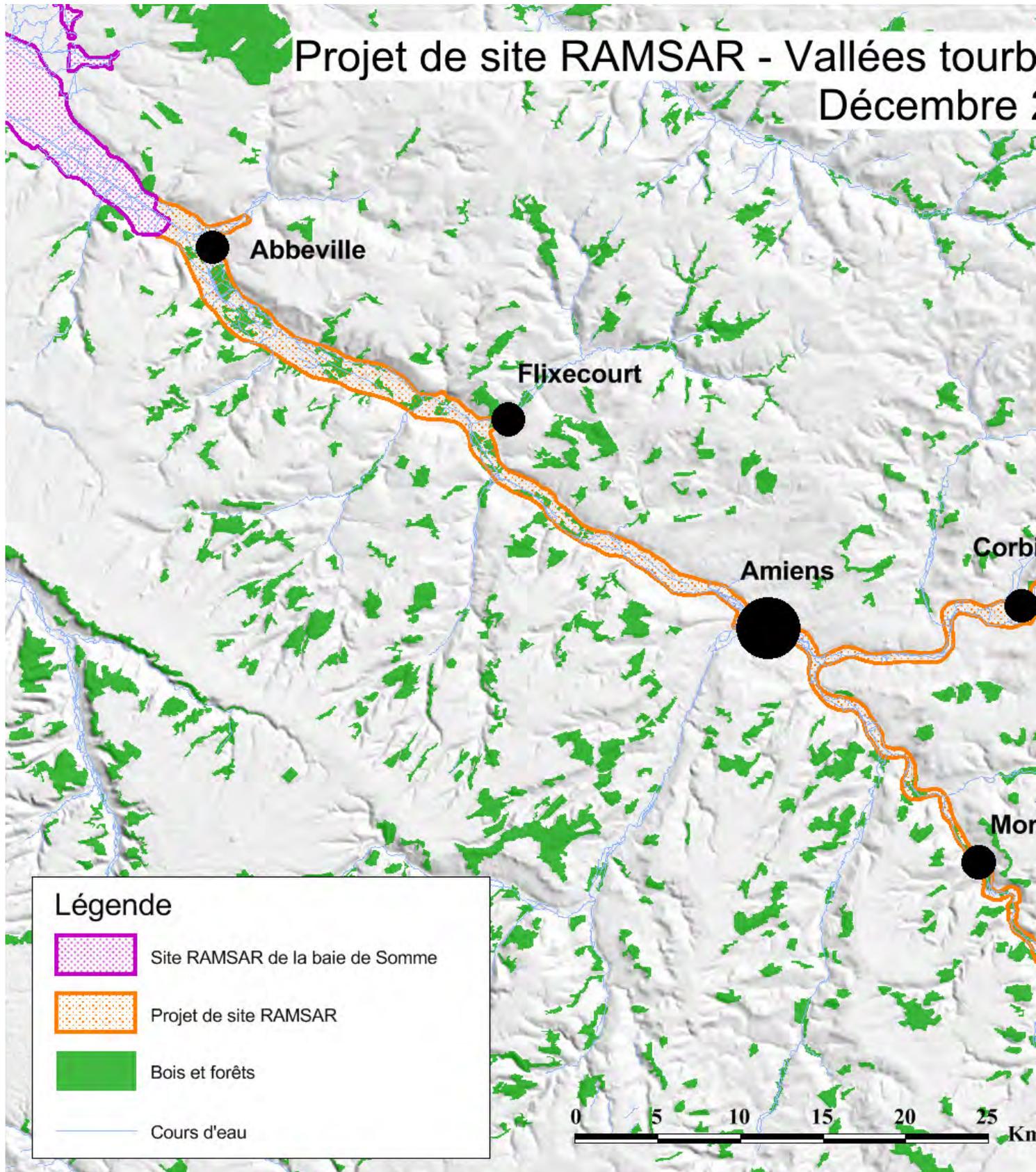
Auteur: France. Service géographique de l'armée.
Date d'édition: 1920
Source: Bibliothèque nationale de France

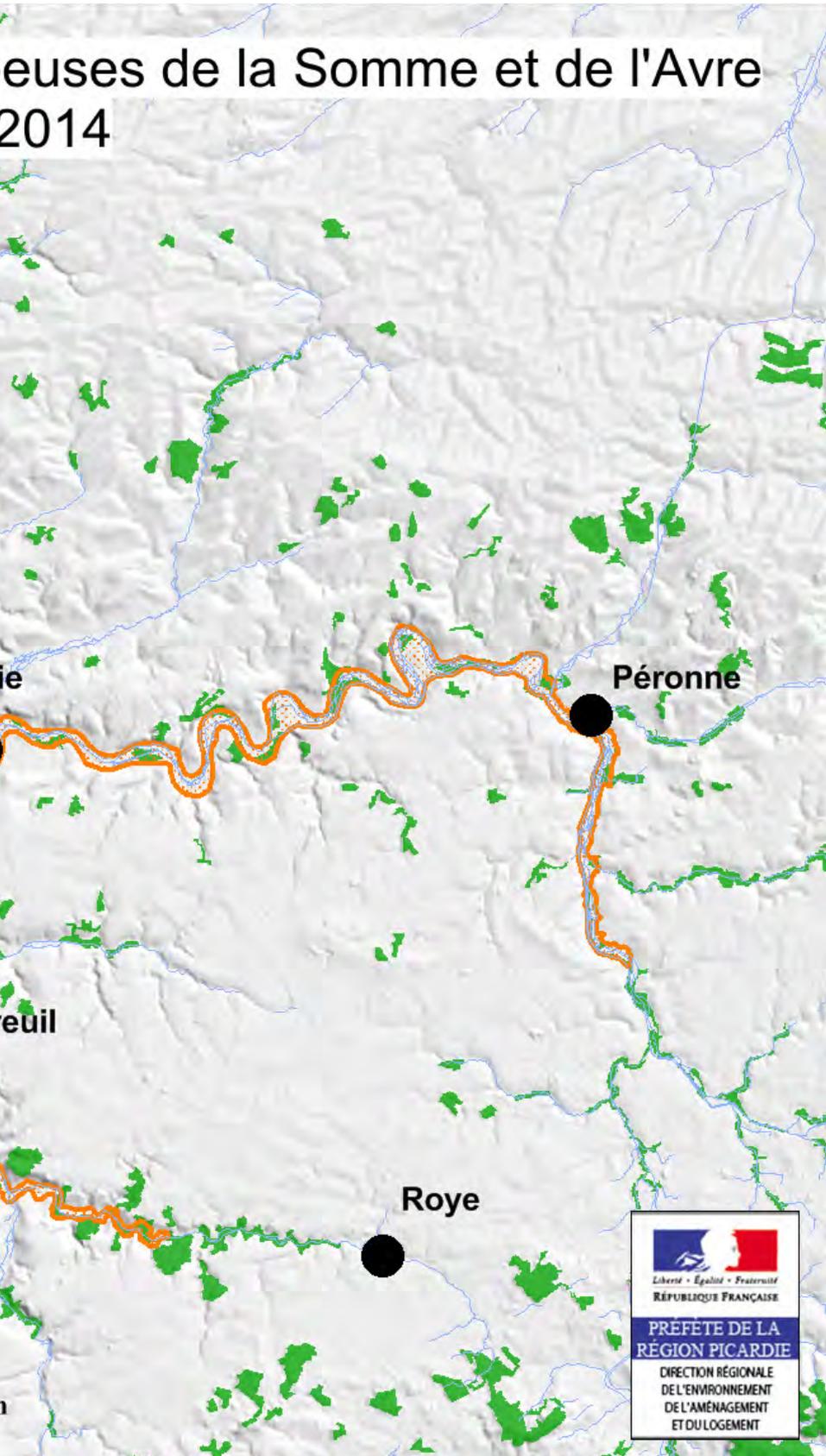


BATAILLE DE MOREUIL ET SAUVILLERS 23 JUILLET 1918



PROJET RAMSAR





Source: Région Picardie



CONVENTION DE FLORENCE (LE 20 OCTOBRE 2000), DITE CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

PRÉAMBULE

Les États membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Convention,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et que ce but est poursuivi en particulier par la conclusion d'accords dans les domaines économique et social;

Soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement;

Notant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois;

Conscients que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne;

Reconnaissant que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations: dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien;

Notant que les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages;

Désirant répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation;

Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun;

Ayant à l'esprit les textes juridiques existant au niveau international dans les domaines de la protection et de la gestion du patrimoine naturel et culturel, de l'aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la coopération transfrontalière, notamment la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 19 septembre 1979), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 3 octobre 1985), la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (La Vallette, 16 janvier 1992), la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (Madrid,

21 mai 1980) et ses protocoles additionnels, la Charte européenne de l'autonomie locale (Strasbourg, 15 octobre 1985), la Convention sur la diversité biologique (Rio, 5 juin 1992), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 16 novembre 1972), et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus, 25 juin 1998);

Reconnaissant que la qualité et la diversité des paysages européens constituent une ressource commune pour la protection, la gestion et l'aménagement de laquelle il convient de coopérer;

Souhaitant instituer un instrument nouveau consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages européens,

Sont convenus de ce qui suit:

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Convention :

- a. « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations;
- b. « Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage;
- c. « Objectif de qualité paysagère » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie;
- d. « Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine;
- e. « Gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales;
- f. « Aménagement des paysages » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

ACRONYMES

ABF : Architecte des bâtiments de France
ADUGA : Agence d'urbanisme du grand amiénois
AU (zone) : Zone à urbaniser (PLUi)

CCVN : Communauté de communes du Val de Noye
CAUE 80 : Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
CC : Carte communale
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CG 80 : Conseil général de la Somme

DDT 80 : Direction départementale des territoires de la Somme
DREAL Picardie : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles (Picardie)

ENS : Espace naturel sensible

GR : Grande randonnée (chemin de)

IGN : Institut géographique national
IPR : Indice poissons de rivière
ISMH : Inventaire supplémentaire des monuments historiques

MAE : Mesures agri-environnementales
MAET : Mesures agri-environnementales territorialisées
MH : Monument historique (classé ou inscrit)
MPDF : Maisons paysannes de France

NA (zone) : Zone urbanisable (POS)

ONIC : Office national interprofessionnel des grandes cultures

PAC : Politique agricole commune (européenne)
PADD : Plan d'aménagement et de développement durable
PDU : Plan de déplacements urbains
PLD : Plan local des déplacements
PLH : Programme local de l'habitat
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
POS : Plan d'occupation des sols
PP : Périmètre de protection (autour d'un monument classé ou inscrit)
PPM : Périmètre de protection modifié (autour d'un monument classé ou inscrit)

RD : Route départementale
RGP : Registre parcellaire graphique

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SIG : Système d'information géographique
SNCF : Société nationale des chemins de fer français
SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique de Picardie
STAP 80 : Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Somme.

THT : Très haute tension (électrique)

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF 1 : Zone naturel d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1
ZNIEFF 2 : Zone naturel d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2

BIBLIOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

- Carte IGN. 1/25 000. n° 2309 E et n° 2309 O.
- Carte IGN. 1/100 000. n° 103.
- Carte de Cassini. XVII^e siècle. Source : IGN.
- Carte d'État-Major. 1820-1866. Source : IGN.
- Atlas de Trudaine. Source : Bibliothèque nationale de France. Généralité d'Amiens - volume I. N° de notice : ZZ002394. Cote : CP/F/14/8453. Date : 1745 - 1780.
- Cadastre napoléonien. Source : Archives départementales de la Somme.
- Atlas des patrimoines. Source : Ministère de la culture et de la communication. www.atlas.patrimoines.culture.fr

DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, CONVENTIONS

- PLU des communes de Ailly-sur-Noye (2013), Cottenchy (2012) et Guyencourt-sur-Noye (2008). Communes maîtres d'ouvrage.
- POS des communes Flers-sur-Noye (1995) et Fouencamps. Communes maîtres d'ouvrage.
- Cartes communales des communes de Esclainvillers (2011) et Grivesnes (2012). Communes maîtres d'ouvrage.
- Portraits de territoire du PLUi du Val de Noye. CCVN maître d'ouvrage. Antea group, ADUGA et Chambre d'agriculture de la Somme maîtres d'œuvre.
- SCoT du Grand Amiénois. 2012. ADUGA maître d'œuvre. Pays du Grand Amiénois maître d'ouvrage.
- SRCE de la Picardie. DREAL Picardie.
- SRE de la Picardie. DREAL Picardie.
- Convention de Florence. Union européenne. 2000.

ÉTUDES

- Atlas des paysages de la Somme. Tomes 1 et 2. DREAL Picardie maître d'ouvrage. Bertrand Le Boudec et Hélène Izembard auteurs. 2007.
- Proposition de zone de développement éolien du Val de Noye. CCVN maître d'ouvrage. 2008.
- Étude du ruissellement dans le bassin versant de Mailly-Raineval.
- Au fil des saisons. In : Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial 17, 1999. Bruno Bréart auteur.

ESSAIS ET DICTIONNAIRES

- Tableau de la géographie de la France. Paul Vidal de la Blache. 1903. Éditions de La Table Ronde.
- Dictionnaire historique de l'art des jardins. Michel Conan. Éditions Hazan.
- Court traité du paysage. Alain Roger. Éditions Gallimard. 1997.
- L'homme dans le paysage. Alain Corbin. Éditions du Seuil. 2001.
- Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours. Jean-Robert Pitte. Éditions Tallandier. 2001.

ICONOGRAPHIE

- Cartes postales anciennes. Sources diverses : archives départementales 80, www.delcampe.fr, www.actuacity.com
- Le Voyageur contemplant une mer de nuages. 1818. Huile sur toile. 74,8 × 94,8 cm. Hambourg Kunsthalle.

AUTRES

- Projet Ramsar.